

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique
Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
(PAFIO) 2020
de l'unité d'aménagement 062-71

Réalisé par la



dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Pour le compte du



Adopté le 8 avril 2020

Rédaction
Révision linguistique

Claudine Ethier
Catherine Lavallée

Ingénieure forestier
Secrétaire PADF

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Municipalité régionale de comté de Matawinie

3184, 1^{re} Avenue
Rawdon, Québec, J0K 1S0
450 834-5441

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0
450 886-0916

Table des matières

Mise en contexte.....	5
Consultation publique	7
Recueil des commentaires	8
Séance d'information publique	8
Demande d'information supplémentaire - Chertsey	9
Synthèse de la participation du public.....	9
Données de participation.....	9
Liste des personnes ou des organismes ayant émis des commentaires.....	10
Commentaires PAFIO	13
Commentaires généraux	13
1. MRC de Matawinie	13
2. Pourvoirie Réal Massé.....	14
3. Municipalité de Saint-Damien (<i>Chemin Beaulieu, Crique-à-David</i>)	14
4. Association des résidents du lac Ouareau	17
5. Centre de recherche forestier CREAM / Groupe Territoire Culturel	17
6. Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.....	17
7. Municipalité de Mandeville	18
8. Sentier National	19
9. Pourvoirie du Milieu	19
10. Association des résidents des lacs Sawin et Bernard.....	20
11. Sauvons nos montagnes (organisme).....	23
12. Municipalité de Saint-Donat.....	23
13. Municipalité de Chertsey (<i>Parc régional de la forêt Ouareau</i>)	24
14. Pourvoirie Vent de la Savane (VDLS)	29
15. Lanaudière.....	31
16. Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)	31
17. Association des trappeurs professionnels du Québec	31
Commentaires spécifiques aux chantiers commerciaux	33
Commentaires spécifiques aux chantiers non commerciaux.....	63
Commentaires concernant le processus de consultation, carte interactive et l'émission de commentaires en ligne	69
Recommandations.....	73
Conservation et établissement d'aires protégées	73
Habitats fauniques.....	73
Harmonisation et communication	73
Intégrité des territoires fauniques structurés et des territoires récréatifs	74
Paysage.....	74
Protection des sentiers et des infrastructures	74
Qualité de l'eau et gestion par bassin versant	75
Quiétude	75
Réseau routier – Cohabitation et sécurité des usages	75
Réseau routier – Qualité des infrastructures.....	75
Suivi et contrôle des travaux forestiers	76

Validité de l'harmonisation dans le temps	76
Documentation et outils en ligne de consultation	76
Conclusion	77
Lexique	78
Annexe I.....	79
Annexe II.....	81
Annexe III.....	83
Annexe IV	87
Annexe V	91
Annexe VI	93
Annexe VII	95
Annexe VIII	97
Annexe IX	99
Annexe X	101
Annexe XI	105
Annexe XII	113
Annexe XIII	123
Annexe XIV.....	125
Annexe XV.....	135

Table des figures

Figure 1: Unité d'aménagement (UA) 062-71.....	7
Figure 2: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires.....	11
Figure 3: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs	11

Mise en contexte

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) indique à l'article 57 que les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui a été confiée la responsabilité de la composition et du fonctionnement de la *Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (Table GIRT) en vertu de l'article 55.1.

Le 11 octobre 2019, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) demandait à la MRC de Matawinie, responsable de la coordination de la Table GIRT 062, d'organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2020 pour l'unité d'aménagement (UA) 062-71.

Le plan opérationnel contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, article 54

Les principaux objectifs de cette consultation étaient d'informer la population, de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier ainsi que d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Lorsqu'une consultation est menée par un organisme compétent visé à l'article 21.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1) ou par une municipalité régionale de comté, l'organisme ou la municipalité régionale de comté, selon le cas, prépare et transmet au ministre, dans le délai que ce dernier fixe, un rapport résumant les commentaires obtenus dans le cadre de cette consultation et lui propose, s'il y a lieu, en cas de divergence de point de vue, des solutions. Pour la région de Lanaudière¹, la consultation publique a été organisée et menée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie.

Le rapport de la consultation est rendu public par le ministre.

¹ La région de Lanaudière compte des unités d'aménagement (UA) dont la responsabilité de la planification forestière incombe aux régions administratives voisines. Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 064-52 et 064-71.

Consultation publique

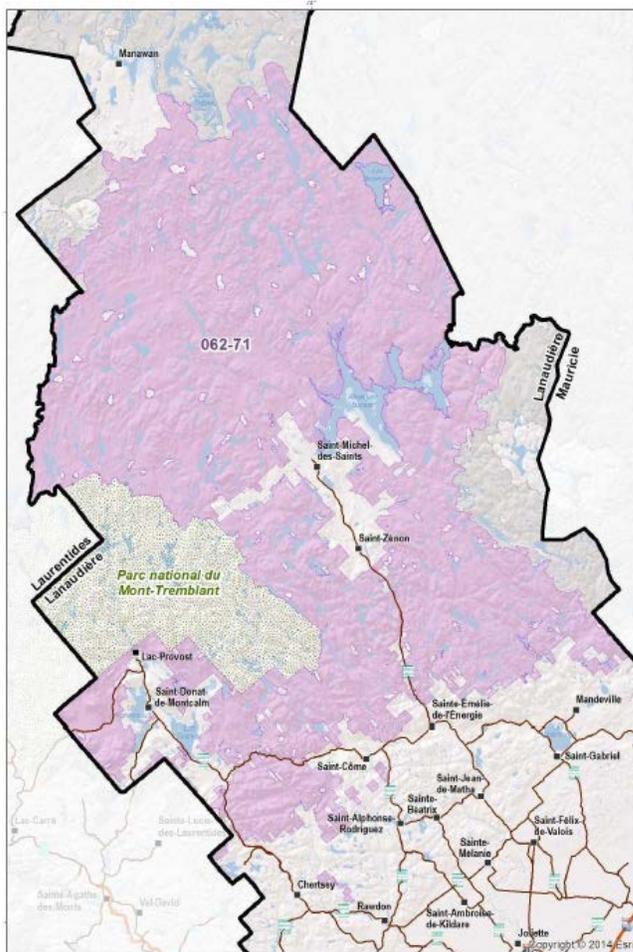
La période de consultation du PAFIO s'est déroulée du 4 au 28 février 2020. La période de consultation réglementaire pour le PAFIO étant de 25 jours.

Un avis public informant la population de la tenue de la consultation publique a été publié dans cinq journaux locaux couvrant l'ensemble de la région administrative lanauchoise. Cet avis est paru le 28 janvier 2020 dans l'Hebdo Rive-Nord ainsi que le 29 janvier 2020 dans l'Action D'Autray, l'Action Joliette, la Revue de Terrebonne et l'Express Montcalm (voir l'annexe I).

Près de 1 000 lettres personnalisées ont été postées : permis acéricoles (3), baux de villégiature (926) et terrain de piégeage (62). Des courriels (+/- 400) ont été envoyés aux associations de lacs, aux organismes ainsi qu'aux citoyens ayant participé aux consultations précédentes. Les municipalités concernées ont reçu une carte et une liste des secteurs d'intervention planifiés à l'intérieur de leurs limites municipales.

Dès le 29 janvier 2020 et jusqu'au 28 février, la MRC de Matawinie, la Table GIRT 062 et le MFFP ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leur page Facebook et sites web respectifs :

- <https://www.mrcmatawinie.org/actualites/consultation-publique-sur-les-activites-forestieres-dans-lanaudiere>
- <http://foretlanauchoise.org/consultation-publique-sur-les-activites-forestieres-dans-lanaudiere/>
- <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/pafio-lanaudiere-fev-2020/>



**Le plan
d'aménagement
forestier intégré
opérationnel mis
en consultation
concerne l'unité
d'aménagement
062-71.**

Figure 1: Unité d'aménagement (UA) 062-71

Recueil des commentaires

Les organismes et les citoyens intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre leurs préoccupations par le biais du site Internet du MFFP, où le formulaire en ligne permet désormais la géolocalisation des commentaires. Il était également possible d'acheminer des commentaires par courriel par le biais de l'adresse Consultationpafi-lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca ou directement auprès des représentants de la MRC de Matawinie et du MFFP.

Il était également possible de consulter sur rendez-vous tous les documents relatifs à la consultation publique aux endroits suivants :

Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Unité de gestion de Lanaudière
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec J0K 2K0

Rawdon – MRC de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue
Rawdon, Québec J0K 2T0

Séance d'information publique

La MRC de Matawinie, en collaboration avec le MFFP, a organisé une séance d'information publique le 6 février 2020, de 19 h à 22 h, à l'Église de Sainte-Émélie-de-l'Énergie (voir le projet d'ordre du jour en annexe II). Près de 30 personnes ont participé à cette rencontre publique à titre personnel ou en tant que représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier (voir l'annexe III).

En début de séance, le MFFP a brièvement mis en contexte la consultation publique PAFIO en abordant les points suivants :

- La consultation publique et ses objectifs
- Le processus d'harmonisation
- Les acteurs de la planification forestière
- Le processus de planification forestière
- Les travaux en consultation

La séance permettait aux citoyens de poser leurs questions directement aux différents spécialistes de la forêt provenant notamment du MFFP, de la MRC de Matawinie ainsi que de l'industrie forestière. Les personnes intéressées pouvaient également consulter les cartes autant sur papier que directement en ligne en utilisant l'outil cartographique interactif. Il était également possible de déposer des commentaires par écrit sur place.

Lors des consultations publiques précédentes, la rencontre d'information était organisée dans la deuxième semaine suivant le début du processus. Cette situation a été jugée nuisible dans le passé, car des citoyens considéraient alors avoir un temps de réaction limité pour déposer leurs commentaires. Pour régler cette situation, la séance a été organisée dans la première semaine suivant le début du processus. Cette situation a également été jugée nuisible, car les citoyens ont considéré ne pas avoir reçu l'information suffisamment à l'avance pour se déplacer à cette séance.

Demande d'information supplémentaire - Chertsey

À la demande de différents organismes et associations, un conseiller de la municipalité de Chertsey a organisé une séance d'information supplémentaire le 15 février 2020, de 9 h à 12 h, à l'hôtel de ville de Chertsey. Près de 70 personnes ont participé à cette séance à titre personnel ou en tant que représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier (voir l'annexe IV).

Des représentants de la MRC de Matawinie et de l'industrie forestière ont accepté d'aller répondre aux questions des citoyens et organismes présents lors de cette séance. Les personnes intéressées pouvaient également consulter les cartes autant sur papier que directement en ligne en utilisant l'outil cartographique interactif.

Synthèse de la participation du public

Données de participation

Dates de la consultation publique PAFIO	4 au 28 février 2020
Rencontre d'information	
Séance d'information destinée à la population	Jeudi 6 février 2020, de 19 h à 22 h
	Église de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
	29 participants confirmés
	12 personnes-ressources : <ul style="list-style-type: none">- 4 représentants de la MRC de Matawinie- 6 représentants du MFFP- 2 représentants des BGA
Demande d'information supplémentaire - Chertsey	Samedi 15 février 2020, de 9 h à 12 h
	Hôtel de ville de la municipalité de Chertsey
	66 participants confirmés <ul style="list-style-type: none">- 2 représentants de la MRC de Matawinie- 1 représentant des BGA
Consultation du plan	
MRC de Matawinie	31
Unité de gestion – Sainte-Émélie-de-l'Énergie	18
Site Internet du MFFP	1 761 ²

² Ce chiffre inclut qu'une même personne pourrait avoir consulté la carte interactive plus d'une fois.

Liste des personnes ou des organismes ayant émis des commentaires

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires via les différents modes possibles. Elle n'inclut pas la totalité des personnes présentes à la séance d'information sur la consultation publique du 6 février 2020 (voir l'annexe III).

Nom	À titre personnel	Pour un organisme
Citoyens	101	
Association Les Amis de la Forêt Ouareau (ALAFO)		1
Association de la gestion intégrée de la rivière (AGIR) Maskinongé		1
Association pour la protection de l'environnement du lac Archambault (APELA)		1
Association de chasse et de pêche Lavigne (ZEC Lavigne)		1
Association de chasse et de pêche Mandeville inc.		1
Association des pourvoires de Lanaudière		1
Association des propriétaires riverains du lac Cartier		1
Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière		1
Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)		1
Association des propriétaires du lac Lane		1
Association des résidents du lac Ouareau		1
Association des résidents des lacs Sawin et Bernard		1
Association des trappeurs professionnels du Québec		1
Centre de recherche forestier CREAM / Groupe Territoire Culturel		1
Club Collin		1
Comité des citoyens du lac Hénault		1
Comité des citoyens du lac Mandeville		1
Fédération des Associations de lacs de Chertsey (FALC)		1
Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec		1
Fédération des pourvoires du Québec		1
L'Assomption en transition		1
MRC de Matawinie		1
Municipalité de Chertsey		1
Municipalité de Mandeville		1
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci		1
Municipalité de Saint-Donat		1
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints		1
Pourvoirie Coin Lavigne inc.		1
Pourvoirie Domaine du Renard Bleu inc.		1
Pourvoirie du lac Croche		1
Pourvoirie du Milieu		1
Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau		1
Pourvoirie Pavillon Basilières		1
Pourvoirie Réal Massé		1
Pourvoirie St-Zénon		1
Pourvoirie Vent de la Savane		1
Sauvons nos montagnes		1
Sentier national du Québec / Rando Québec		1
Sépaq		1
Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM)		1
Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière (SPAL)		1
TOTAL	101	41

La répartition des personnes et organismes ayant soumis des commentaires est illustrée à partir des graphiques suivants :

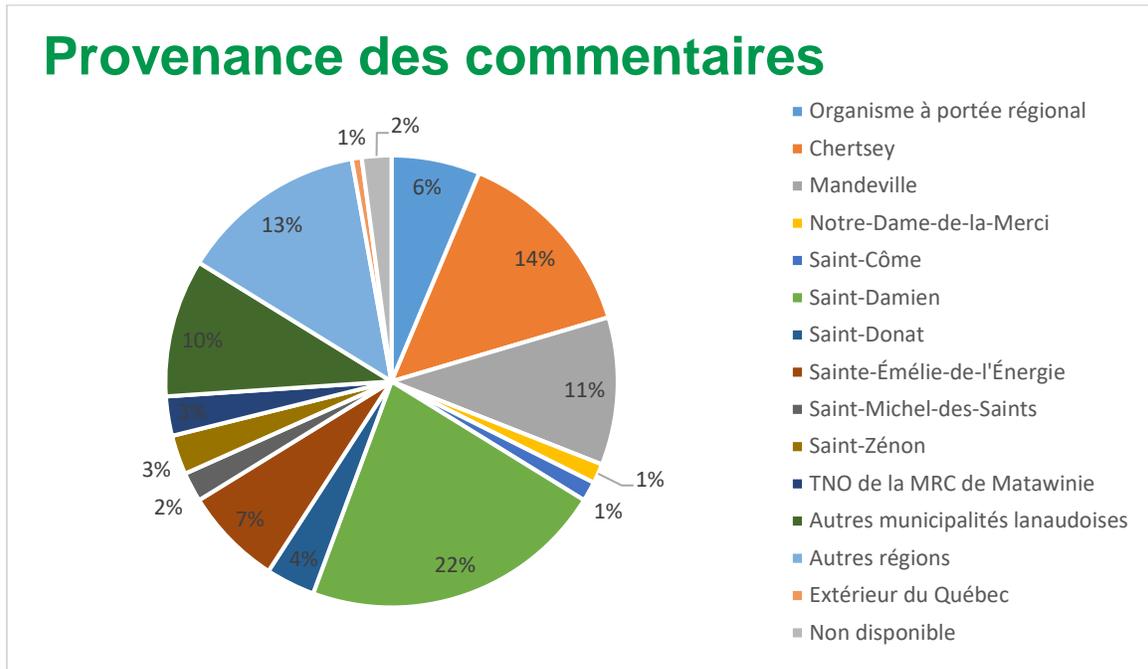


Figure 2: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires

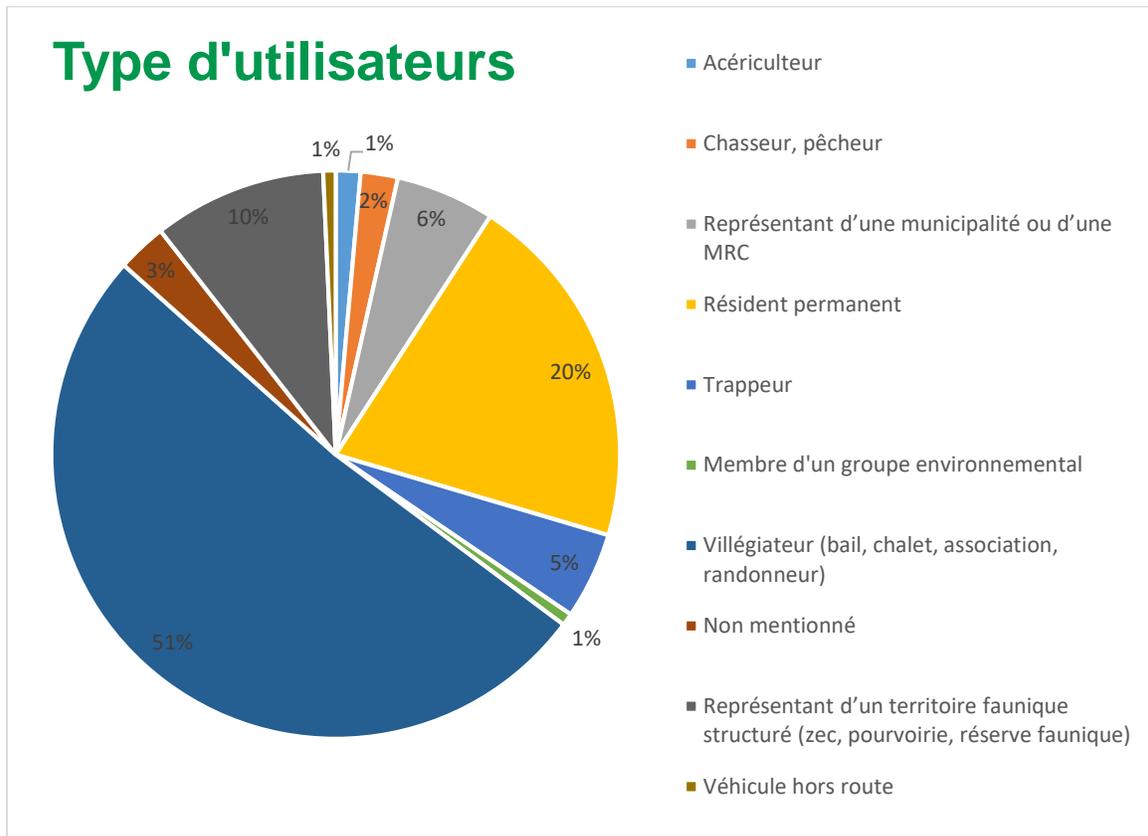


Figure 3: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs

Commentaires PAFIO

La MRC de Matawinie est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique du PAFIO, d'analyser ceux-ci et de les transmettre au MFFP. Les commentaires recueillis ont été triés de façon à ce qu'ils soient présentés dans la catégorie reflétant le mieux l'esprit global du commentaire. Ils ont été rassemblés et synthétisés par l'auteur dudit rapport afin de rendre l'information présentée uniforme.

Les commentaires émis dans cette section sont relatifs au PAFIO présenté par le MFFP pour l'unité d'aménagement (UA) 062-71.

Les commentaires émis pouvant s'appliquer à plusieurs ou à l'ensemble des chantiers inscrits au PAFIO sont rassemblés dans la section des commentaires généraux. Les commentaires spécifiques sont regroupés par secteurs d'intervention potentiels (SIP), séparés en deux sections, l'une pour les travaux commerciaux et l'autre pour les travaux non commerciaux.

Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés. Seules les coquilles ont été corrigées.

Commentaires généraux

1. MRC de Matawinie

Communication

- S'assurer que tous les acteurs concernés soient impliqués autant dans l'identification des enjeux que dans le processus d'harmonisation

Paysage

- Assurer un maintien de l'ambiance forestière à partir des noyaux villageois, des sites de villégiature, des lieux récréotouristiques et des réseaux routiers principaux
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide d'outils de modélisation dans les zones de haute visibilité

Quiétude

- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des noyaux villageois ou des zones de villégiature regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier
- Éviter les périodes de haut achalandage pendant la période de chasse pour la réalisation des travaux ou le transport forestier

Territoire public intramunicipal

- Impliquer la MRC en début de planification pour les secteurs adjacents au territoire public intramunicipal afin de valider les possibilités de jumeler les opérations forestières

Parcs régionaux

- Assurer un maintien de l'ambiance forestière à partir des sentiers, dont le Sentier National, des infrastructures récréatives ainsi que le long des chemins d'accès principaux
- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des sentiers et des infrastructures récréatives pour la réalisation des travaux ou le transport forestier
- Éviter la création de nouvelles entrées dans les limites des parcs régionaux

Chemins à double vocation

- Poursuivre la démarche auprès du ministère des Transports (MTQ) afin que les critères permettant de qualifier les chemins à double vocation soient revus de manière à allouer des compensations financières aux municipalités pour l'entretien des infrastructures utilisées pour le transport de bois ;

- Adresser au MTQ la question de sécurité des citoyens sur les chemins municipaux en période de transport forestier pour qu'elle soit examinée, par exemple, par le biais de contrôleurs routiers, de surveillance routière ou de toute autre manière ;

Résolutions CM-104-2018 et CM-048-2020 – voir l'annexe XV

2. Pourvoirie Réal Massé

Pourvoirie Au Pays de Réal Massé est propriétaire et locataire d'un bail avec le gouvernement. La pourvoirie entretient et fait la réparation à ses frais de tous les chemins sur la pourvoirie ainsi que sur le chemin partant de la 131 (Brassard), et ce, jusqu'à la l'auberge de la pourvoirie. Je tiens à avoir des papiers signés avant les travaux forestiers. Dans le passé, on m'a fait énormément de promesses, promesses qui n'ont jamais été respectées.

En aucun temps, le chemin qui mène à la pourvoirie ne doit être fermé.

Je n'ai généralement rien contre les coupes forestières mais j'aimerais seulement que les forestiers maintiennent la qualité de mes chemins s'ils les utilisent. Ça n'a pas toujours été le cas!

3. Municipalité de Saint-Damien (*Chemin Beaulieu, Crique-à-David*)

3.1. Citoyens (2) (Saint-Damien)

Nous, citoyens du secteur du Crique-à-David O., sommes préoccupés par l'annonce du transport de bois par camionnage dans notre secteur.

Une des préoccupations que nous avons, c'est le camionnage qui va impliquer un aménagement et un élargissement des routes près des cours d'eau ce qui va causer un dérèglement de la flore et la faune du secteur.

Ensuite, il y a le camionnage qui va, inévitablement, s'entremêler avec la circulation des citoyens du secteur, ce qui peut avoir un risque accru d'accident. En plus, avec le transport jour et nuit, cela va immanquablement nuire à la quiétude à cause du bruit qu'occasionnerait la présence des camions sur nos chemins.

Nous sommes dans un ravage d'hiver de chevreuils, donc beaucoup de chevreuils circulent sur les chemins du secteur ce qui pourrait provoquer des collisions entre les camions et les chevreuils.

Enfin, nous sommes dans la municipalité de Saint-Damien et les travaux forestiers ne se feront pas sur notre territoire. Nous ne devrions pas subir les contrecoups des travaux faits sur un autre territoire. Merci de prendre en considération nos préoccupations.

3.2. Citoyen (Saint-Damien)

Que les camions de bois ne passent pas sur le chemin du Cric-à-David, aussi appelé Chemin de la Nature. Nos maisons et chalets sont à proximité et la sécurité est en cause. Il y a d'autres chemins à proximité que les camions peuvent emprunter. Chemin de la Pourvoirie, le rang 4...

3.3. Citoyenne (Saint-Damien)

Ne pas accorder le transport du bois par le chemin du Cric-à-David Ouest. Les coupes de bois ne devraient pas emprunter le chemin de la nature pour transporter leur bois (où nos demeures sont). Car :

- Le pont n'est pas fait pour des charges si pesantes, risques élevés de l'endommager et ainsi couper tout accès à la route principale et aux services d'urgence;
- Route espace restreint difficile à certains endroits de rencontrer donc dangerosité pour les marcheurs, les automobiles et les animaux;

- Dégradation de la qualité de la route donc hausse du coût d'entretien de la route pour les résidents de St-Damien (taxes);
- Couper l'accès au sentier multifonctionnel non motorisé aux utilisateurs;
- Risque élevé de polluer le lac;
- Pollution par le bruit : moteur, freins Jacob, klaxons;
- Pollution: poussière, odeur diesel;
- Limite de vitesse pas souvent respectée par camions;
- Augmentation drastique de la circulation;
- Perte de jouissance de notre milieu de vie.

3.4. Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière (Saint-Damien)

L'utilisation du chemin Beaulieu pour la sortie du bois causera les effets suivants; perte de quiétude dans un environnement de villégiature, enjeux de sécurité routière, tant pour les nombreux piétons que pour les voitures. De plus, le chemin Beaulieu se termine par une cote de 20 % sur 2 km qui est très dangereuse. Il serait recommandé de trouver d'autres alternatives à ce chemin qui est dangereux tant pour les citoyens que pour les compagnies forestières. De plus, nos membres subiront une perte de quiétude due au bruit causé par le va-et-vient des camions. Finalement, le chemin Beaulieu sera nécessairement abimé par cette circulation et ce seront nos taxes qui devront contribuer à sa réfection. En contrepartie, la compagnie forestière devrait contribuer à la réfection du chemin si la seule solution est d'utiliser le chemin.

3.5. Citoyenne (Saint-Damien)

La sortie du bois et son transport par le chemin Beaulieu seront très dangereux car le chemin Beaulieu est très étroit et est fréquenté par les marcheurs, coureurs, cyclistes en plus d'être très tortueux. De plus, le chemin Beaulieu se termine par une côte de 20 % sur 2 km qui est très dangereuse été comme hiver. Des effets néfastes sont à considérer dans un environnement de villégiature naturel de forêts, d'animaux sauvages, et la santé de nos lacs. De plus, la sécurité des lieux est en jeu en plus de la perte de quiétude et le bruit causé par le va-et-vient des camions ainsi que les accidents majeurs qui pourraient survenir. Je recommande que le Ministère envisage d'autres alternatives que l'utilisation du chemin Beaulieu qui est dangereux tant pour les citoyens que pour les compagnies forestières. Le Ministère et les compagnies forestières ne sont pas sans savoir que l'utilisation du chemin Beaulieu pour le transport du bois entraînerait d'importants coûts pour la réfection à neuf à vos frais et non par nos taxes.

3.6. Citoyen (Saint-Damien)

En raison du nombre élevé de voyages par camion, le chemin Beaulieu risque d'être endommagé surtout dans la descente de 2 km menant à la rte 347 alors qui s'occupera de le réparer. Aussi le passage des camions enlève la quiétude et la sécurité du secteur résidentiel. Quelles solutions seront apportées à ce problème?

3.7. Citoyenne (Saint-Damien)

Je suis contre les coupes dans la forêt centenaire du Crique-à-David, à Saint-Damien, Ste-Émilie et Saint-Zénon.

3.8. Citoyenne (Montréal)

Je suis préoccupée par les coupes forestières prévues dans le secteur de la crique à David. Je m'oppose fortement à ce projet. Je désire que l'on conserve ce territoire de toute coupe forestière possible. Merci d'écouter la parole des citoyens.

3.9. Citoyen (Saint-Damien)

En tant que damiennois, je suis préoccupé par la coupe autour et dans le site du Crique à David de ma municipalité. Je demande que l'on protège ce site où des arbres matures de plus de cent ans se localisent et où la vue panoramique est à couper le souffle. Nous aimerions encourager les acteurs locaux à faire des sentiers d'interprétations! Est-ce possible d'en faire un paysage patrimonial sauvegardé? Merci de l'attention portée à ma demande!!

Je regrette de ne pas avoir eu l'information de ma municipalité et que les délais soient si courts!

3.10. Citoyenne (Saint-Damien)

Je souhaite sauver la forêt centenaire du Crique-à-David, à Saint-Damien, Ste-Émélie et Saint-Zénon. Un site méconnu, une forêt avec une haute canopée, un sentier national et des belvédères aux vues impressionnantes, font partie d'un secteur de coupes à venir. J'émetts ma volonté de conserver ce paysage patrimonial !

3.11. Citoyenne (Saint-Damien)

Je m'oppose à la coupe prévue dans le secteur du crique à David à Saint-Damien de Brandon. Ces arbres centenaires ont un caractère unique et doivent demeurer la propriété de la population non des coupeurs de bois qui ne se préoccupent pas du bien collectif. Cette coupe inutile sera surveillée par des gens qui ont à cœur le bien collectif.

Je m'oppose à la coupe de bois dans le secteur du Crique à David. Ce bien, cette forêt appartient à la collectivité et doit rester disponible pour le bien commun. C'est une forêt d'exception et il faut la protéger des coupeurs de bois qui ne se gênent pas pour détruire une richesse exceptionnelle. Nous serons vigilants et présents pour empêcher cette destruction massive d'une forêt plus que centenaire.

3.12. Citoyen (Saint-Damien)

Le secteur de la Crique-à-David situé à la jonction de Saint-Damien, Ste-Émélie et St-Zénon est un site méconnu, une forêt avec une haute canopée, un sentier national et des belvédères aux vues impressionnantes, font partie d'un secteur de coupes à venir. Or, plusieurs y voient ici un potentiel incroyable de pistes de randonnées. Il est de plus en plus rare de voir autant d'arbres matures et c'est un patrimoine naturel qui doit être conservé.

3.13. Citoyenne (Montréal)

Mes commentaires concernent le projet de coupe dans la forêt du Crique-à-David, dans Lanaudière. Je m'inquiète de voir cette forêt soumise aux coupes et de dénaturer le paysage, qui fait partie du patrimoine québécois à préserver, selon moi. Ce patrimoine pourrait être valorisé économiquement, notamment par des activités touristiques plutôt que des coupes forestières.

3.14. Citoyenne (Saint-Damien)

Je désire vous faire part de mes commentaires sur la coupe de bois qui sera prévue à travers la pourvoirie le Renard Bleu dans la ZEC des Nymphes à Saint-Damien.

Par les années passées, le bois qui sortait de cette pourvoirie était descendu par le chemin Beaulieu. Cette route passe à travers une agglomération de résidences privées où une il y a une population importante de résidents à temps plein et aussi d'enfants.

De plus, le chemin Beaulieu comporte une descente qui est à 20 % sur près de 2 km. Les camions chargés de bois détruisent ce chemin, déjà fragile, par leur poids. Sans mentionner le danger de

manque de freins dans cette descente abrupte. Il y a quelques années, un camion a perdu tout son chargement dans la descente.

Nous vous demandons d'obliger les exploitants à prendre une autre sortie que le chemin Beaulieu.

Merci de considérer cette requête.

4. Association des résidents du lac Ouareau

Nous constatons l'absence de plusieurs érablières non répertoriées sur le territoire de St-Donat et NDM. Ces ressources doivent être préservées et méritent une étude plus approfondie pour en garantir la pérennité et leur mise en valeur sur le plan économique.

Basé sur une expérience récente, le transport par camion sur le chemin St-Guillaume est très dangereux, bruyant et dommageable pour les routes résidentielles. Une alternative via une route régionale devrait être étudiée.

Basé sur de récentes coupes effectuées dans la baie de la Dame (lac Ouareau) et sur la route 125, ou des coupes jardinières ont été effectuées avec succès nous recommandons que dans les bassins versants des lacs de villégiature sur le territoire de St-Donat (ex. : lacs Ouareau, Archambault, Baribeau, etc.), seulement des coupes partielles inférieures à 30 % devraient être prélevées afin de minimiser les impacts des coupes sur les plans d'eau (apports de mercure et de phosphore) et minimiser les impacts visuels. De plus, une attention particulière doit être portée sur les sentiers pédestres, raquette, ski de fond, motoneige, VTT afin de garantir leur intégrité visuelle par la prévision de corridors de protection.

Veuillez consulter nos commentaires géoréférencés pour les secteurs suivants :

- Secteur lac Lemieux : #0916421-28
- Secteur Les Érablières : #0916421-44
- Chemin St-Guillaume : #0916421-59
- Secteur Les Cenelles : #0916421-75
- Parc régional forêt Ouareau : #0916421-89

5. Centre de recherche forestier CREA / Groupe Territoire Culturel

Étant à la fois un centre de recherche et un OSBL dédié à la protection et la mise en valeur du territoire forestier en Matawinie, regroupement soutenu par plus de 60 organismes et associations, nous demandons à ce qu'il n'y ait aucune coupe dans le secteur du Crique à David (Ste-Émélie – St-Damien – St-Zénon) en raison de la beauté du site, de sa forêt avec une haute canopée, du sentier national, des sites exceptionnels munis de belvédères avec des vues impressionnantes. Ce paysage patrimonial est unique dans la région. Nous ne souhaitons pas qu'il soit altéré, abîmé, réduit, défiguré, modifié, dénaturé, par des interventions qui changeront le paysage et auront un impact sur la faune et la flore forestière.

6. Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.1. Citoyenne (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)

Les alentours du Cric à David de Ste-Émélie à St Zénon sont très utilisés par les résidents et les villégiateurs et la faune. Toute coupe dénaturera l'endroit et freinera l'aspect touristique et sauvage qui est important pour notre communauté. Nous avons récemment été éprouvés par l'élargissement de la grande ligne électrique qui fait une énorme cicatrice dans notre paysage.

6.2. Citoyenne

Sauver la forêt centenaire du Crique-à-David, à Saint-Damien, Ste-Émilie et Saint-Zénon! Un site méconnu, une forêt avec une haute canopée, un sentier national et des belvédères aux vues impressionnantes, fait partie d'un secteur de coupes à venir (hachuré en gris). Faire connaître ma volonté de conserver ce paysage patrimonial !

6.3. Citoyenne

Que représentent les zones d'aménagement 062-71? Il y en a beaucoup et partout. Sont-elles d'éventuelles zones de coupes ? Il n'y a pas de détails à ce niveau...

7. Municipalité de Mandeville

7.1. Municipalité de Mandeville

Le chantier prévu touchera le tracé des sentiers du lac en Cœur qui sont des sentiers gratuits et publics, fréquentés été comme hiver, dont les points de vue et la beauté sont une fierté pour la municipalité. Ces sentiers sont entretenus et balisés par l'Association Chasse et Pêche de Mandeville. La municipalité est préoccupée par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, mais aussi par les aspects socio-culturels liés à la mise en valeur de ces milieux et à l'accessibilité des plans d'eau et des cours d'eau. Étant donné que le principal attrait des sentiers du lac en Cœur réside dans les paysages, les coupes de régénération risquent de les affecter de manière importante. Nous souhaitons donc que les coupes de bois partielles soient préférées aux coupes de régénération sur l'ensemble du chantier et que les coupes partielles aient un taux de prélèvement qui permette de maintenir le paysage. Ces mesures devraient s'ajouter à la bande de protection visuelle encadrant les sentiers. Vu la situation, nous ne sommes pas en faveur d'avoir des chemins à travers les sentiers. De plus, cette situation nuira à l'achalandage des touristes et du secteur villageois. L'aménagement de plusieurs chantiers forestiers est prévu sur le territoire. Ces chemins affectent le paysage en créant des trouées et ils traversent les sentiers à plusieurs endroits. Nous souhaitons que les chemins aménagés pour les travaux soient fermés après les travaux reboisés. Les chemins prévus au nord du lac à l'Eau Claire et entre le lac à l'Eau Claire et le lac à la Vase passent dans des secteurs où le drainage est mauvais et le sol gorgé d'eau. Nous souhaitons que le tracé des chemins passe au maximum dans des secteurs secs où il n'y aura pas de risque d'orniérage. À la pointe ouest du lac McGrey, des coupes de régénérations sont prévues sur des pentes abruptes et nous craignons que le ruissellement entraîne des sédiments vers le lac. Pour cette raison et pour la préservation du paysage, nous souhaitons que ces coupes soient converties en coupes partielles. La municipalité de Mandeville est également préoccupée par la sécurité sur les routes, ainsi que les résultats après la coupe. Selon nous, ce secteur devrait être une aire protégée.

Ces commentaires sont soutenus par les associations suivantes : Le Regroupement des Associations de Mandeville en environnement, l'Association des propriétaires du lac McGrey, le Club Quad les Randonneurs, le Club de motoneiges de Mandeville, l'Association de Chasse et Pêche de Mandeville, AGIR Maskinongé, le comité des citoyens du lac Mandeville, ainsi que l'Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long, lac en Cœur et à l'Eau Claire.

7.2. Citoyenne (Mandeville)

Je crois fermement que l'on doit protéger et sauvegarder la forêt centenaire du Crique-à-David, à Saint-Damien, Ste-Émilie et Saint-Zénon ! Cette forêt est une richesse, un patrimoine pour tous les habitants de la région; humains et animaux.

7.3. Comité des citoyens du lac Mandeville

Par la présente, le Comité des citoyens du lac Mandeville désire informer le Ministère des Forêts, Faune et Parcs de sa position sur les coupes prévues dans le secteur des lacs en Cœur, lac À l'eau claire, lac Mc Grey, par suite d'une séance d'information sur les coupes de bois dans le secteur Lanaudière organisée par la municipalité de Mandeville à la salle municipale le 24 février 2020.

La séance d'information en question s'insère dans le cadre de la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) de Lanaudière tenue par le Ministère des Forêts, Faune et Parcs du gouvernement du Québec entre les 4 et 28 février 2020.

Le Comité des citoyens du lac Mandeville œuvre depuis des années à la restauration du lac Mandeville. Celui-ci est très affecté par les cyanobactéries conséquence des apports en phosphore importants dus à l'agriculture (90% des sources identifiées). Depuis plus de vingt années, la communauté est mobilisée pour la protection et la mise en valeur de son environnement. Nous avons restauré nos bandes riveraines et nous avons pu constater leur impact sur la qualité de notre environnement. Compte tenu des pertes d'usage liées au vieillissement prématuré de notre lac, les lacs en Cœur et À l'eau claire et Mc Grey sont extrêmement précieux pour nos citoyens. Ce sont les seuls lacs oligotrophes de la municipalité de Mandeville et il est très important de protéger l'intégrité de leurs bandes riveraines et de la beauté de ces paysages. De plus, le bassin versant du lac Long sera affecté par la dégradation et l'érosion résultant de ces travaux. Par ailleurs, nous portons à votre attention le fait que la municipalité fait la promotion de cet endroit merveilleux en concordance avec ses orientations reposant sur la protection de l'environnement et sur la promotion de ses attraits pour la villégiature du territoire municipal :

<https://www.sentiersmandeville.org/sentier-Lac-en-coeur-lanaudiere.php>

Cet écosystème exceptionnel est accessible aux citoyens de Mandeville, il a été aménagé avec respect et simplicité depuis de nombreuses années.

Nous fréquentons régulièrement les sentiers du lac en Cœur en toute saison et nous considérons cet endroit comme devant être protégé pour notre usage immédiat et ceux des générations futures. Nous demandons aux autorités compétentes de ne pas effectuer les coupes prévues dans le secteur du lac à la Vase et de respecter les orientations de la municipalité pour la mise en valeur de ce territoire pour la beauté de ses paysages, la qualité de la faune, de la flore et de ses lacs.

8. Sentier National

8.1. Citoyenne

Porter atteinte à la beauté des paysages tout le long du sentier de la Matawinie qui fait partie du Sentier National. Vous diminuerez l'intérêt touristique d'un paysage spectaculaire, qui gagne à être connu, plutonique que de briser la fabuleuse nature, qui nous fait tous du bien.

8.2. Citoyenne

Plusieurs sentiers de villégiature et sentiers non motorisés. Aussi une forêt centenaire qui devrait être protégée.

9. Pourvoirie du Milieu

La pourvoirie du milieu doit connaître la stratégie du ministère à long terme... Il est difficile de planifier des aménagements et de nouveaux hébergements en forêt sans savoir ce qui nous attend à long terme avec notre environnement. Les superficies de coupes des années antérieures ainsi que celle des dernières années font que la diversité des habitats fauniques est basse. Nous voulons garder un équilibre des peuplements distincts le plus possible.... donc, nous ne disons pas non aux coupes mais nous souhaitons les effectuer selon la disponibilité d'habitat favorables à la faune... de plus, la foresterie a de la difficulté à faire les travaux dans les temps prévus, une

amélioration pourrait être fait. S'il y a juste de la jeune forêt sur notre territoire la faune est moins abondante et vous n'aurez plus de bois près du moulin pour les prochaines années.... Pour le débroussaillage, nous voulons augmenter la superficie des blocs non aménagés pour favoriser le petit gibier, donc nous demanderons dans le futur d'avoir plus de bords de chemins non débroussaillés et moins de grands blocs aussi aménagés... Je ne sais pas pourquoi il y a 3 ponts identifiés.... j'ai dit oui aux coupes pour avoir de nouveaux ponts et rendu là, ça change et le bois est sorti par ailleurs.... mauvaise planif ? Nous avons une vision à long terme, nous voulons de la diversité dans l'âge de nos forêts et nous voulons travailler avec les forestiers sur de longues années... Il faudrait fixer un % de superficie maximum à récolter par plan quinquennal. Aussi, après les travaux de récolte ou aménagement, un coup de « gradeur » pour assurer une circulation pour nos clients mal équipés... Merci

Secteurs MURRAY, MURRAY 2019-2020, BEAULIEU, ROULIN_PUITS

J'ai une demande pour la modification des surfaces à débroussailler.... vu qu'il n'y a presque plus d'originaux à cause qu'il n'y a plus de bois et des chemins partout... nous travaillons beaucoup avec le petit gibier pour allonger notre saison de chasse et faire travailler nos employés plus longtemps et avoir leur chômage. Le débroussaillage sur de trop grandes superficies nuit aux gelinottes et lièvres de notre secteur... Je voudrais discuter sur une façon d'améliorer notre chasse et vos vos aménagements... entre autres laisser une bande de 100 m le long des chemins et diminuer la superficie des gros blocs... aussi, j'ai eu du débroussaillage en fin d'automne, ce qui brise les chemins quand il y a du gel mais pas assez pour geler le chemin au complet... un coup de « gradeur » après les travaux serait un minimum.

Pour ce secteur, nous demandons la création de chemins d'été pouvant être utilisés après la coupe par les clients de la pourvoirie... sans se connecter au chemin du lac Légaré.

Les forestiers veulent sortir le bois par ce chemin.... ça nous crée un autre accès difficile à gérer pour ce grand territoire surtout que le chemin du lac Légaré est très passant. Nous demandons la fermeture de ce chemin après la sortie du bois sinon nous n'autorisons pas la création de ce chemin. Merci

Dans l'harmonisation du chantier pour le secteur MURRAY, il y avait installation de trois méga calvettes pour traverser la rivière du Milieu.... pourquoi ça n'a pas été fait ? Le pont à cet endroit n'est pas très bon et ça aurait été un bon moment pour améliorer ce secteur Si c'est dans l'harmonisation, ça doit être fait non ??

10. Association des résidents des lacs Sawin et Bernard

La nature indigène de l'omble de fontaine des lacs Sawin et Bernard du fait de sa reproduction naturelle à même les sites de fraye en pourtour des Lacs fait en sorte que l'écosystème de ces lacs est particulièrement vulnérable, voire menacé par une coupe de bois dans les bassins versants, comme en témoignent plusieurs études, par exemple celles-ci :

« De ce fait, l'exploitation forestière et les feux de forêt sont susceptibles de modifier les régimes hydrologiques, sédimentologiques et thermiques, ainsi que la physico-chimie de l'eau (apport d'oxygène, de substances nutritives et de sels minéraux ainsi qu'une accumulation du mercure dans le réseau trophique) » [*Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale – Isabelle St-Onge, Pierre Bérubé et Pierre Magnan, Automne 2001*].

« Le maintien de forêt riveraine est un élément essentiel à la conservation de l'habitat du poisson. Elle contribue au maintien de la qualité physico-chimique de l'eau, mais permet aussi d'apporter abri et structure à l'habitat du poisson dans les cours d'eau et les lacs. » [*Effet des pratiques forestières sur l'habitat du poisson - Centre technologique des résidus industriels en partenariat avec développement économique Canada, Sophie Dallaire, mars 2006*]

Un refuge biologique a été créé sur une partie de la forêt du bassin versant du Lac Sawin. Ce refuge est concomitant aux secteurs d'interventions potentiels (SIP) de coupe soumis à

consultation. Sur la carte soumise à la consultation, la partie vert pâle correspond au Refuge biologique # 06251R036, désigné le 22 septembre 2014 dans la liste des aires protégées du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs. [2] De plus, nous pensons que le développement de la recherche sur la connectivité entre les milieux naturels (Gratton 2014) devrait inciter à la prudence lors de la proposition de coupe de régénérescence et de coupe partielle à côté d'une aire protégée et en bordure d'un lac reconnu comme site faunique d'intérêt (SFI).

Nous avons lu avec intérêt les défis identifiés par le MFFP dans La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) [3] qui énonce les orientations et les objectifs d'aménagement durable des forêts, notamment en matière d'aménagement écosystémique. La SADF identifie plusieurs défis, dont les suivants :

1. Une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones;
2. Un aménagement forestier qui assure la pérennité des écosystèmes;
3. Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées;

Nous avons aussi pris connaissance de l'attention que le SADF accorde à la protection des sites fauniques d'intérêt: diverses dispositions de la législation québécoise (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et Loi sur les espèces menacées et vulnérables) permettent de protéger le patrimoine faunique à l'échelle provinciale. Toutefois, certains sites d'importance régionale pour la faune méritent une attention et une protection supplémentaire. Dans la région, la plupart des secteurs désignés comme SFI se trouvent dans des habitats aquatiques et leur milieu adjacent. La sélection de ces milieux vise à protéger des lacs, des cours d'eau ou des éléments d'habitats correspondant à des caractéristiques de rareté du milieu, à des critères de productivité notable d'espèces de poissons d'intérêt économique ou encore à des éléments de protection de populations sensibles. Les modalités de protection relatives à chacune des catégories de SFI peuvent limiter ou encadrer différents aspects de l'utilisation du milieu autant dans le temps que dans l'espace. Ainsi, l'accessibilité au territoire, l'aménagement forestier, la voirie forestière, le développement territorial ou toute autre utilisation du territoire peuvent être sujets à des restrictions telles que le maintien de bandes de protection intégrale, le respect de dates de réalisation de travaux ou encore la prescription de modes particuliers d'intervention.

Nous partageons également et fortement les orientations et les enjeux et objectifs du Plan de Développement intégré du territoire (PRDIT Lanaudière) et du Plan récréotouristique de la ZEC Lavigne. Nous croyons que l'orientation de préserver les milieux naturels et assurer le maintien de la biodiversité est toujours pertinente, ainsi que les enjeux qui y sont rattachés :

- un réseau d'aires de conservation représentatif de la région
- des écosystèmes sensibles préservés
- une protection adéquate des espèces en situation précaire et de leurs habitats

De plus, nous souscrivons à la préoccupation de plusieurs intervenants lors des consultations antérieures, préoccupations relatives à la préservation et au maintien de la qualité visuelle des paysages d'intérêt et à la conservation et la mise en valeur faunique du territoire.

2. Un historique d'engagement de nos membres

Depuis 1925, les personnes fréquentant les lacs Sawin et Bernard ont eu à cœur la préservation de ce lieu. Aujourd'hui, l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard regroupe les propriétaires des fonds de terrains des chalets et résidences de ces lacs en poursuivant les mêmes objectifs. Les principaux objectifs ont été, depuis plus de 90 ans, la préservation de cet environnement unique, en particulier, l'écosystème aquatique et par le fait même, la préservation des forêts des bassins versants de ces deux lacs essentiels à la santé de l'écosystème aquatique unique en son genre dans Lanaudière et ailleurs au Québec. Dès la formation d'un premier

regroupement en 1925, les membres ont adopté des règlements qui ont été à l'avant-garde des principes de protection de l'environnement qui sont reconnus aujourd'hui : Interdiction de déversement de savon ou d'eaux usées, interdiction d'y laver son chien, limitation du cylindrage des moteurs hors-bords à 9,9 cv, contrôle périodique de la qualité de l'eau et gardiennage de l'environnement. Ces plans d'eau et forêts qui les entourent ont été ainsi préservés d'une façon remarquable et manifestement unique.

L'Association est constamment à l'affût des études environnementales sur l'effet des coupes forestières sur l'écosystème aquatique et a développé une très grande sensibilité sur l'impact environnemental que pourraient avoir des travaux forestiers sur les bassins versants des Lacs Sawin et Bernard. Comme nos prédécesseurs, nous croyons qu'il est impératif de protéger la forêt autour des lacs Sawin et Bernard, pour préserver un écosystème qui a fait ses preuves.

Notre comité a dû intervenir à plusieurs reprises au cours des dernières années dans la défense des forêts présentes sur les bassins versants de ces deux Lacs.

Nous avons obtenu, par nos représentations, démonstrations et visites d'information, qu'aucune coupe ne soit faite sur les bassins versants des Lacs Sawin et Bernard ou à tout de moins, qui serait visible à partir de ces deux lacs. La dernière entente à cet effet a d'ailleurs été constatée par écrit.

Nous croyons que les arguments, qui ont convaincu les forestières de ne pas faire de prélèvements forestiers sur les bassins versants des lacs Sawin et Bernard dans le passé, sont encore plus pertinents que jamais, dans le contexte actuel où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour la population et les gouvernements. Dans le dernier budget libéral provincial, le gouvernement a prévu des sommes d'argent afin de combler les retards du Québec quant à l'atteinte de ses objectifs du taux d'aires protégées sur son territoire; ce taux devrait passer de 9,4 % à 17 % d'ici deux ans, selon le Devoir du 28 mars 2018.

En l'absence d'études d'impact environnemental spécifiques pour les Lac Sawin et Bernard en raison de ses caractéristiques uniques, nous croyons que des coupes de bois sur les bassins versants de ces deux lacs sont un pari très risqué considérant les incidences néfastes prévisibles sur la qualité de l'eau, le développement de la truite indigène et l'utilisation de ces deux lacs à des fins récréotouristiques.

3. Nos demandes

Nous proposons donc que soient reconduites les exclusions de coupe obtenues dans le passé notamment selon les paramètres de l'entente entre Les Forestiers Saint-Michel Inc., mandataire de coordination, UAF 062-51 et notre Association en date du 8 janvier 2008. Les documents auxquels nous faisons référence sont évidemment disponibles sur demande, et nous nous réservons l'opportunité de vous soumettre des informations et des documents complémentaires afin de vous aider dans votre processus décisionnel.

Il nous fera plaisir de vous accueillir pour une visite des lieux à partir des lacs, ce qui vous aidera à mieux comprendre notre position. Aussi, en plus de nos démarches actuelles et plus ponctuelles concernant ce plan de coupe, nous souhaitons la consécration permanente des trésors naturels que sont ce territoire et ses plans d'eau et sa forêt. Nous recherchons donc la collaboration de tous les intéressés afin de nous épauler ou de nous orienter vers les responsables concernés dans l'établissement d'une zone de protection permanente pour ce territoire.

Pour toutes ces raisons et en continuité avec nos demandes antérieures, nous demandons d'annuler toute la coupe dans les secteurs d'intervention potentiels (SIP) du Chantier SAWIN afin de protéger la faune et la flore (...) Communiquer avec M. pour la suite...

11. Sauvons nos montagnes (organisme)

Réaction du Comité Sauvons Nos Montagnes au PAFIO 2020 concernant le chantier VASE

- Considérant que le chantier du lac VASE prévoit des impacts sur les lacs Claire, Vase et McGrey ainsi que sur les sentiers du lac en Cœur qui sont publics et gratuits;
- Considérant que ces sentiers représentent un atout touristique et naturel de premier plan sur le territoire mandevillois et, qu'à ce titre, le développement économique y est en partie lié;
- Considérant que plusieurs des membres du comité Sauvons Nos Montagnes utilisent ces sentiers en toutes saisons pour s'adonner à la promenade;
- Considérant que l'attrait de ces sentiers et paysages est constitué par le panorama formidable qu'offrent nos montagnes forestières;
- Considérant que les coupes de types "Régénération" causeraient un véritable désastre sur le plan visuel mentionné plus haut;
- Considérant que les tracés des chemins forestiers permettant le travail des entreprises forestières contribuent également à dégrader les paysages montagneux;
- Considérant que la protection de nos milieux aquatiques est une priorité et que plusieurs des membres du comité Sauvons Nos Montagnes profitent des lacs se situant dans le projet de coupe pour s'adonner à la pêche;
- Considérant l'importance de protéger l'écosystème et le rôle de nos lacs de têtes présent sur le territoire mandevillois;

Le Comité Sauvons Nos Montagnes propose les démarches suivantes afin d'harmoniser les projets des entreprises forestières avec la réalité dans laquelle le développement économique et la volonté de protection de l'environnement des Mandevillois et Lanaudois s'expriment:

- Qu'un respect des lignes de crêtes soit maintenu lors des coupes autour des lacs et sentiers mentionnés précédemment;
- Que les coupes de types "Partielles" soient envisagées plutôt que le type "Régénération".
- Que les chemins forestiers à aménager soient situés dans des zones moins visibles et à l'écart des milieux humides ou à proximité des lacs;
- Que des bandes de protection soient maintenues à l'instar de ce qui a été formidablement réalisé autour du lac Sainte-Rose lors des années 2014-2015.

Nous vous remercions de l'attention que vous accordez à la présente et nous demeurons à votre disposition pour toutes rencontres ou encore pour fournir de la documentation supplémentaire sur le sujet.

La collaboration avec vos autorités a été établie par le passé, entre autres avec messieurs Daniel Soulières ainsi que monsieur Frédéric Joubert, et nous sommes désireux de poursuivre le travail avec vous.

12. Municipalité de Saint-Donat

La présente est pour vous informer que la Municipalité de Saint-Donat a bien reçu le communiqué de presse informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO), préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), pour l'unité d'aménagement 062-71 couvrant une partie de la forêt publique de Lanaudière.

Nous tenons à vous aviser que le MFFP tiendra une table de concertation forestière à Saint-Donat le lundi 24 février, afin de faire une présentation du PAFIO aux parties prenantes de la municipalité. Suite à cette rencontre, la Municipalité transmettra ses préoccupations concernant les différents chantiers par voie de résolution de son conseil, soit après le 9 mars 2020.

13. Municipalité de Chertsey (*Parc régional de la forêt Ouareau*)

13.1. Citoyen (Chertsey)

Je tiens à vous informer que je suis en total accord avec le contenu du document que la Fédération des Associations de Lacs de Chertsey a soumis concernant le PAFIO 2020 dans Lanaudière et suite à la TMC de Chertsey le 24 février 2020. (Voir l'annexe XI)

13.2. Citoyen (Chertsey)

Je supporte entièrement les commentaires d'ALAF0 tel que décrits dans le document ci-bas. (voir l'annexe VIII)

13.3. Citoyenne (Chertsey)

Je n'ai pas eu le temps nécessaire ni la possibilité de me présenter à la rencontre à ce sujet, mais j'aimerais au moins manifester mon aversion pour les coupes dans ces secteurs autrement plus prometteurs pour la villégiature et randonnées nature.

Il faut accepter que l'industrie touristique soit aussi importante que l'industrie forestière, surtout à l'heure où l'on doit faire des choix en respect de l'environnement,

N'oublions pas la valeur des paysages, un actif précieux.

13.4. Citoyenne (Chertsey)

Je suis contre la coupe forestière telle que pratiquée actuellement dans le Parc Régional de la Forêt Ouareau. Tout d'abord, avec les données scientifiques que nous avons présentement sur le réchauffement climatique, sur la perte de la biodiversité, sur l'eau douce qui deviendra bientôt une pénurie mondiale, je suis encore ébahie de notre façon d'exploiter nos forêts selon une approche ancienne. Nous utilisons certes de nouvelles machineries, plus efficaces et réduisant la main-d'œuvre, mais effectuons toujours une coupe à blanc (avec une nouvelle appellation plus poétique de coupe de régénération) en ne tenant pas compte des bandes riveraines (la coupe est effectuée partout où le bras mécanique peut se rendre). Les zones forestières déjà coupées sont désolantes à voir.

Il est important d'augmenter les aires protégées au Québec et je considère que le Parc Régional de la Forêt Ouareau devrait en faire partie. Comme apport économique dans la région, on devrait plutôt favoriser le récréotourisme/écotourisme dans ce parc. La coupe forestière est incompatible au développement récréotouristique. J'aimerais qu'il y ait un moratoire sur cette question. Qu'il n'y ait aucune coupe forestière dans le Parc Régional de la Forêt Ouareau avant qu'une étude économique soit faite sur le rendement d'une industrie récréotouristique par rapport au rendement de l'industrie forestière. Je suis certaine que l'apport économique de l'industrie récréotouristique serait plus rentable à l'économie du Québec et générerait plus d'emplois tout en offrant un meilleur rayonnement de la province à l'international.

Cette forêt dans la région de Lanaudière constitue le poumon de Montréal; il ne faut surtout pas la détruire. Dans cette forêt, il y a des montagnes magnifiques, des lacs sauvages, une faune et une flore à conserver. Ce paysage magnifique doit le demeurer et devenir accessible à la communauté en développant des réseaux de sentiers accessibles à pied, à bicyclette, en ski ou raquette... quelques sentiers légèrement plus larges pour véhicules motorisés.

En donnant cette forêt à l'industrie forestière nous perdons cette opportunité de développement récréotouristique. Ne tuons pas la beauté du monde. Je veux aussi appuyer le document de M. Gagnon que je joins à ce courriel.

J'espère que le Parc Régional de la Forêt Ouareau pourra devenir une aire protégée, que les divers ministères pourront s'asseoir à nouveau à la table pour en discuter réellement car les décisions prises par le MERN sur le territoire de coupe le furent bien avant la réalisation de l'urgence climatique. Il faudrait inclure *Tourisme Lanaudière* à cette table de discussion ainsi que des groupes de citoyens qui participent à des activités récréatives non motorisées dans ce parc (personnes dont on ne tient pas compte actuellement à la table du GIRT). Actuellement, il n'y a pas d'acceptation sociale de la coupe forestière dans le Parc Régional de la Forêt Ouareau. Le premier ministre M. Legault a pourtant dit qu'il n'appuierait pas un projet s'il n'y a pas d'acceptation sociale.

13.5. L'Assomption en transition

Je souscris entièrement aux commentaires qui vous sont adressés dans le document joint. (voir l'annexe VIII). En contexte de crise climatique qui s'aggrave, tous les experts reconnaissent qu'il faut réduire considérablement les coupes forestières. La forêt doit servir uniquement à répondre aux besoins de la communauté locale.

13.6. Citoyen

Je suis entièrement d'accord avec les commentaires et recommandations de l'ALAF0. (voir l'annexe VIII)

13.7. Citoyenne

J'aimerais ajouter mon commentaire à votre "consultation" au sein de la MRC de la Matawinie par rapport aux coupes dans le Parc Régional de la forêt Ouareau.

Allez-vous tenir compte de la demande des citoyens qui veulent voir votre promesse maintenue? C'est à dire faire du récréotouristique une priorité ? Au lieu de cela, il semble que vous continuez à brader notre forêt, lieu privilégié de randonnée et de raquette, rempart de biodiversité et défense naturelle par rapport aux changements climatiques, à l'industrie? Tout ça pour une poignée de dollars et quelques emplois qui seraient tellement plus nombreux et intéressants s'ils étaient liés au récréotouristique! C'est une situation choquante pour moi qui aime randonner dans ce parc et qui en filme la détérioration année après année.

N'avez-vous pas encore compris que vous n'avez en aucun cas l'acceptabilité sociale pour quadrupler les coupes comme vous envisagez de faire?

L'association des Amis de la Forêt Ouareau a analysé en profondeur la situation et a des recommandations avec lesquelles je suis d'accord. Vous trouverez ci-joint son rapport (Voir l'annexe VIII) qui vous questionne et qui explique pourquoi c'est un non-sens. J'ose espérer que vous allez répondre aux questions.

Merci de tenir compte des avis des citoyens.

13.8. Citoyennes (2) (Chertsey)

Vous trouverez ci-joint mes commentaires et recommandations concernant la révision PAFIO 2018-2023. (voir l'annexe VIII) Même si ces commentaires sont généraux, je suis particulièrement inquiète de ce qui se passe et pourrait se passer dans le secteur des Contreforts (Près du lac des Castors) et le secteur Johnson (Ruisseau noir) dans le Parc régional de la forêt Ouareau, comme il est question dans le document. En espérant que vous prendrez en considération ces préoccupations.

13.9. Citoyenne (Chertsey)

Je suis résidente du secteur et de la municipalité de Chertsey, je suis très préoccupée par les coupes de bois et le plan le PAFIO (plan d'aménagement intégré opérationnel).

Il est très important de consulter les citoyens pour s'harmoniser avec les besoins de la population et de respecter les consultations avec la FALC (Féd. des associations des lacs) et la TMCF (table municipale de concertation forestière), si possible en période estivale pour rejoindre le maximum de personnes et pour s'assurer d'une bonne démocratie et d'une bonne compréhension et/ou collaboration avec les forestières ou BGA (Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement).

Chertsey est une région qui s'efforce de conserver la forêt et la faune et qui a développé des réglementations en conséquence, souvent recommandées par plusieurs ministères dont celui des MFFP (Ministère des forêts, de la faune et des parcs). Je comprends mal que les exigences pour la protection des rives ne soient pas respectées lors des coupes de bois par les BGA et je pense qu'ils devraient respecter les rives au même titre que les citoyens et les citoyennes le font. Je suis préoccupée par les travaux dans la forêt qui séparent les grands lacs de Chertsey et le PRFO.

Je suis pour la protection du PRFO (Parc Régional de la Forêt Ouareau) car c'est un parc que moi et ma famille nous visitons régulièrement (ski de fond,...). Je croyais que les coupes de bois étaient interdites et je suis pour enlever ou minimaliser ces coupes le plus possible car ça dénature le paysage et le récréotourisme. Je ne vois pas encore d'accord, donc je crois qu'une autre démarche d'harmonisation est requise pour atteindre un accord avec les représentants de la TMCF avant que le MFFP puisse octroyer des travaux et fixer des dates.

Je suis en désaccord avec l'augmentation des travaux de foresterie pour le PAFIO 2018-2023 qui passe de 4 km² par an pendant 5 ans alors que depuis 27 ans, il n'était que de 1 km².

Il faudrait donner plus d'outils à la FALC et ALAFO (les amis de la Forêt Ouareau) comme identifier mieux sur les cartes les lacs, les aires protégées pour favoriser une harmonisation plus complète et faciliter une meilleure compréhension des informations.

Je désire que plus de représentants des citoyens ou associations soient présents à la table du GIRT Lanaudière (Gestion intégrée des ressources du territoire) et non seulement les récréotouristes motorisés.

Il est aussi important pour moi que les travaux exécutés dans la coupe de bois comprennent le ramassage des branches pour éviter les feux de forêt et par respect pour le milieu naturel dont le parc.

Je suis aussi favorable à augmenter les pénalités quand une compagnie de foresterie ne respecte pas les devis car les conséquences durent plusieurs années.

Espérant que vous prendrez compte des opinions de cette consultation des citoyens et les citoyennes, car seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin.

13.10. Citoyenne (Chertsey)

Je suis une propriétaire d'un chalet à Chertsey et ma famille s'y rend depuis plus de 57 ans. Il n'y a pas d'acceptabilité sociale concernant les coupes forestières sur ce territoire de villégiature et d'activité récréotouristique. Je suis du même avis que la FALC à ce sujet. Il n'y a pas d'analyse démontrant les avantages économiques des coupes de bois sur le territoire, au contraire. Les considérations environnementales ne sont pas non plus mises de l'avant. Pourquoi détruire tous ces sites, sa végétation, ses cours d'eau pour des décennies ??? (voir l'annexe XI)

13.11. Citoyen (Chertsey)

Appui les commentaires de l'ALAFO (voir l'annexe VIII)

13.12. Citoyenne (Chertsey)

Beaucoup d'indifférence face à nos choix et préoccupations.

1^{er} : Non-acceptabilité sociale, ça fait longtemps qu'on vous le dit.

2^e : Non conforme aux **changements climatiques**, un rapport à produire en mars 2020 par le MFFP. Mars, ce n'est pas loin en temps pour en prendre connaissance et appliquer ce qui nous semble une meilleure connaissance.

- L'aménagement durable des forêts contribue plus particulièrement:
 - à la conservation de la diversité biologique;
 - au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
 - à la conservation des sols et de l'eau;
 - au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
 - au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;
 - à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées

3^e : Plusieurs lacs sont dans la mire, complètement entourés par la coupe de bois. On fait le tour du lac pas en raquette mais avec une tronçonneuse. OUPidou. *Tel qu'il est indiqué dans le PAFIT 2018-2023, 20 % des lisières boisées riveraines sont protégées intégralement, tandis qu'une récolte partielle sans circulation de machinerie est permise dans les autres bandes riveraines des lacs et cours d'eau permanents. Des travaux sont en cours afin de bonifier l'approche d'analyse de **conservation des milieux riverains d'intérêt**. Cette **méthode** devrait être en vigueur pour le PAFIT 2023-2028.*

4^e : Consultation Bâillon, c'est plus de 50 personnes qui se sont présentées à la consultation publique à Chertsey le 15 février 2020. Deux jours d'avis sur les réseaux sociaux, c'est comme ça que les gens ont su. Les réseaux sociaux ont aujourd'hui une importance car le message **ne m'est pas** parvenu par la MRC comme **prévu**. En hiver, deux jours d'avis, plus de 50 personnes, seule devant nous, Madame Claudine Ethier de la MRC Matawinie qui n'a pas pu répondre à nos questions. Était absent le MFFP.

5^e : La Table GIRT, on vous a déjà demandé de participer à cette table. C'est qui ça nous, ce sont les citoyens qui contribuent avec leurs taxes au développement de leur région, à choisir les projets qui ont un intérêt communautaire et en partenariat avec des gens d'affaires pour le développement économique sans brimer le touristique. Le citoyen qui habite la région et qui a un souci de son environnement. On voit les traces laissées du passé dans vos sillons ...

6^e : En 2001, un Plan Régional de développement du territoire public (PRDTP) qui dit que le territoire est voué à une **vocation touristique prometteuse d'avenir**. En 2020, c'est encore plus d'actualité. Des exemples ? Il y a en trop...

7^e : Forêt de proximité : Nous sommes cueilleurs, marcheurs et contempleurs. C'est les hauteurs qui sont impressionnantes, Touriste Lanaudière. *Plusieurs paysages, tels que ceux autour des haltes routières, les plages publiques, les bases de plein air, les belvédères, etc., font déjà l'objet d'une protection légale (articles 12 à 14 du RADF). De manière générale, les paysages sont considérés lors du processus d'harmonisation et peuvent faire l'objet de mesures d'harmonisation fines. J'ai une vision normale de plus de 30 m.*

Nous sommes aussi les poumons du grand centre de Montréal. Le smog est dispersé par le vent dans les régions, et nous sommes une des régions qui reçoit ce nuage. Merci à nos arbres qui font la job. Ceinture vert du grand Montréal.

Article 12 encadrement visuel 1.5 km d'un site ou un lieu projeté (sentier des grands lacs, parcs, Zec, pourvoiries, habitants), etc....

Article 13 Un encadrement visuel de 3 km site ou un lieu projeté (sentier des grands lacs, parcs régionaux, Zec, pourvoiries, habitants.) Etc....

On lit les lois, **on** s'informe sur les publications scientifiques et économiques, **on** se regroupe, **on** se mobilise, **on** se rencontre et **on** devient de plus en plus informé, plus fort (**on** n'est pas des autochtones vous êtes chanceux ?)

Conclusion

C'est à partir de quand qu'on arrête d'avoir de l'espoir ?

Réponse : "JAMAIS, G-Maman " ! Maïka, 9 ans.

Il faut faire les choses autrement et dès maintenant. C'est notre avenir à tous et c'est notre forêt de proximité. Dans le contexte actuel, les gens sont prêts à un changement et à se mobiliser.

Discours de M. Legault 25 février 2020 : **Nos priorités** ; l'environnement, l'acceptabilité sociale et les Autochtones.

Vous avez une responsabilité sociale.

13.13. Citoyenne

Appui les commentaires de la FALC (voir l'annexe XI)

13.14. Citoyenne (Chertsey)

Voici des recommandations sur les travaux forestiers inscrits dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020) pour l'unité d'aménagement 062-71 couvrant une partie de la forêt publique de Lanaudière.

Recommandation 1 :

Ne mener aucune intervention dans le Parc régional de la Forêt Ouareau.

Recommandation 2 :

Réaliser avec méthode et rigueur un inventaire des espèces floristiques à statut particulier localisées dans tous les secteurs d'intervention ciblés dans le PAFIO 2020 pour l'unité d'aménagement 062-71.

Recommandation 3 :

Reconsidérer intégralement les propos de Michel Surprenant livrés dans le cadre du PAFIO 2018-2023 de l'unité d'aménagement 062-71, MRC Matawinie, 2018 (voir l'annexe IV, à la page 77, du rapport cité précédemment)

13.15. Association des propriétaires du lac Lane (Chertsey)

D'entrée de jeu, je n'ai pas été surpris de constater que la consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière n'ait été annoncée que 2 jours seulement avant sa tenue, qui plus est, à un moment où il est difficile pour beaucoup de villégiateurs de s'y rendre.

Toutefois, la consultation via internet était possible. Sauf que le document est très nébuleux pour le commun des mortels et il ne répond toujours pas aux questions préoccupantes de l'environnement.

C'est à se demander si le ministère, qui semble-t-il n'était pas présent à la séance d'information du 15 février à Chertsey, n'essaie pas d'endormir les forces vives opposées aux coupes forestières. Je n'ai malheureusement pas pu être présent à cette rencontre mais on m'en a fait le compte-rendu.

On y a appris, m'a-t-on dit, que certaines coupes effectuées dans le passé n'ont pas été rentables, que les expériences précédentes de récolte de bois ont eu un impact négatif permanent sur le couvert forestier et que d'autres espaces, éloignés des aires d'habitation et de villégiature, sont disponibles pour de la coupe.

Pourquoi ne pas entendre une fois pour toutes la voix des citoyens et des citoyennes? Nous ne sommes pas contre l'industrie forestière, nous privilégions une harmonisation des différentes utilisations de la forêt Lanaudoise.

La forêt Ouareau est un joyau écologique, alors pourquoi s'entêter à la défigurer? Notre refus de voir le projet de coupes aller de l'avant est un geste de conciliation et de création dans un esprit de développement durable. Le ministère sait trop bien qu'il peut parvenir à ses fins sans entacher le patrimoine naturel du Québec.

Plus au nord, les Cris de la Baie James sont parvenus à une entente avec le gouvernement afin de pouvoir gérer eux-mêmes les ressources de leur territoire. En s'assoyant à la table des dirigeants de la province, ils ont signifié qu'aucune des deux parties n'était ennemie mais plutôt alliée.

En comparaison, pouvons-nous espérer que les citoyens et citoyennes de la province soient considérés comme des alliés du gouvernement et non comme des ennemis?

13.16. Citoyenne (Chertsey)

Veillez trouver ci-joint un document qui contient des commentaires et recommandations concernant les coupes forestières dans la forêt Ouareau. (voir l'annexe XI)

J'habite à Chertsey près du lac Castor et j'utilise fréquemment les sentiers de la forêt Ouareau situés à l'entrée de Grande-Vallée. Je trouve déplorable et inadmissible que des coupes soient effectuées dans cette forêt qui devrait être protégée. Les potentiels en tourisme, agroforesterie, faunique, est immense et c'est plutôt cet aspect qui devrait être exploité. J'adhère donc entièrement aux recommandations contenues dans le document. Merci de l'attention que vous portez à ces recommandations.

14. Pourvoirie Vent de la Savane (VDLS)

D'entrée de jeu, l'objectif de VDLS n'est pas d'empêcher la récolte de bois sur son territoire. Mais de préserver ses propres enjeux et la possibilité de continuer d'exploiter les droits pour lesquels VDLS possède des permis d'exploitations auprès de divers ministères. Si le territoire de VDLS se voulait de devenir ravagé du fait de récoltes de bois, il s'agirait d'une forme d'expropriation, car aucune clientèle n'y viendrait.

Divers acteurs du milieu forestier ont des droits superposés sur le territoire il en est vrai. Mais les enjeux respectifs doivent être harmonisés en respect des droits respectifs de chacun.

Le tout non limitativement.

Secteur Hérelle : Ce secteur du territoire de VDLS (à l'est de la ligne électrique) a été surexploité ces dernières années. Trop de chemins ont été créés. Trop de coupes à blanc ont été faites. Nous sommes d'opinion que de nouvelles coupes dans ce secteur pourraient attendre quelques années encore. De plus, suivant son plan quinquennal, VDLS a l'intention d'instaurer un camping dans le secteur du lac Marina. Une coupe de régénération est prévue à l'ouest et au sud dudit lac Marina. Il faudrait limiter la coupe (coupe partielle) et adopter une mesure pour que le paysage ne soit pas détruit pour la clientèle qui y séjournera. Et qu'il n'y ait pas d'andains dans ce secteur. Il ne faut pas non plus créer de nouveaux chemins dans le secteur Hérelle qui donneraient des ouvertures d'accessibilité supplémentaires au territoire de VDLS. Déjà ledit secteur est difficile à contrôler. Il faudrait même regarder à fermer certains accès existants. Nous comprenons que le bois serait

sorti par le KM 27 vers le chemin de Manawan. Nous comprenons aussi qu'il n'y aurait pas de travaux pendant les périodes de chasse à l'orignal, à l'ours et au chevreuil.

Secteur Ramdeur : Dans ce secteur, il n'y a qu'un iota des travaux envisagés qui touche le territoire de VDLS. Par contre il est important de prendre note que VDLS a des *Watchs* très sophistiquées (cabane de luxe dans les arbres) pour les chasseurs, avec terrains aménagés pour la chasse autour desdites *Watchs*. Il faut donc intégrer une mesure de protection desdites infrastructures. De plus, nous ne comprenons pas pourquoi un pont/chemin serait envisagé d'être construit non loin dudit secteur, puisque le transport du bois devra se faire via le territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin et non via le territoire de VDLS. IL serait hors de question de créer une nouvelle ouverture du territoire, et de créer un genre d'autoroute du km 27 vers le chemin de Manawan. Les périodes de chasse à l'orignal, à l'ours et au chevreuil devront être respectées.

Secteur Tineyrable : Tel que discuté, il s'agit d'un secteur au cœur des activités de VDLS. En effet, VDLS se veut exploiter prioritairement deux axes sur son territoire. Un axe ouest-est du lac Savane au lac Descôteaux au long duquel on retrouve 9 chalets, et un axe sud-nord au long duquel VDLS fait circuler sa clientèle pour lui donner accès à plusieurs lacs et secteurs de chasse, et au bout duquel on retrouve deux chalets. De plus, suivant son plan quinquennal dont copie vous a déjà été communiqué (à Monsieur Joubert à l'époque ainsi que à monsieur Mathieu Dufresne et autres autorités), VDLS envisage la construction de refuges/chalets aux lacs Tiney, Rouille et Poêle. De plus le secteur Tineyrable, ce veut être une traverse pour les orignaux.

Pour ces raisons, afin d'harmoniser ledit secteur en respect des enjeux de VDLS, il est primordial d'en arriver à une finalité qui respectera les points suivants pour VDLS:

1. Préserver le visuel et le secteur environnant des deux lacs Tiney (un refuge/chalet y sera construit)
2. Préserver le visuel du chemin d'Accès VDLS (qui se veut être un axe principal de VDLS) entre le lac Descôteaux et le km 27 en y laissant des bandes (20 à 40 mètres) d'arbres des deux côtes du chemin, et aucun andin en abords dudit chemin.
De plus un refuge/chalet sera construit au lac Rouille. Si possible, niveler et préparer les terrains de construction des éventuels refuges/chalets des lacs Tiney et Rouille.
3. Ne créer aucune autre ouverture que l'ouverture du km27. Donc aucune ouverture aux abords de la ligne électrique. En y laissant une bande d'arbres (20 à 40 mètres) pour éviter les intrusions de VTT ou autres VR. VDLS ne souhaite que aucuns des chemins envisagés ne traversent la ligne électrique.
4. Sortir le bois par le chemin Bory-Kataway (Dame) puis DesAulnais et non par le km 27. En longeant le chemin à l'ouest du lac Descôteaux. (Veuillez prendre note que le chemin d'accès VDLS répertorié sur la carte du PAFIO 2020 comporte l'erreur suivante : le chemin d'Accès VDLS actuel ne passe pas à l'est du lac Descôteaux mais à l'ouest du lac Descôteaux. Remettre ledit chemin dans le même état ou amélioré. Actuellement, carrossable pour un véhicule urbain.
5. Respecter les périodes de chasse à l'orignal, à l'ours et au chevreuil. Pas de travaux pendant la saison de pêche printanière, ni pendant les vacances estivales.
6. Puisqu'il s'agit d'un secteur de traverse d'orignaux, adapter une coupe forestière en conséquence.
7. Une fload de bois dure (érable, merisier ou bouleau) livrée à l'accueil de VDLS au bénéfice de son exploitation.

Actuellement, aucun des trois secteurs n'est harmonisé. VDLS demande que soit présent Jonathan Leblond (ing. forestier FPQ) lors de l'éventuelle rencontre à être tenue entre les parties et le MFFP.

Les présents commentaires se veulent aussi être ceux que VDLS communique à l'intérieur de la consultation PAFIO 2020.

15. Lanaudière

15.1. Citoyenne (Rawdon)

Je suis en désapprobation des coupes de bois dans notre région pour la non-acceptabilité sociale.

16. Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)

Le SPAL souhaite mettre en place une nouvelle collaboration avec le monde forestier afin d'harmoniser la planification forestière et les différentes utilisations du territoire à son objectif de pérennisation du potentiel acéricole des érablières sur le territoire public. Pour l'ensemble des chantiers nommés, le SPAL a identifié un potentiel acéricole cartographique. Nous souhaitons être impliqués dans l'harmonisation afin de valider si ce potentiel se traduit réellement sur le terrain. Lorsque c'est le cas, et que le potentiel peut être mis en valeur selon les caractéristiques du territoire, le SPAL préconise que les coupes soient adaptées afin de maintenir ou d'améliorer le potentiel acéricole. L'implication du SPAL dans l'harmonisation vise aussi à influencer la localisation des chemins de manière à faciliter la mise en place d'exploitations acéricoles.

Lorsqu'un nouveau chemin est construit dans un chantier où un potentiel acéricole est présent, nous voulons être consultés.

17. Association des trappeurs professionnels du Québec

L'Association des trappeurs professionnels du Québec inc. (ATPQ), qui nomme les délégués représentant les détenteurs de bail à droit exclusif de piégeage (ci-après : terrain de piégeage) sur la Table GIRT Lanaudière désire faire valoir l'importance et le rôle des délégués dans le processus de planification et d'harmonisation des différents travaux forestiers.

Nous comprenons que chaque détenteur de terrain de piégeage est invité à formuler ses demandes d'harmonisation, ses préoccupations et ses commentaires face aux travaux planifiés sur son terrain de piégeage uniquement. Cette consultation ciblée permet souvent de dégager des mesures d'harmonisation des opérations afin de limiter les impacts des chantiers sur les activités et infrastructures de piégeage. Bien que totalement justifiées, ces demandes d'harmonisation ne permettent pas toujours de maintenir la qualité du piégeage, ni la qualité et/ou la connectivité des habitats fauniques sur le terrain de piégeage. Les travaux, même « harmonisés » par le trappeur, peuvent donc avoir des impacts négatifs sur la faune, ses habitats et l'expérience de piégeage.

Or, le MFFP et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), qui chapeaute les différentes associations régionales de trappeurs, ont établi que le mandat des délégués représentant les détenteurs de bail à droit exclusif de piégeage sur les tables GIRT était de s'assurer de maintenir la qualité du piégeage et des habitats fauniques sur le réseau des terrains de piégeage, pour le bénéfice des générations futures. Ce mandat transcende donc l'échelle du chantier et du terrain de piégeage, tant dans l'espace que dans le temps.

Nous croyons en tout respect que le détenteur du terrain de piégeage n'est pas toujours la bonne personne pour traiter de tous les enjeux et pour formuler des préoccupations, des attentes et des objectifs clairs en lien avec les travaux forestiers dans son secteur. Certains trappeurs ne croient tout simplement pas au processus d'harmonisation et n'y participent pas. Cette situation malheureuse ne devrait pas pour autant être interprétée comme une bénédiction et entraîner des interventions nuisant à l'activité de piégeage.

Dans le cadre de la présente consultation publique, l'ATPQ demande :

- Que les délégués représentant les détenteurs de bail à droit exclusif de piégeage puissent, en appui à ces derniers, intervenir dans le processus de planification et proposer des mesures d'harmonisation des usages et opérationnelles des chantiers, **précédemment, parallèlement et/ou postérieurement** à l'harmonisation ciblée réalisée avec le détenteur

du terrain de piégeage. Cette intervention du délégué viserait essentiellement le maintien d'une quantité et d'une variété suffisante d'habitats adéquats pour la faune et la connectivité de ses habitats. À cette fin, l'intervention du délégué pourrait couvrir plusieurs terrains de piégeage de même que la périphérie des terrains de piégeage, mais pourrait aussi être plus ciblée pour traiter une problématique particulière. Cette vision à échelle variable est nécessaire pour atteindre et maintenir à long terme l'objectif d'un réseau de terrains de piégeage productifs.

Commentaires spécifiques aux chantiers commerciaux

Lorsqu'un secteur contient à la fois des travaux commerciaux et non commerciaux, les commentaires émis ne sont indiqués que dans la première section, afin de limiter la taille du présent document.

Secteurs	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
ADANYS	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Je désire exprimer mes préoccupations quant aux conséquences des travaux projetés. Je désire participer au processus d'harmonisation du chantier touchant mon terrain de piégeage.	Trappeur (Sainte-Béatrix)
ALEC	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ
ALONCE	Si le chemin est utilisé, pour le transport des bois et autres opérations, maintenir la qualité de celui-ci. Mon inquiétude est que ce chemin soit détruit car je l'utilise pour me rendre au chalet et territoire de trappe. Je suis trappeur et la martre est une des espèces que je capture. Celle-ci vit dans des forêts matures si vous coupez tout, même ces bandes, où je pourrai capturer celles-ci? Ceci a un impact financier pour moi. J'aimerais que vous preniez ceci en considération! À l'intérieur de ce secteur de coupe, il y a un sentier que j'utilise et que j'entretiens pour me rendre à mon chalet. J'aimerais qu'il soit protégé.	Trappeur (Mandeville)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Protection du paysage. Secteur ayant déjà été fortement coupé, j'aimerais préserver un peu de forêt mature pour ledit paysage. De plus, j'ai une crainte face à la conservation de la qualité de l'eau; pour la pêche et sa limpidité. Serait-il possible de protéger le tout et faire des opérations adaptées aux conditions du territoire? J'aimerais fortement être informé lorsqu'il y aura des coupes dans ce secteur.	Citoyen (Saint-Sulpice)
ANTOINE_EST		
AUGERON	J'aimerais avoir une idée des travaux adjacents au secteur AUGERON autour du lac Froid, dans la portion des Laurentides du terrain de piégeage. Je souhaite discuter avec le ministère et l'entreprise forestière avant la réalisation des travaux. Une visite de terrain serait aussi possible. Aucun nouveau chemin n'est prévu. Si la situation change, je veux être mis au courant.	Trappeur (Saint-Faustin)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Espacer les interventions dans les secteurs EC_FROID et AUGERON.	Sépaq

AULNAIES	Il faudrait qu'il n'y ait pas de transport forestier en période hivernale. Il y a un sentier de motoneige qui longe tout le côté est de la coupe. Le sentier est utilisé pour se rendre à la Pourvoirie Pignon Rouge où plusieurs motoneigistes circulent.	FCMQ
	Nous avons besoin de parler des accès utilisés pour récolter ce secteur. Nous ne voulons pas de chemins connectant avec une autre pourvoirie ou une ZEC ou du territoire libre... merci	Pourvoirie du Milieu
BARRAGE_ INTERBANDES	Présence du sentier de motoneige régional 345. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
BAZINET_ILES		
BEAULIEU_1920	Pour ce secteur, j'ai demandé des chemins d'été, je ne sais pas encore quel est le plan de coupe car ça a changé à la dernière minute, le secteur devait être fait d'un coup puis soudainement le chantier s'échelonne sur quelques années... donc des chemins d'été et la fin du chantier d'ici fin 2020. J'ai besoin de pouvoir planifier mes interventions futures pour ce secteur.... merci.	Pourvoirie du Milieu
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
BELISLE	Je ne peux accepter la planification et les opérations telles que présentées. Les chemins situés sur la pourvoirie, incluant la construction, la réouverture et l'utilisation pour le transport de bois ou autre doivent avoir été convenus. Plusieurs problématiques majeures sont possibles à la lumière des informations du site. Je désire également une vision d'ensemble de toutes opérations forestières possibles dans le futur compte tenu de la présence de chemins sans coupes en consultation. Je désire donc vous rencontrer, et non seulement les industriels concernant les problématiques d'usages que généreront les chemins qui sont sur la carte.	Pourvoirie du lac Croche
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
BERGERAC		
BERNARD_EST	Désaccord avec les chantiers BERNARD-EST et KAEL. Le comité sur les aires protégées de Lanaudière s'est prononcé en faveur du projet d'aire protégée dans ce secteur et qui englobe les chantiers BERNARD-EST et KAEL. Ne devrait plus apparaître dans la planification.	Association des pourvoiries de Lanaudière
	Il ne devrait pas avoir de coupe là où il y a un sentier national avec point de vue!	Citoyen
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Protéger le côté visuel du sentier. Aucun andain ne devrait être visible du sentier.	Sentier national du Québec / Rando Québec
BOEUF	Proximité du sentier de motoneige régional 317. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport a lieu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL

BORY	Présence du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
BOUDERIE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Voir l'annexe XIII	Comité des citoyens du lac Hénault
BOULANGER	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter le transport en période hivernale si le sentier de motoneige est emprunté.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
BOULAY	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
BOUTEILLE_ SUD	Rappel : zone présentant un haut potentiel de développement. Projet structurant à l'étude.	Sépaq
	Présence du sentier de motoneige régional 345. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ
	M. Gouin aimerait qu'une plus grande proportion de coupe soit réalisée en bois court. Cela permet de réduire la quantité d'andains pour améliorer le visuel à partir des chemins.	Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
BROUILLE		
BRUNEAU	La pourvoirie ne peut accepter tel que demandé l'ajout d'autant de superficie de coupe a ce secteur compte tenu de l'historique de coupe des dernières années. il est trop tôt pour bûcher ce secteur. Dans 5 ans, peut-être? Selon la maturité des blocs environnants. Pour ce secteur je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire ça en 2 fois... la moitié du secteur dans 5 ans et l'autre moitié 5 ans plus tard. La forêt à l'ouest du chemin de la Broquerie a été buchée sur une énorme superficie il y a 20 ans environ, il est tôt du côté faunique pour venir chercher tous les séparateurs de coupe en même temps. C'est notre meilleur secteur pour l'orignal et on ne veut pas prendre la chance de perdre ce secteur. de plus pour ce chantier, nous voulons que les chemins déjà existants soient utilisés en été... donc dégagement des chemins en été... merci	Pourvoirie du Milieu
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CACHE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CADIEUX_ CONSCRIT	Le sentier multifonctionnel du parc traverse ce secteur. Analyse visuel requise et protection des chemins pour éviter les andains	SDPRM
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Le Parc régional de la Forêt Ouareau constitue un attrait très important pour notre municipalité. Lors des coupes, il est essentiel de préserver une bande de protection d'au moins 30 mètres de	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

	part et d'autre du sentier multifonctionnel. Ceci a été demandé lors d'une séance d'harmonisation et doit être respecté.	
CAILLOUX	Si le transport sort par l'accueil Catherine, il faudra harmoniser le secteur avec le Club Royaume de la motoneige.	FCMQ
CANARD	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 63. Éviter la cohabitation transport forestier/motoneige si le transport forestier s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CAPITAINE		
CARTIER_SUD	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CASTELVEYRE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CASTOR	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CENELLES_NORD	Aucune coupe de régénération ne devrait avoir lieu dans la région en raison des impacts visuels régionaux. De plus, les coupes partielles devraient être à moins de 30 %. Tous les sommets font partie du patrimoine visuel et de la richesse naturelle de St-Donat. Une coupe à blanc ferait une cicatrice importante aux paysages de la région. C'est pour cela que les gens aiment St-Donat.	Association des résidents du lac Ouareau
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CHAMPAGNE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CHARLAND	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CHARLAND_OUEST	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CHAVILLIERS	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ
CHEMIN_CASEY	<p>Avant d'entreprendre des travaux forestiers et structuraux, l'accroissement du transport sur les routes de gravier par les véhicules lourds requis pour la réalisation de ces travaux devrait être analysé et estimé afin de concevoir un Plan d'atténuation des impacts engendrés par cette hausse du trafic de véhicules lourds sur ces routes et d'établir et de voir au respect des mesures d'atténuation de ces impacts :</p> <p>a) hausse conséquente de la fréquence hebdomadaire des nivelages des routes de graviers empruntées par ces véhicules lourds;</p> <p>b) augmentation des haltes routières pour ces véhicules lourds afin de vérifier leur chargement, etc.</p> <p>Les mesures d'atténuation ont pour objectif de préserver la stabilité des routes de gravier empruntées plus fréquemment par ces véhicules lourds et d'assurer une plus grande sécurité des autres usagers de ces routes. Considérant les dangers inhérents aux déplacements des véhicules lourds sur les routes de graviers, et compte tenu que ces routes sont de plus en plus fréquentées</p>	Citoyen (Montréal)

	<p>par les québécois, villégiateurs, touristes, etc., lesquels se déplacent à l'aide de véhicules de promenade et récréatifs offrant peu de protection en comparaison des véhicules lourds utilisés pour transporter le bois ou d'autres véhicules lourds; tous ces véhicules lourds chargés ou à vide devraient être équipés d'un limiteur de vitesse afin qu'ils ne puissent excéder la vitesse maximale de 60 km/heure sur toutes les routes de gravier, et ce, à toute heure du jour et de la nuit. Cette mesure vise à protéger, les occupants des véhicules de promenade et récréatifs et leurs véhicules, des cailloux et des roches propulsés à grande vitesse en leur direction par les roues des véhicules lourds venant en sens inverse, ainsi que des pièces ou billots tombant de ces véhicules lourds lorsqu'ils se déplacent trop rapidement.</p>	
COCHON	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	L'utilisation du chemin Beaulieu pour la sortie du bois causera les effets suivants; perte de quiétude dans un environnement de villégiature, enjeux de sécurité routière, tant pour les nombreux piétons que pour les voitures. De plus, le chemin Beaulieu se termine par une cote de 20 % sur 2 km qui est très dangereuse. Il serait recommandé de trouver d'autres alternatives à ce chemin qui est dangereux tant pour les citoyens que pour les compagnies forestières. De plus, nos membres subiront une perte de quiétude due au bruit causé par le va-et-vient des camions. Finalement, le chemin Beaulieu sera nécessairement abimé par cette circulation et ce seront nos taxes qui devront contribuer à sa réfection. En contrepartie, la compagnie forestière devrait contribuer à la réfection du chemin si la seule solution est d'utiliser le chemin.	Citoyens (6) (Saint-Damien)
	La plus grande préoccupation est que le chemin Beaulieu est très dangereux à utiliser en raison de son étroitesse, de ses courbes et côtes. De plus, il se termine par une côte vertigineuse de 20 % sur 2 km. Comme il est fréquenté par des marcheurs, coureurs, cyclistes, je considère que le Ministère doit trouver d'autres alternatives que le chemin Beaulieu pour sortir le bois. La conservation de nos forêts, de nos lacs ainsi que la quiétude et la sécurité des citoyens sont des enjeux à prendre en considération. Le Ministère et les compagnies forestières ne sont pas sans savoir que des coûts importants pour la réfection du chemin Beaulieu à neuf seraient à défrayer par vous et non par nos taxes.	Citoyenne (Saint-Damien)
	Transport (bruit et sécurité)	Citoyen (Saint-Damien)
	L'utilisation du chemin Beaulieu pour la sortie du bois causera les effets négatifs suivants : perte de quiétude par le bruit dans un environnement paisible, enjeux de sécurité routière pour les nombreux marcheurs et pour les voitures, importante dégradation de la chaussée.	Citoyen (Saint-Damien)
	Le Chemin Beaulieu est complètement détruit avec plein de trous et dangereux maintenant à cause des nombreux camions qui passent par là. Le chemin doit être refait dans la côte qui monte à partir de la 347. Qu'il y ait ou pas des camions qui passent. Le chemin doit être refait.	Citoyen (Saint-Damien)
	Espèce animale, quelles sont les mesures prises pour les espèces animales établies? Le chemin Beaulieu est déjà très abimé en particulier la côte.	Citoyenne (Saint-Damien)
	Nous sommes très inquiets concernant la sécurité, nous avons des petits enfants qui courent, sortent de l'entrée, jouent sur le bord de la route ainsi que nos voisins. Nous sommes situés dans	Citoyen (Saint-Damien)

	un creux de la rue, c.-à-d. entre deux pentes alors les camions seront dans l'obligation de prendre leur élan pour monter la pente et garder cette vitesse pour la prochaine c'est très inquiétant pour la sécurité de nos petits enfants ainsi que pour nous pour sortir de l'entrée en voiture ou en motoneige ou même à pied. merci	
	Il semble que le transport du bois de coupe se ferait via le Chemin Beaulieu. Ce chemin borde deux lacs - Quesnel et Lafrenière et est un lieu de villégiature, paisible et sécuritaire. Le bruit et passages répétés des fardières sur chemin sinueux et montagneux nuiraient grandement à la quiétude et à la sécurité de tous les résidents.	Citoyen Saint-Damien
	Le chemin est situé à ce niveau en milieu humide. Il y a donc un risque d'orniérage lors du déplacement de la machinerie. Nous souhaitons que des mesures adéquates soient prises pour éviter cette problématique (passage en hiver, modification du tracé vers le nord.	AGIR Maskinongé
	Aucune traverse des limites de la pourvoirie sans fermeture de chemin. Si un chemin du secteur COCHON traverse les limites de la pourvoirie, je veux qu'il soit fermé.	Pourvoirie Domaine du Renard Bleu inc.
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
COEUR	Le Sentier National (secteur des Contreforts) traverse le chantier de coupe. Le Sentier National est mal référencé sur la carte. On doit protéger le visuel de chaque côté du sentier, éviter les trouées et préserver le paysage immédiat du sentier (bande opaque). Projet de labeliser le SN comme un GR. Projet de refuge dans le secteur dans les prochaines années. Un lean-to existe au lac Cœur (préserver paysage environnant). Le chemin pourrait servir pour l'entretien du futur refuge.	SDPRM
	Voir l'annexe XI	FALC
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Il est vraiment important que les projections 3 D soient présentées À CHAQUE harmonisation car le visuel est très important pour les utilisateurs des sentiers et pour les citoyens. Donc, ça doit être préparé par le représentant de votre ministère avant les rencontres. Un bon délai entre les rencontres permettra à tous de bien faire les choses.	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
COMOX	Présence du sentier de motoneige Trans-Québec 63. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CONTRAINTES_ BOUTEILLE	Présence du sentier de motoneige régional 345. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CORNEMUSE	Présence du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ

	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
COULEUVRE	<p>Le chemin du lac Laroche est utilisé quotidiennement pour les clients de la pourvoirie. Il s'agit d'un chemin carrossable en automobile ordinaire. Je vois très mal la cohabitation possible avec les véhicules de transport de bois étant donné le dénivelé. La réputation de la pourvoirie passe en partie par l'état irréprochable de ses chemins. L'entretien y est fait en continu tout l'été. Le chemin doit rester impraticable l'hiver pour éviter vols et vandalisme comme c'est arrivé auparavant.</p> <p>Vérifier l'impact visuel pour les usagers du Lac Laroche, il ne faut pas qu'il y en ait. Problème au niveau du bruit, pour les chalets du lac Laroche de mai à octobre. Chasse à l'original devancée à l'automne et chasse à l'ours au printemps. Il faudrait établir des coupes partielles ou autres le long du chemin afin de ne pas dénaturer le paysage.</p> <p>Tous les nouveaux chemins forestiers créés qui communiquent avec le réseau routier de la pourvoirie devront être fermés de façon efficace.</p>	Pourvoirie Pavillon Basilières
	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter le transport forestier en période hivernale si le transport passe dans le sentier de motoneige.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Ce bloc de coupes totales empiète sur un complexe de milieux humides. Afin d'éviter une remontée de la nappe phréatique à la suite de la disparition du couvert forestier, nous souhaitons que les coupes réalisées dans les secteurs humides soient des coupes partielles. Pour éviter l'orniérage, nous aimerions que ce secteur soit coupé en hiver.	AGIR Maskinongé
	<p>L'accès au chantier COULEUVRE se fera probablement via un chemin de la pourvoirie Basilières. Inquiétudes au niveau du transport, sécurité, bruit pour la clientèle du lac Laroche.</p> <p>La pourvoirie aimerait être contactée pour harmoniser les dates d'opération du chantier et des mesures de mitigation qui seront mises en place pour assurer la sécurité et la quiétude de la clientèle.</p>	Association des pourvoiries de Lanaudière
	Coupe visible du point de vue potentiel sur le Mont Brassard (belvédère paysage nordique).	SDPRM
	Aucun andain ne devrait être visible du sentier, protéger le visuel de chaque côté du sentier, préserver le paysage immédiat du sentier. (bande opaque).	Sentier National au Québec / Rando Québec
	<p>Faire des coupes aux abords et dans le sentier national ! Sérieusement, c'est dénaturé le peu de nature accessible qui nous reste. Définitivement propice pour garder les gens loin de ces sentiers merveilleux qui sont mis sur pied et entretenus par des passionnés de la nature. Il faut protéger plus grand au lieu de couper les forêts anciennes, le peu qui en reste. Nos enfants aimeraient connaître le crique à David, la ZEC des Nymphes, le sentier de la Matawinie et autres dans un état de protection et de biodiversité et non pas de billots de bois prêt à être processés. Nos forêts sont les derniers refuges des anciens et du futur. Protéger les grands capteurs de carbone et les abris de la faune. Il nous reste plus de temps pour l'exploitation, ce temps est révolu! Protéger est la seule solution ou c'est nous qui y passeront! Merci de la part de nos générations à venir.</p>	Citoyen (Saint-Gabriel-de-Brandon)

	La coupe à blanc de ce secteur est inutile. Les zones résidentielles de ce secteur ne sont pas à développer. Le plan de développement n'est pas à jour et de toute façon, il y a un gros manque de services dans cette région. Ces coupes priveront les habitants d'un revenu touristique important en plus de priver les touristes et les habitants d'une zone forestière. Le dézonage et le manque d'espaces verts naturels est de plus en plus accru au Québec.	Citoyenne (Lavaltrie)
COULON	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
CREPEAU	Vérifier les points de vue du Mont Brassard (analyse visuelle requise). Coupe sur le mont Chauve: à valider.	SDPRM
	<p>Nous nous opposons à la planification actuelle car la quantité de coupes et leurs superficies sont beaucoup trop grandes et cela se rajoute à d'autres secteurs consultés (CANARD) lors de la dernière consultation. La planif de chemin est aussi incomplète. De plus, des secteurs de coupe du chantier Canard chevauchent la limite de la pourvoirie et des traverses de limite par des chemins! Tout cela est trop, en trop peu de temps. Nous souhaitons discuter plus en détails de l'ensemble de la planification forestière sur le territoire de la pourvoirie et à proximité. La répartition spatiale des coupes, les accès incluant les fermetures de chemin, les opérations et les traitements sylvicoles sont tous des sujets susceptibles d'avoir des impacts sur la satisfaction de notre clientèle, notre entreprise et les travailleurs. Il est essentiel de convenir du déploiement des interventions dans l'espace et dans le temps afin d'assurer la pérennité du milieu forestier sur le territoire de la pourvoirie à des fins touristiques et fauniques. Un travail complémentaire doit être fait afin d'assurer le respect des enjeux d'entreprises et d'industries de la pourvoirie. Nous demeurons disponibles pour ces échanges concernant les usages et les opérations. À noter que la prévisibilité des opérations avant la réservation des forfaits, soit l'année précédente, de même que l'adaptabilité de la clientèle et des produits offerts, soit des interventions forestières graduelles et touristiquement acceptables, sont des exemples d'enjeux d'entreprises à prendre en compte. Celles-ci pourraient impacter les procédures actuelles.</p> <p>Inconcevable de devoir s'exprimer sur des secteurs potentiels aussi gros et qui s'ajoutent à d'autres secteurs consultés année après année. Il y a une limite à supporter un tel rythme de coupes.</p>	Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau
DARGIE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
DARNAJOU	Préoccupations accès limitrophes à discuter. Enjeu habitat faunique. La Sépaq demande de planifier la récolte de ce chantier dans quelques années et prévoir coupe avec rétention (îlots) dans les CR.	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
DEVENYNS_EST	Mon fils et moi sommes propriétaires des chalets situés tout juste au sud de la zone de coupe indiquée par la bulle. La zone de coupe vient très près de nos chalets (moins de 60 mètres); nous sommes en faveur de la coupe, cependant, nous aimerions que la coupe se termine plus au nord. Selon le plan présenté, nos chalets, qui sont présentement accessibles par bateau seulement deviendraient accessibles par la route et c'est ce que nous voulons éviter. Une augmentation de la zone tampon entre la	Citoyen

	coupe et nos chalets nous permettrait d'éviter l'accès par la route et de prévenir le vol.	
	Les parcelles de coupes partielles (DEVENYNS_EST) de part et d'autre du ruisseau permanent au nord-est de la baie de la traverse pourraient-elles être retirées? Ce secteur est très en pente et lors de coupes précédentes au tournant des années 2010, beaucoup de sédiments ont été apportés dans ce ruisseau. La parcelle à l'est du ruisseau est la plus accidentée, alors que la parcelle à l'ouest du ruisseau est moins escarpée. Le lac Devenyns n'est alimenté d'aucun tributaire, mais seulement par l'eau de ruissellement. L'eau potable des chalets est puisée à même le lac et l'eau devient trouble pendant plusieurs jours lorsque les vents dominants de l'ouest soufflent. La frayère qui était située à l'embouchure de ce ruisseau a commencé à se sédimenter après la coupe des années 2010 et depuis environ 3 à 5 ans, on ne peut plus en voir les roches.	Citoyenne (Salaberry-de-Valleyfield)
	Cette zone escarpée borde aussi un crique qui alimente le Lac Devenyns. Ce lac avec une population de poisson indigène est uniquement alimenté par des criques. L'érosion qui peut être engendrée par une coupe à moins de 100 mètres du crique peut endommager la qualité de l'eau de lac et de l'écosystème. J'aimerais que ce facteur soit tenu en ligne de compte. Je demande une zone de 100 mètres du cours d'eau indiqué. Merci Lac alimenté uniquement par de petites sources et la sédimentation de ces sources peut facilement polluer l'eau du lac. Conséquemment, j'aimerais qu'une lisière boisée d'une largeur minimale de 100 m soit maintenue de chaque côté du ruisseau pour éviter les risques d'érosion. Entre le cours d'eau et le chemin en haut de mon camp, il y a une pente très escarpée qui risque de causer de l'érosion, même avec une coupe partielle.	Chasseur/ pêcheur (Coaticook)
DIURNE	On devrait préserver cette forêt qui abrite le sentier national ainsi qu'un sentier multifonctionnel qui pourrait être encore mieux valorisé et encouragerait les activités de plein air et le récréotourisme.	Citoyen (Saint-Ambroise-de-Kildare)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Il faut préserver la forêt du Crique-à-David, pour son importance dans le réseau du sentier national, dans la préservation des paysages accessibles aux randonneurs, pour sa biodiversité et son âge.	Citoyenne (Mandeville)
DIX_MILLES	Présence de camping. Enjeux de quiétude (calendrier des opérations) et maintien de la qualité visuelle.	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Présence du sentier de motoneige Trans-Québec 63. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
DRAPEAU_SE	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter le transport en période hivernale si le sentier de motoneige est emprunté.	FCMQ
DUBUC		
DUCHARME	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ

	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	La pourvoirie ne peut accepter tel que demandé l'ajout d'autant de superficie de coupe a ce secteur compte tenu de l'historique de coupe des dernières années. Il est trop tôt pour bûcher ce secteur. Dans 15 ans, peut-être ? Selon la maturité des blocs environnants.	Pourvoirie du Milieu
EC_FROID	Espacer les interventions dans les secteurs EC_FROID et AUGERON.	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
ELLIOT	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport est effectué en période hivernale.	FCMQ
FLORENCE		
GALETTE	Présence du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
GAUGER	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
GAUTHIER	Le chemin Beaulieu est beaucoup trop étroit et vallonné à la sortie de la ZEC pour que des camions y circulent. De plus, les résidences sont construites en bordure du chemin, ce qui serait beaucoup trop dangereux et dérangeant. De plus, la côte du chemin Beaulieu est sérieusement endommagée par les camions de bois et elle est actuellement impraticable en voiture. Le bois devrait sortir par le chemin du lac Gauthier où personne n'y habite l'hiver. Une consultation publique sous forme de rencontre à la municipalité serait fortement recommandée, car plusieurs citoyens n'ont pas accès à Internet ou encore trouve le processus lourd, voire même incompréhensible, pour plusieurs citoyens.	Citoyenne (Saint-Damien)
	Il semble que le transport du bois de coupe se ferait via le Chemin Beaulieu. Ce chemin borde deux lacs - Quesnel et Lafrenière et est un lieu de villégiature, paisible et sécuritaire. Le bruit et passages répétés des fardiers sur chemin sinueux et montagneux nuiraient grandement à la quiétude et à la sécurité de tous les résidents.	Citoyen (Saint-Damien)
	Le chemin Beaulieu ne convient pas au transport de camion de bois. Le chemin est sinueux et le bitume y est fragile. La côte est longue et abrupte et l'utilisation de ce chemin pour le transport du bois endommage sérieusement la chaussée et il est difficile d'y circuler en toute sécurité. En tant que résident et payeur de taxes, nous avons droit de conserver notre quiétude et d'être en sécurité sur le chemin. Pourquoi ne pas utiliser les chemins de la ZEC des Nymphes ?	Citoyen (Saint-Damien)
	Je suis totalement contre les coupes que vous planifiez faire dans la zone de la Crique-à-David à St-Damien. C'est une forêt ancienne avec une haute canopée, un vrai bijou pour St-Damien. La forêt, un sentier national et des belvédères aux vues impressionnantes, fait partie d'un secteur de coupes à venir. Je	Citoyens (3) (Saint-Damien)

	vous fais connaître ma volonté de conserver ce paysage patrimonial !	
	Présence de sentier de motoneige Trans-Québec 23. Éviter le transport forestier en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Conserver des paysages de qualité (la vue) autour des lacs Bidou et Petit Bidou et aucune traverse de limite de la pourvoirie sans fermeture des chemins. Si un ou des chemins du secteur Gauthier traversent les limites de la pourvoirie ceux-ci devront être fermés à la suite des travaux.	Pourvoirie Domaine du Renard Bleu inc.
	Ce petit secteur de coupe partielle est situé dans un marécage arborescent connecté au lac Gauthier. Pour préserver la qualité de l'eau, nous souhaitons qu'il soit retiré.	AGIR Maskinongé
GEORGES_NO	Mes préoccupations touchent plusieurs points, je ne pouvais cliquer que sur une: transport de bois. La vitesse, le bruit des freins Jacob lorsqu'ils ne sont pas nécessaires, l'empiètement de la voie de gauche par les camions sont tous de TRÈS TRÈS GROS IRRITANTS ET DANGERS pour notre population. Le secteur Grenier a été coupé et transporté récemment. De nombreuses plaintes et incidents ont été rapportés à la municipalité. Si vous voulez que la coupe de bois soit plus tolérable pour la population, vous devez exiger des conducteurs de camion, UN RESPECT des citoyens le long de leur parcours. Je sais qu'ils sont payés au voyage et c'est ce qui cause cette vitesse et cette nonchalance des gens autour. Adoptez de nouvelles pratiques, payez vos camionneurs à l'heure! Les coupes de régénération malgré toutes vos études et évaluations préoccupent grandement les résidents. Le milieu de vie a été choisi pour ses forêts et la nature par ces résidents. Les coupes de régénération affectent grandement l'environnement autour des citoyens, ils y voient une atteinte de leur bulle. La faune est aussi affectée. Les coupes de régénération devraient être faites loin des terrains des citoyens.	Municipalité de Notre-Dame- de-la-Merci
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
GONCOURT	Favoriser le maintien d'un couvert de brout au niveau de la planification des interventions entre la récolte (GONCOURT) et les travaux non-commerciaux (ODELIN).	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
GOUR_PIN	Coupes de régénération en bordure de cours d'eau et milieux humides (ruisseau Gour et affluents). En contradiction avec les objectifs de protection des milieux humides. Coupe de régénération à moins de 25 mètres d'une propriété et coupes sur de grandes surfaces à proximité de propriétés : Avez-vous fait des études qui prouvent que vos interventions n'auront aucun impact sur la qualité des eaux alimentant les puits de surface de ces propriétés, sur la qualité des eaux qui circulera dans le ruisseau Gour et sur la valeur des propriétés? Le MFFP s'engage-t-il à dédommager les propriétaires de ces terrains pour la dégradation de l'eau potable et la perte de valeur des propriétés? Vous dites que « La planification forestière doit répondre aux objectifs d'aménagement durable des forêts ». Elle doit tenir compte des vieilles forêts, (protection) des milieux humides et	Citoyen (Montréal)

	riverains, des essences en raréfactions, sites fauniques d'intérêt, forêts exceptionnelles, espèces menacées, etc. Aucune de ces données ne sont présentes sur la carte présentée! Il n'y a également aucune information sur les coupes passées. Comment peut-on faire des commentaires éclairés et intelligents dans ces conditions?!? Voir l'annexe VII	
	La municipalité de Chertsey demande au MFFP d'harmoniser le secteur GOUR_PIN, en collaboration avec la Table de concertation (TCF) de Chertsey. Voir l'annexe IX (résolution)	Municipalité de Chertsey
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	En ce qui concerne les travaux de foresterie prévus pour le secteur Gour-Pin situé au Nord-Ouest du 7e Lac, pour lequel aucun processus d'harmonisation n'a encore été effectué, une résolution du conseil municipal de Chertsey demande au MFFP d'harmoniser ce secteur en collaboration avec la TCMF de Chertsey. Le MFFP mentionne que les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) ne sont pas intéressés à court terme par ce secteur. Nous comprenons que, pour ce nouveau secteur de travaux identifié en jaune et vert sur la carte (voir l'annexe XI), un processus d'harmonisation doit être développé en accord avec les principaux intéressés, avant qu'une date d'exécution ne soit déterminée et qu'un contrat soit octroyé selon les modalités du processus d'harmonisation. Nous sommes aussi très préoccupés par le fait que ces travaux de foresterie vont couper sensiblement le corridor forestier naturel entre la région des grands lacs et le PRFO. Y-a-t-il un plan d'harmonisation de prévu pour ces nouveaux travaux planifiés au nord-ouest du 7 ^e Lac et tout près de celui-ci? Si oui, qui sera invité à y participer et quand? Voir l'annexe XI	FALC
	Si le transport vers l'est (neuvième lac), présence du sentier de motoneige Trans-Québec 43. Éviter le transport de bois en période hivernale si le bois se dirige vers l'est.	FCMQ
GUENARD_EST		
HAREL	Favoriser une répartition des travaux sur deux ans afin de favoriser le couvert de broust.	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
HAUTEUR_NICOLE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
HERELLE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
HETU	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
HONORE	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation transport forestier/sentier de motoneige si le transport est prévu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL

HYALIN_0813		
ILES	Non aux coupes dans la forêt centenaire de la Crique à David. C'est un bijou local, nous travaillons à développer le tourisme dans notre région, de telles coupes vont nuire!!!	Citoyenne
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
IRON	Ce secteur a été bûché il y a peu de temps, il doit y avoir une bande de protection autour du lac Boullé et lac Heigh pour protéger la rive et le paysage... Il ne doit pas avoir de nouveaux chemins accessibles qui traversent de la ZEC vers la pourvoirie en été. Si le bûchage est fait en hiver, c'est ok....	Pourvoirie du Milieu
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
JACQUES	Présence de sentier de motoneige Trans-Québec 23. Éviter le transport forestier en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Nous souhaitons discuter plus en détails de l'ensemble de la planification forestière sur le territoire de la pourvoirie et à proximité. La répartition spatiale des coupes, les accès incluant les fermetures de chemin, les opérations et les traitements sylvicoles sont tous des sujets susceptibles d'avoir des impacts sur la satisfaction de notre clientèle, notre entreprise et les travailleurs. Il est essentiel de convenir du déploiement des interventions dans l'espace et dans le temps afin d'assurer la pérennité du milieu forestier sur le territoire de la pourvoirie à des fins touristiques et fauniques. Un travail complémentaire doit être fait afin d'assurer le respect des enjeux d'entreprises et d'industries de la pourvoirie. Nous demeurons disponibles pour ces échanges concernant les usages et les opérations. À noter que la prévisibilité des opérations avant la réservation des forfaits, soit l'année précédente, de même que l'adaptabilité de la clientèle et des produits offerts, soit des interventions forestières graduelles et touristiquement acceptables, sont des exemples d'enjeux d'entreprises à prendre en compte. Celles-ci pourraient impacter les procédures actuelles.	Pourvoirie Domaine du Renard Bleu inc.
JIM_ET_JOS	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
JOHNSON	Le secteur JOHNSON est montré en gris sur la carte interactive du MFFP dont la légende indique que l'harmonisation de ce secteur a déjà été complétée et qu'une partie des travaux de foresterie a aussi déjà été complétée. Il a été convenu que le MFFP fournira l'information de la partie pas encore exécutée et qu'un nouveau processus d'harmonisation pour ce secteur devra se faire avant d'y exécuter quelques travaux que ce soit. Le MFFP mentionne également que due à la faible qualité des feuillus dans ce secteur combiné à la difficulté d'accès due au profil accentué, les BGA ne sont pas intéressés par ce secteur qui ne sera vrai semblant jamais exploité. Voir l'annexe XI	FALC
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Chertsey » et voir l'annexe VIII	Citoyennes (2) (Chertsey)

KAEL	<p>Démarche de protection du territoire depuis 2014.</p> <p>Secteur à protéger retenu comme prioritaire par le comité de sélection des aires protégées.</p> <p>Négociations avec M. Dufresne effectuées et les BGA approuvent la nouvelle localisation.</p> <p>Point le plus achalandé de la pourvoirie.</p> <p>Projet d'investissement récréotouristique de 800 000 \$ en attente depuis 2014.</p> <p>Présence importante de Pygargue.</p> <p>Forêt déjà utilisée pour des ateliers et pour la cueillette de PFNL.</p> <p>Merci d'informer les citoyens sur les démarches en cours pour la protection territoriale.</p>	Pourvoirie Pavillon Basilières
	<p>S'il y a des coupes près de mon lot, j'aimerais être informé le plus tôt possible de la ligne cadastrale que vous allez utiliser. Je voudrais une carte précise des interventions qui sont près de mon lot. Avant que les travaux débutent. J'aimerais être informé de la période des interventions. Savoir quel type de chemin sera fait à l'intérieur de ces coupes. Et par quel chemin le transport des bois sera fait.</p>	Citoyen (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
	<p>Il ne devrait pas avoir de coupe là où il y a un sentier national avec point de vue!</p>	Citoyen
	<p>Ce territoire est un des rares à encore posséder des arbres de taille mature dans Lanaudière. Ce serait tout à fait irresponsable d'y couper quelconque arbre sur ce territoire.</p>	Citoyen (Saint-Gabriel-de-Brandon)
	<p>Tout le secteur de la Crique à David et du lac Kaël sont des zones à protéger des coupes forestières. Il y a des forêts centenaires dont il faut protéger la biodiversité. Un patrimoine à conserver.</p>	Citoyenne (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
	<p>Mes préoccupations sont autant au niveau des types de coupes, qu'il en est de la superficie des travaux et SURTOUT sur la localisation. J'ai mis mon point au centre du lac Kaël puisque c'est le centre de mes inquiétudes. Tout le secteur avoisinant le lac Kaël est d'une beauté à couper le souffle; son côté intact et vierge en fait carrément une zone de ressourcement et de réconfort pour les amateurs de la nature. C'est une des dernières zones où l'on peut profiter gratuitement et aisément de la nature. Du lac Kaël en passant par le lac Bernard, jusqu'au lac à l'île à Saint-Zénon sont des endroits magiques! Ils regorgent de sentiers pédestres qui sont, à mon avis, les plus beaux de notre secteur! Faire des travaux de coupe en ces lieux serait un sacrilège. Si toutefois pour la santé de la forêt il est nécessaire d'élaborer des plans de coupes, je crois que seulement retirer les arbres malades ou nuisible serait une solution sans pour autant être relié à un pourcentage de coupe, même une coupe partielle me semble excessive. svp veuillez me tenir au courant de tout changement relié à ces lieux.</p>	Citoyenne (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
	<p>C'est un secteur qui a sa propre diversité et qui demande réflexion avant qu'il ne soit trop tard un secteur qui a l'aube Des travaux qui sont prévus il serait sage de garder un espace comme une zone</p>	Citoyen (Sainte-Adèle)
	<p>Je suis préoccupée par des coupes dans le secteur du Lac Kaël. C'est un secteur d'une grande biodiversité qui doit être protégé.</p>	Citoyenne (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
	<p>La zone Kaël est riche pour sa diversité et pour son attrait touristique ou pour l'accès à la nature des résidents. De plus, un projet est en cours d'évaluation pour devenir une zone protégée.</p>	Citoyenne (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)

	<p>Il faudrait au moins attendre le résultat de l'évaluation avant de planifier des coupes. La localisation et la superficie des coupes m'inquiète.</p> <p>Il y a des sentiers de randonnée et un sentier national très prisés des résidents et des touristes, mais je ne suis pas en mesure de les indiquer sur la carte.</p>	
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	<p>Notre organisme est préoccupé par les coupes prévues dans le secteur du Lac Kaël. Depuis plusieurs années, nous avons réalisé de nombreux projets (Volet II Forêt-Québec), subventionnés par le CRÉ Lanaudière et autres organismes pour la protection et la mise en valeur récréotouristique de ce secteur qui génère une importante clientèle de randonneurs et autres en provenance de la région et de Montréal. Ce secteur fait l'objet d'une attention particulière car c'est un bijou de nature, le seul dont dispose Ste-Émélie et qui lui assure une visibilité à l'extérieur (contrairement aux municipalités voisines, nous n'avons ni pistes de ski ni glissades, nous n'avons que le secteur du lac Kaël). La qualité exceptionnelle et l'intégrité des paysages doivent être conservées.</p> <p>Nous ne voulons pas de nouveaux chemins dans ce secteur afin de préserver la qualité du Sentier National qui traverse ce secteur.</p>	Centre de recherche CREAM / Groupe Territoire Culturel
	Protéger le visuel de chaque côté du sentier, éviter les trouées et préserver le paysage immédiat du sentier. (bande opaque)	Sentier national du Québec / Rando Québec
KANIEOKAMACIK	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
LAC_DES-BAIES	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
LALA	Secteur du crique à David à St-Damien. Éviter la coupe dans un secteur où il est possible de s'adonner à des activités plein air en pouvant profiter d'une forêt aussi âgée avec autant de variété forestière. Empêcher la coupe forestière dans ce secteur.	Citoyenne (Saint-Damien)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
LEDUC		
LEGARE		
LEMIEUX	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport a lieu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Nous proposons une coupe sélective inférieure à 30 % avec une protection de 20 à 40 mètres selon la pente et un corridor de protection pour les sentiers existants.	Association des résidents du lac Ouareau
	Le sentier national (Secteur du Mont Ouareau) traverse le chantier de coupe. Le sentier national n'est pas inscrit sur la carte. On doit protéger le visuel de chaque côté du sentier, éviter les trouées et préserver le paysage immédiat du sentier. (bande opaque) Présence du refuge Paul-Perreault au Lac Lemieux.	SDPRM
	Afin d'atténuer les impacts sur les nombreux utilisateurs des sentiers pédestres et du sentier National, maintenir la zone	Association pour la protection de

	d'exploitation une distance minimale de 100 mètres de chaque côté des sentiers; Autoriser une seule traverse du sentier par l'exploitant; Planifier les travaux d'exploitation sur une seule année; Maintenir un couvert végétal suffisant aux abords du lac Lemieux.	l'environnement du lac Archambault (APELA)
LONG_NORD	Un Club de motoneige m'a posé une question au sujet des chantiers Pignon Rouge et Long Nord. Il aimerait savoir si le transport forestier de ces chantiers risque d'emprunter les sentiers de motoneige à proximité. Je suppose que non puisque le transport forestier va aller rejoindre le Chemin de Manawan ? Carte sentier (voir l'annexe V)	Club de motoneige (via la FCMQ)
LUSIGNAN_NORD_EST	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MAJOR	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter le transport forestier en période hivernale si le transport passe dans le sentier de motoneige.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	J'aimerais souligner mon inquiétude face au risque de refroidissement de l'érablière située sur le lot 25-26 canton Lussier rang 5. Lors de la coupe d'il y a 20 ans, n'ayant pas laissé d'arbre pour protéger l'érablière, le vent a refroidi l'érablière et plusieurs arbres sont morts. J'espère que cette fois-ci les forestiers laisseront un pourtour d'arbres raisonnable afin de protéger l'érablière.	Acériculteur
MARINGOUIN	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MCGUIRE	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation transport forestier/sentier de motoneige si le transport est prévu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MISERE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MOISE	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	La pourvoirie ne peut accepter tel que demandé l'ajout d'autant de superficie de coupe a ce secteur compte tenu de l'historique de coupe des dernières années. Il y a eu le nord de ce secteur buché, il y a 5 ans et tout le côté ouest du lac Laviolette aussi de coupé ces années-ci... La faune est notre gagne-pain et la faune a besoin de forêt pour s'épanouir. Il est trop tôt pour bûcher ce secteur. Dans 15 ans, peut-être ? Selon la maturité des blocs environnants. De plus, dans ce coin, j'ai une problématique sur la création de nouvel accès au territoire qui serait difficile à gérer.	Pourvoirie du Milieu
MOLLEUR	Scinder ou étirer les travaux sur plusieurs années de manière à diminuer la pression sur mes activités de piégeage. Je souhaite pouvoir identifier sur une carte mes sentiers et installations de trappe pour qu'ils soient protégés lors des travaux. Maintenir l'ambiance forestière autour du camp de trappe.	Trappeur (Saint-Roch-de-l'Achigan)

	<p>Ne pas fermer le chemin arrivant de la bordure ouest de mon terrain de piégeage.</p> <p>Ne pas fermer le chemin près de la limite nord de mon terrain de piégeage.</p> <p>Ne pas fermer le chemin situé au nord-nord-ouest du lac Rajat.</p>	
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MORIN	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MORISSETTE_ INTERBANDES		
MURRAY	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie du Milieu »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
MURRAY_2019-2020	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie du Milieu »	
NECESSITE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
NELLAN	<p>Tel que discuté avec Mme Claudine Ethier (MRC de Matawinie), je vous réitère ma demande concernant la préservation des sentiers dans le secteur du lac Nellan et Hétu.</p> <p>Je suis propriétaire du Chalet au nord du lac Hétu. Ces sentiers de VTT sont les seuls accès me permettant d'accéder à notre chalet. De plus, ces sentiers existants permettent l'accès à de nombreux sites de chasse. Les travaux effectués au nord de mon chalet en 2017 nous laissent croire que nos sentiers puissent être lourdement endommagés.</p> <p>Mes amis chasseurs, randonneurs et exploitants de la ZEC Lavigne se joignent à moi pour vous demander d'effectuer des sentiers d'été afin de préserver les chemins existants. Aussi, nous demandons d'effectuer une coupe de bois propre pour nous permettre de continuer à pratiquer la chasse fine dans ce secteur. Carte avec les tracés GPS (voir l'annexe VI)</p>	Chasseur
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
NORD_ DEVENYNS		
OPWAIK	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
ORIGINAL	<p>Dans le secteur Original, il y a un milieu humide. Il ne devrait pas y avoir de coupe à cet endroit. Il devrait y avoir plus de lien entre le ministère de l'Environnement et le vôtre. Une carte des milieux humides doit être superposée sur votre carte afin de préserver ces richesses écologiques.</p>	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
	<p>Le futur sentier multifonctionnel du parc traverse ce secteur. Analyse visuelle requise et protection des chemins pour éviter les andains. Secteur de coupe à proximité de la route 125 : impact visuel.</p>	SDPRM
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL

	Voir l'annexe XI	FALC
	Protection du paysage et du visuel dans le secteur et devant les chalets. Garder le cadre visuel de la forêt le plus intacte possible. Est-il possible de nettoyer les anciens secteurs de coupe où il y a beaucoup de résidus forestiers ? Est-il possible de fermer certains chemins ? Du moins ne pas en ajouter. J'aimerais être contacté et informé s'il y a des interventions dans ce secteur.	Citoyen (Laval)
	Je me promène souvent, voir à tous les jours dans la forêt Ouareau, c'est pour cette raison d'ailleurs que j'ai déménagé dans le secteur, c'est un vrai paradis de beauté ici, avec sa faune et sa flore. Mais en rentrant dans la forêt, j'ai été très déçue de voir comment c'était saccagé, il y a eu des coupes vraiment mal réalisées et c'est épouvantable, faudrait aller ramasser tout ce que les bûcherons ont laissé là, des montagnes de débris, il y a tellement de chemins que les gens peuvent aller braconner très facilement, c'est triste, vous pourriez fermer ces chemins avec des grosses roches pour limiter l'accès aux véhicules qui font la course sur ces chemins, c'est dangereux pour les gens qui aiment marcher en respectant les lieux. Je pense que nous avons assez donné dans la coupe de nos arbres, notre secteur a perdu déjà beaucoup de forêt, devant ma maison, il y a 3 montagnes dégarnies ça doit arrêter, svp, laisse notre paysage tranquille, c'est un endroit où nous voulons profiter de notre forêt paisiblement, et le visuel est très important, il y a beaucoup de gens ici qui comme moi, veulent que la forêt de notre secteur reste intacte, j'espère que vous allez respecter notre opinion, nous sommes à 1 h 10 de Montréal, la forêt nous oxygène et les gens de Montréal sont nombreux à venir ici et à l'apprécier. Si vous nous écoutez, je l'apprécierais vraiment.	Citoyenne (Notre-Dame-de-la-Merci)
	Il y a maintenant 2 montagnes dénudées face à nos maisons et dans ce PAFIO, vous allez raser en partie les 2 qui restent. Nous sommes considérés comme des citoyens de seconde zone et je pense que le MFFP s'en fout éperdument. Ça va prendre 25 ans avant que toutes ces belles montagnes, ces bassins versants qui donnaient toute la beauté du tour de lac, donc, en théorie, je serai mort. Les forestiers laissent des tas de branches tout le long des chemins où nous allons marcher avec nos enfants et petits-enfants; on dirait qu'on se fout complètement de la beauté des paysages. Pas si dur que ça, faire du paillis forestier avec des tas de branches de 20 pieds de hauteur. J'espère que, pour moi et ma génération future, vous essayerez d'améliorer votre façon de gérer la forêt et de nous considérer, nous les citoyens, comme juste des payeurs de taxes. Vous devriez fermer plusieurs chemins qui ne servent pas au VTT et aux motoneiges car c'est rendu dangereux de se promener dans la forêt à certains endroits hors-piste, ce sont de vraies pistes de course avec les motocross, Jeep, etc.	Citoyen (Chertsey)
PECHINA	Le chemin indiqué en amélioration à l'est du lac Dispan est entretenu par le trappeur depuis environ 20 ans. Je veux savoir si le transport forestier utilisera réellement ce chemin ou l'autre chemin existant à l'est. Si les deux chemins sont utilisés, il faut éviter de ne laisser entre eux qu'une bande de forêt qui risque de tomber par le vent. Le camp de trappe est mal localisé et se trouve plutôt à l'embranchement des chemins. J'aimerais qu'une lisière boisée soit maintenue autour du camp. Le terrain de piégeage a été l'objet de nombreuses coupes forestières dans le passé (secteurs PROTÉGÉ, PECHINA et MOSQUIC). Le territoire entre le lac	Trappeur (Saint-Faustin)

	<p>Dispan, le petit lac Mosquic et le long du lac Pechina est un bon secteur pour la reproduction du lynx. C'est aussi le seul corridor de déplacement pour les bêtes dans ce long corridor d'eau. Est-ce possible de le retirer de la planification? Je souhaite discuter avec le ministère et l'entreprise forestière avant la réalisation des travaux. Une visite de terrain serait aussi possible.</p> <p>Aucun nouveau chemin n'est prévu. Si la situation change, je veux être mis au courant.</p>	
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Enjeu habitat faunique (original). Favoriser notamment CPRS îlots.	Sépaq
PEKAN		
PELLETIER		
PEPERE_HETU		
PIGNON_ ROUGE	<p>Un Club de motoneige m'a posé une question au sujet des chantiers Pignon Rouge et Long Nord. Il aimerait savoir si le transport forestier de ces chantiers risque d'emprunter les sentiers de motoneige à proximité. Je suppose que non puisque le transport forestier va aller rejoindre le Chemin de Manawan ?</p> <p>Carte sentier (voir l'annexe V)</p>	Club de motoneige (via la FCMQ)
PIJART	Préoccupation habitat faunique (historique de récolte déjà important). L'enjeu principal de toutes les superficies planifiées dans ces secteurs est une répartition spatiotemporelle favorisant ainsi le maintien d'attributs fauniques acceptables pour une réserve faunique (peuplements résiduels, connectivité, rétention, etc.)	Sépaq
PILON	Présence de sentier de motoneige Trans-Québec 23. Éviter le transport forestier en période hivernale.	FCMQ
PLAT	<p>Pour ce secteur, j'en avais déjà parlé a quelqu'un.... il ne doit pas avoir d'accès de favorisé de la ZEC vers la pourvoirie.... ça doit être un secteur de coupe hivernal pour ne pas laisser de chemin rentrer dans notre territoire...</p>	Pourvoirie du Milieu
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
PLUIE_EST	Présence de sentier de motoneige Trans-Québec 23. Éviter le transport forestier en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	<p>Fermer tout chemin qui traversera les limites de la pourvoirie pour les secteurs JAQUES, LALA et PLUIE_EST. Nous demandons aussi que le transport de bois pour ces secteurs soient fait l'hiver uniquement et que le sentier de motoneige soit relocalisé pour la période des travaux.</p> <p>Conservier des paysages de qualité (la vue) autour du lac François. De plus, au nord et à l'est du lac Jacques, il y ravage d'originaux depuis plusieurs années et il ne reste presque plus de forêt mature. Nous demandons donc le report de cette partie des secteurs JAQUES, LALA et PLUIE_EST.</p> <p>Si un ou des chemins des secteurs JACQUES, LALA et PLUIE_EST traversent les limites de la pourvoirie, ceux-ci devront être fermés à la suite des travaux à la limite de la pourvoirie.</p>	Pourvoirie Domaine du Renard Bleu inc.

POISSON	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
POSTE_EST		
POURVOIRIE_ ST_ZENON	Tenir compte et donner suite à la lettre transmise le 26 février par la pourvoirie par courrier électronique. Prévoir discussion pour fermeture de chemin. <i>(Commentaire conjoint avec l'Association des pourvoiries de Lanaudière et la Pourvoirie St-Zénon)</i>	Fédération des pourvoiries du Québec
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Voir l'annexe X	Pourvoirie St-Zénon
PRICE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
PROHON_ JOBERT	Déjà décrit dans l'harmonisation que le transport se ferait en hiver et qu'il y aurait un partage transport/motoneige dans le sentier régional 343. Lors du transport, le BGA/BMMB devra être en étroite communication avec le Club de motoneige St-Côme afin d'assurer la sécurité de tous.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
PUNCH	La pourvoirie ne peut accepter tel que demandé l'ajout d'autant de superficie de coupe a ce secteur compte tenu de l'historique de coupe des dernières années. il est trop tôt pour bûcher ce secteur. Dans 5 ans peut-être? Selon la maturité des blocs environnants. Pour ce secteur je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire ça en 2 fois... la moitié du secteur dans 5 ans et l'autre moitié 5 ans plus tard. La forêt à l'ouest du chemin de la Broquerie a été buchée sur une énorme superficie il y a 20 ans environ, il est tôt du côté faunique pour venir chercher tous les séparateurs de coupe en même temps. C'est notre meilleur secteur pour l'original et on ne veut pas prendre la chance de perdre ce secteur. de plus pour ce chantier, nous voulons que les chemins déjà existant soient utilisés en été... donc dégagement des chemins en été... merci	Pourvoirie du Milieu
R_MASSE	Les coupes sont localisées dans un secteur où l'on retrouve le sentier multifonctionnel de Saint-Damien et le sentier National (secteur Matawinie). Ce sont des attraits touristiques pour le plein air et pour de nouveaux résidents. C'est aussi du patrimoine naturel, des arbres épargnés à la dernière coupe qui date de Louis-Cyr sont maintenant mature et magnifique. Comme la CR prendra 50 % des arbres et que ce sont les brindilles qui seront laissées et non ces arbres matures, je m'inquiète en tant qu'utilisatrice de ces lieux. L'attrait en sera atténué, et ce, sans compter le potentiel d'utilisation des produits forestiers non-ligneux. En effet, nous y récoltons des plantes et des champignons pour notre consommation personnelle. J'aurais aussi envie de vous parler de la flore et la faune que vous perturberez avec ces coupes, mais je considère que vous êtes déjà au courant. Compte tenu de toutes ces informations, je m'oppose à ce projet de coupe forestière dans ce secteur, et ce, même s'il faut répondre à un besoin de consommation grandissant de la population. Ce secteur doit être épargné car il implique beaucoup de gens qui aiment le plein air et une biodiversité qui a besoin d'être laissée tranquille. Il faut conserver des lieux pour profiter des plaisirs de la nature. Ce lieu est propice	Citoyens (2) (Saint-Damien)

	<p>à ça, laissez-nous-le. De plus, le chemin utilisé pour sortir le bois sera le chemin de la nature (sentier multifonctionnel). L'élargissement du sentier apportera du trafic non désiré : voitures, vtt, motoneige, etc. Il sera alors plus difficile d'en profiter comme randonneur assidu. Nous y pratiquons le ski de fond, la raquette, le vélo, la randonnée avec chien de traîneau et à pied, avec nos enfants. Pour ça aussi, je m'inquiète. Oui, nous avons une terre à bois à la crique à David, mais nous sommes aussi concernés en tant qu'utilisateur du milieu.</p>	
	<p>Je suis contre!!!! Le monde sur cette planète s'efforce à replanter des arbres, on crie que l'Amazone est coupée un peu plus chaque jour, les ressources du Canada ne sont pas inépuisables! On fait de la récupération de toute (verre, papier...), pourquoi ne pas commencer à faire de la récupération de bois, le monde en a plein, soyez imaginatif pour sauver la planète!!</p> <p>IL FAUT ARRÊTER LA COUPE DE BOIS, la forêt est le poumon de cette planète et par fait même la raison pour laquelle vous respirez...</p> <p>PLANTER, RECYCLER, MAIS ARRÊTER LA COUPE DE BOIS AU MOINS POUR LES 50 PROCHAINES ANNÉES!!</p> <p>Mais c'est certain!! Si les lobbys vous donnent l'argent, notre opinion ne comptera pas!!</p> <p>Merci quand même de prendre mon opinion en compte !!</p>	Citoyenne (Montréal)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
RACETTE	<p>Présence du camping Racette (42 terrains). La protection du paysage, ce lac est grandement utilisé pour différentes activités, pêche, baignade, présence d'une plage, activités nautiques.</p> <p>Plage du Racette utilisée pour baignade par beaucoup d'utilisateurs; le paysage est important.</p> <p>Présence du sentier pédestre des draveurs, présence de la chute du Racette, belvédère pour observation des cascades.</p> <p>Sentier pédestre du Racette, belvédère avec point de vue sur le lac, le paysage est important.</p> <p>Chemin très utilisé par les campeurs et villégiateurs, le paysage est important.</p> <p>Lac ayant connu plusieurs épisodes de cyanobactéries sévères qui empêchaient toute utilisation du lac. Ce lac est situé au bas du bassin versant, plusieurs lacs se déversent dans ce lac eutrophe et très peu profond.</p>	ZEC Lavigne
	Le paysage vu des chalets est très important.	Citoyenne (Saint-Zénon)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Présence du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
RAIMBAULT	Territoire d'intérêt aire protégée présentement retenu (comité régional)	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
RAMDEUR	Préoccupations accès limitrophes à discuter.	Sépaq

	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
REAL_MASSE_CHEVREUIL	On ne peut même pas être à la fois chasseur-pêcheur et résident permanent dans votre consultation...pas juste non? On ne veut pas de coupe dans ces zones qui sont concernées par une demande de zone d'aire protégée qui sera allouée bientôt et qui devrait faire partie de vos rapports de consultation!!! Projet ECKO! Les coupes font disparaître les animaux, amènent des inondations, du trafic bruyant et polluant près de nos lacs ou des animaux protégés résident telle la tortue des bois... Cette forêt retient les eaux du printemps. Les Assureurs nous augmentent de près de 100 % cette année en raison des augmentations d'inondations! Notre municipalité a des projets de développement touristiques écologiques majeurs et ces territoires devraient être protégés pour ces développements de tourisme en forêt. Tout Matawinie Nord! En plus, on n'a pas le droit de couper près des lacs!	Citoyen (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
RIVIERE_BOULLE		
RIVIERE_DU_POSTE	Ayant un chalet près de la rivière, je tiens à ce que les opérations forestières protègent le milieu. Protéger les zones humides dans ce secteur. Hiver comme été. Ne pas intervenir à l'extérieur des secteurs de coupe indiqués à la carte. Limiter la construction de chemin. Me consulter et m'aviser s'il y a un changement de la planification de coupe secteur BAIE_DU_POSTE et des tracés de chemin.	Citoyen (Sainte-Béatrix)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
RONDEAU_FRID	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 63. Éviter la cohabitation transport forestier/motoneige si le transport forestier s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
RUISSEAU_BEAURIVAGE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
RUISSEAU_PIERRON		
RUISSEAU_ST_MARTIN	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation transport forestier/sentier de motoneige si le transport est prévu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Afin d'atténuer les impacts sur les nombreux utilisateurs des sentiers pédestres et du sentier National, maintenir la zone d'exploitation une distance minimale de 100 mètres de chaque côté des sentiers; Autoriser une seule traverse du sentier par l'exploitant; Planifier les travaux d'exploitation sur une seule année; Maintenir un couvert végétal suffisant aux abords du lac Lemieux.; S'assurer de mettre en place des mesures de protection de bandes végétales suffisantes le long des ruisseaux afin d'éviter un phénomène d'érosion et d'apport supplémentaire	Association pour la protection de l'environnement du lac Archambault (APELA)

	de phosphate au lac Archambault via la rivière Saint-Michel; Si l'exploitant traverse des cours d'eau, il devra utiliser un système de ponts au lieu de ponceaux et devront être retirés à la fin de l'exploitation.	
SABLES	La pourvoirie ne peut accepter tel que demandé l'ajout d'autant de superficie de coupe à ce secteur compte tenu de l'historique de coupe des dernières années. Il est trop tôt pour bûcher ce secteur. Dans 15 ans peut-être? Selon la maturité des blocs environnants. De plus, si ce secteur venait à être récolté, il faudrait des chemins d'été pour avoir accès à ce territoire par nos clients et aussi il ne devrait pas avoir de chemin donnant accès directement au chemin de la Broquerie, avec un accès direct au grand chemin c'est trop facile pour les gens n'ayant pas droit d'aller là d'y avoir accès rapidement. La solution serait de connecter au chemin juste au nord de ce bloc à côté du lac Dépôt.	Pourvoirie du Milieu
SAINDON		
SAWIN_EST	Voir la section « Commentaires généraux - Association des résidents des lacs Sawin et Bernard »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
SIMS	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter la cohabitation transport forestier/sentier de motoneige si le transport est prévu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
SIOUX	Des discussions ont déjà eu lieu concernant ce secteur prévu en 2023. Considération de l'habitat faunique (historique de récolte déjà important). L'enjeu principal de toutes les superficies planifiées dans ces secteurs est une répartition spatiotemporelle favorisant le maintien d'attributs fauniques acceptables pour une réserve faunique (peuplements résiduels, connectivité, rétention, etc.)	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Voir l'annexe XIII	Comité des citoyens du lac Hénault
	Nous souhaitons que l'aire équivalente de coupe soit calculée pour le bassin versant du lac Sioux et que les séparateurs de coupes et les bandes riveraines soient, si besoin, ajustés pour que l'aire équivalente de coupe ne dépasse pas 50 % de la superficie du bassin versant. Comme il s'agit de lacs de tête et que la bordure des lacs est constituée de zones humides, nous souhaitons que les bandes riveraines soient élargies pour préserver la qualité de l'eau (Avec prélèvement partiel dans l'élargissement). Nous souhaitons également que les zones de coupe ne soient pas orientées dans le sens de la pente, mais que les séparateurs de coupe soient placés de manière à intercepter le ruissellement (Parallèlement ou en biais par rapport aux courbes de niveau). Il nous semble essentiel de vérifier que les traverses de cours d'eau entre les lacs ne se feront pas en terrain de drainage mauvais à très mauvais, dans la mesure où les lacs sont bordés par des marais et des marécages, de manière à ne pas exporter de sédiments vers le milieu aquatique par orniérage de part et	AGIR Maskinongé

	d'autre des traverses de cours d'eau, et d'éviter au maximum de modifier le drainage naturel par du remblai.	
	Selon la carte le Sentier national se trouve à l'intérieur du chantier Sioux. Aucun andain ne doit être visible à partir du sentier, protéger le visuel de chaque côté du sentier, éviter les trouées et préserver le paysage immédiat du sentier, Ne pas obstruer le sentier, ne pas couper dans les 30 mètres de chaque côté du sentier car éclaircir donne la chance au vent de faire tomber les arbres.	Sentier national au Québec
SOMBRE	Proximité du sentier de motoneige trans-Québec 33. Éviter la cohabitation transport forestier/sentier de motoneige si le transport est prévu en hiver.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
ST_CHARLES	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
SYLVESTRE	Présence du sentier de motoneige trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	FCMQ
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
TAVERY	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
THIBOUTOT	Préoccupation importante réfection accès limitrophe. Prévoir maintien séparateur physique si coupe en CR.	Sépaq
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
TINERABLE	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
TOUSSAINT	<p>Un processus d'implantation d'aires protégées est en cours dans la forêt Ouareau. Il ne devrait pas y avoir de coupes tant que le processus n'aura pas été complété. Le processus de planification des travaux doit tenir compte des vieilles forêts, (protection) des milieux humides et riverains, des essences en raréfactions, sites fauniques d'intérêt, forêts exceptionnelles, espèces menacées, etc. Aucune de ces données ne sont présentes sur la carte présentée. Est-ce que le Ministère peut fournir les études démontrant que ces éléments ont été considérés, que les études des bassins versants ont été faites, qu'on a considéré les pentes arrières, les impacts liés à l'érosion des sols suite aux interventions, la protection des paysages (le parc est une infrastructure touristique), la protection des habitats fauniques et aquatiques, de même que la présence de plantes envahissantes tel que la Viburnum Alnifolium qui devient problématique une fois les coupes effectuées?</p> <p>Vous dites que « La planification forestière doit répondre aux objectifs d'aménagement durable des forêts ». Elle doit tenir compte des vieilles forêts, (protection) des milieux humides et riverains, des essences en raréfactions, sites fauniques d'intérêt, forêts exceptionnelles, espèces menacées, etc. Aucune de ces données ne sont présentes sur la carte présentée! Il n'y a également aucune information sur les coupes passées. Comment peut-on faire des commentaires éclairés et intelligents dans ces conditions?!?</p>	Citoyen (Montréal)

	Voir l'annexe VII	
	Si le transport forestier passe par le Chemin du Canard Blanc, il y a présence du sentier de motoneige régional 310. Éviter le transport forestier en période hivernale.	FCMQ
	Voir l'annexe XI	FALC
	Visuel très important du refuge Corbeau. Ce secteur fait partie de la zone d'étude recommandée pour une aire protégée projetée. Réseau dense de sentiers et de refuge dans l'environnement visuel.	SDPRM
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	Il y a des zones en étude présentement pour devenir des aires protégées. Comme les décisions ne sont pas encore prises, il ne devrait y avoir AUCUNE planification dans cette grande zone du Toussaint. Communiquez avec le ministère de l'Environnement pour que les décisions soient prises mais aucune coupe ne doit être planifiée d'ici là!	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
	Aucune coupe de régénération ne doit être faite dans ce parc régional. Beaucoup de randonneurs et skieurs de fond de la région de NDM et St-Donat utilisent ces sentiers. Les dernières coupes ont grandement détérioré le paysage du parc. Un moratoire devrait être déclaré pour le parc ou au plus des coupes partielles inférieurs à 30 %.	Association des résidents du lac Ouareau
TROIS_LACS_DE_LA_TOUR		
VASE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Mandeville »	
	<p>À la pointe ouest du lac Mc Grey, des coupes de régénérations sont prévues sur des pentes abruptes et nous craignons que le ruissellement entraîne des sédiments vers le lac. Pour cette raison et pour la préservation du paysage, nous souhaitons que ces coupes soient converties en coupes partielles.</p> <p>Le chantier du lac de la Vase est situé sur le tracé des sentiers du lac en Cœur. Ils touchent principalement le lac à l'Eau Claire, le lac de la Vase et le lac Mc Grey. Les sentiers du lac en Cœur sont des sentiers publics et gratuits permettant de promouvoir la beauté des paysages liés aux lacs de ce secteur. Les sentiers offrent des accès aux lacs et des points de vue qui permettent de les admirer. Comme organisme de bassin versant, AGIR Maskinongé est préoccupé par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, mais aussi par les aspects socioculturels liés à la mise en valeur de ces milieux, et à l'accessibilité des plans d'eau et des cours d'eau. Ces sentiers sont entretenus et balisés par l'Association Chasse et Pêche de Mandeville. Ils sont fréquentés par les randonneurs été comme hiver.</p> <p>Le principal attrait des sentiers réside dans les paysages. Les coupes de régénération risquent de les affecter de manière importante. Nous souhaitons donc que les coupes partielles soient préférées aux coupes de régénération sur l'ensemble du chantier et que les coupes partielles aient un taux de prélèvement qui permette de maintenir le paysage. Ces mesures devraient s'ajouter à la bande de protection visuelle encadrant les sentiers.</p> <p>L'aménagement de plusieurs chemins forestiers est prévu sur le territoire. Ces chemins affectent le paysage en créant des trouées et ils traversent les sentiers à plusieurs endroits. Nous souhaitons</p>	AGIR Maskinongé

	<p>que les chemins aménagés pour les travaux soient fermés après les travaux et reboisés.</p> <p>Les chemins prévus au nord du lac à l'Eau Claire et entre le lac à l'Eau Claire et le lac à la Vase passent dans des secteurs où le drainage est mauvais et le sol gorgé d'eau. Nous souhaitons que le tracé des chemins passe au maximum dans des secteurs secs où il n'y aura pas de risque d'orniérage.</p>	
	<p>Pour les secteurs du Lac à l'eau claire et du lac à la Vase, l'Association de chasse et pêche souhaite que les coupes partielles soient préférées aux coupes de régénération sur l'ensemble du chantier et que les coupes partielles aient un taux de prélèvement qui permette de maintenir le paysage. Ces mesures devraient s'ajouter à la bande de protection visuelle encadrant les sentiers. Nous souhaitons que le tracé des chemins passe au maximum dans des secteurs secs où il n'y aura pas de risque d'orniérage. Nous voulons le respect des sentiers publics du Lac en Cœur et des points de vue qui permettent de les admirer. Ces sentiers sont entretenus et balisés par l'Association Chasse et Pêche Mandeville inc. Ils sont fréquentés par les randonneurs été comme hiver.</p>	<p>Association Chasse et Pêche Mandeville inc.</p>
	<p>Il est tout à fait inadmissible d'effectuer une coupe forestière dans toute cette zone. Les lacs à l'Eau claire et en Cœur sont des lacs oligotrophes et de tête d'un bassin versant. Il faut préserver leur pureté. Par ailleurs, des sentiers de randonnée sont aménagés dans ce secteur et ils sont très fréquentés. Leur perte, temporaire ou permanente, serait une grave erreur. Je m'oppose donc à toute coupe dans le secteur des lacs à la Vase, à l'Eau claire et en Cœur. Les considérations écologiques doivent prévaloir sur les considérations économique-financières des forestiers.</p>	<p>Citoyen (Mandeville)</p>
	<p>Il ne devrait pas y avoir de coupe de bois dans ce secteur qui est un endroit très sensible au niveau de l'écosystème. Il faut préserver les sentiers pédestres qui se trouvent dans ce secteur qui sont très appréciés et visités par de nombreux visiteurs qui viennent d'un peu partout dans la région. Il faut aussi protéger l'aspect visuel du secteur qui se situe dans un endroit de villégiature. Les routes dans le secteur ne sont pas construites pour supporter le transport de bois car elles sont très étroites donc dangereuses pour ce genre de transport. La circulation dans les sentiers par les visiteurs sera dangereuse sinon interdite durant les travaux et sûrement presque impraticable après les travaux. Ce sont mes commentaires pour que la coupe de bois soit interdite et je demande à ce que ces sentiers pédestres soient dans une zone protégée par le ministère.</p>	<p>Citoyenne (Mandeville)</p>
	<p>Mon chalet est situé exactement face au lac vis-à-vis ce point. Il est impératif qu'on déplace cette zone afin de ne pas détruire le paysage. Nous sommes seulement 3 chalets dans cette zone. Le ministère devrait considérer de retirer cette section face à nos terrains. De plus, nous sommes à flanc de montagne donc il n'y a pas beaucoup d'arbres à récupérer.</p> <p>Préoccupations chemins : Oui car c'est le chemin que j'utilise pour me rendre à mon chalet. Il deviendrait donc inaccessible. De plus, j'ai investi environ 10 000 \$ sur ce chemin au fil des 7 dernières années</p>	<p>Citoyen (Montréal)</p>
	<p>Je pense que ce secteur cause problème à cause de la présence de lacs qui sont de plus en plus prisés par les amateurs de nature. Ce secteur constitue un environnement de choix pour le développement touristique. Des chemins y mènent, des sentiers pédestres y sont aménagés. La qualité des lieux est rare et</p>	<p>Citoyenne (Saint-Gabriel)</p>

	<p>précieuse. De plus, ces nappes d'eau sont propres à la présence de la faune terrestre et ailée qui serait grandement perturbée par les activités de coupe, le transport, le bruit, l'écrasement des sols etc... Il me semble que les activités de coupe devraient être ciblées dans des lieux moins fréquentés par les humains et les animaux.</p>	
	<p>Une si belle place pour la détruire et revendre le bois aux USA, il y a une faune qui y vit, pour vous c'est rien pour moi c'est beaucoup.</p> <p>Nos chemins sont fragiles après le passage de ces gros voyages de bois allez voir les chemins et les transporteurs ne suivent pas les règles, faites l'expérience : vous et eux sur le même chemin, lui il gagne!</p>	Citoyen
	<p>UN SITE EXCEPTIONNEL POUR LES MARCHEURS ET LES AMANTS DE LA NATURE!</p> <p>#1 La coupe de régénération de la partie ouest du lac McGrey m'apparaît trop sévère considérant le marécage avoisinant, 4 chalets, les fortes pentes, les huards et l'écosystème. Ce lac de tête est vulnérable aux apports de sédiments émanant de tel type de coupe.</p> <p>#2 La coupe de régénération ceinturant le lac a la vase rend vulnérable ce site, et ce, à plusieurs égards; les fortes pentes, les nombreux ruisseaux et les zones partiellement inondées. Des chemins forestiers et une coupe à blanc: quel gâchis pour des dizaines d'années.</p> <p>#3 Le chemin utilisé pour sortir le bois – chemin du lac McGrey – est relativement nébuleux; il appartient au gouvernement, est entretenu partiellement par la municipalité et un riverain, est utilisé par les VTT-motoneige-riverains-marcheurs et a de fortes pentes. Les dernières coupes se résument à de l'angoisse et un chemin laissé dans un état délabré. À quoi doit-on s'attendre pour cette coupe? Qui sera imputable?</p> <p>#4 Le lac McGrey est visité par plusieurs personnes et il en ressort toujours deux éléments: la qualité de l'eau et les paysages forestiers. Des efforts et actions sont posés par différents intervenants afin de préserver la qualité du plan d'eau et sa biodiversité. La forêt c'est la responsabilité du Gouvernement, ne nous décevez pas pour de raisons pécuniaires.</p> <p>#5 Dans notre secteur, les environs du lac Morin ont fait l'objet d'une coupe forestière. Ce faisant, j'ai constaté, qu'avec des coupes en peignes, l'impact visuel était négligeable après quelques années. Donc, j'ose espérer que s'il y a coupe, celle-ci sera minimaliste.</p> <p>#6 Que dire des sentiers pédestres si ce n'est qu'ils sont exceptionnels de par leur diversité; forêt, essence de bois, marécage, point de vue, plan d'eau et ruisseau. Ce n'est pas un immense territoire (60 hectares) mais celui-ci permet à de nombreuses personnes, et ce, gratuitement, de profiter d'un bien collectif inestimable. Ce site est et demeurera, je l'espère, un endroit où l'on peut apprécier la maturité d'une forêt mixte.</p> <p>#7 N'ayant été contacté que récemment, je n'ai pu contacter les gens concernés par ladite coupe, mais soyez assuré que l'ensemble de la communauté du lac McGrey est très sensible aux changements de leur environnement. J'ose espérer que les gens concernés par ce site extraordinaire se feront entendre et que celui-ci sera préservé de façon adéquate.</p>	Citoyen (Repentigny)

	Les chemins du Lac en Cœur sont une richesse publique. Cette forêt doit être protégée et ne devrait pas faire partie d'une coupe commerciale.	Citoyen (Mandeville)
	Voir l'annexe XIII	Comité des citoyens du lac Hénault
	Ce lieu est magnifique, l'un des principaux sentiers de randonnée à Mandeville, très fréquenté été comme hiver. Couper dans ce secteur réduira considérablement l'attrait de ce lieu et de toute la région	Citoyenne (Mandeville)
VAUVERT	Le lac Provost est alimenté par des sources uniquement, lesquelles sont localisées à l'intérieur du chantier Vauvert. Ces sources ont été localisées et analysées avec M. Laurier Hovington du MFFP en 2009. Une station a été installée dans ce lac pour les prises d'eau d'analyse et la mesure de la profondeur de clarté d'eau pour le RSVL. L'association peut fournir le numéro de référence du RSVL pour voir les analyses d'eau annuelles. Lorsqu'une coupe de bois a été réalisée vers les années 2000 à l'ouest du lac, des sources d'eau ont été contaminées et rendues impropres à la consommation. Ces sources étaient utilisées par les villégiateurs pour s'approvisionner en eau potable. Des ravages d'original sont également présents dans ce secteur.	Association des propriétaires riverains du lac Cartier
	J'aimerais être informé pour les périodes de coupe afin de savoir quand les machineries viendront opérer dans mon secteur, afin de me préparer et déplacer certains de mes pièges. Il serait bon aussi de valider où seront les chemins qui seront utilisés et s'il ne pouvait pas y avoir une entente pour le maintien de la qualité des chemins. Aucune fermeture de chemin serait appréciée.	Trappeur (Saint-Côme)
	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
	J'ai d'abord une question. Le territoire de la ZEC Lavigne comprenant les lacs Bruneau, Long, Double, Maguine, Une par jour, Bouleau, Baies d'Euzèbe, Angello, Gilles, Gérard et Vauvert est-il concerné par la coupe des arbres? Il l'a déjà été dans un passé pas si lointain - peut-être 2013. Si oui, j'ai deux recommandations à faire. Nous sommes des pêcheurs, mon conjoint et moi, et nous avons remarqué que la coupe des arbres quand elle s'avance trop près du bord des lacs (comme au lac Une par jour), ça crée des problèmes. Étant donné qu'il ne reste pas beaucoup d'arbres, ceux qui sont près de l'eau n'étant plus protégés par les autres qui ont été abattus se retrouvent dans le lac. C'est dommage. Il faut faire attention pour protéger cette belle nature sauvage. Deuxièmement, le chemin qui longe le lac Beaulieu (Pourvoirie du Lac Croche) pour se rendre à cette partie de la ZEC est très étroit et la machinerie ainsi que les camions qui déménagent le bois sont très larges. Lorsque nous rencontrons ces véhicules, c'est très serré. Nous vous remercions de votre attention.	Chasseur/ pêcheur
	Proximité du sentier de motoneige Trans-Québec 33. Éviter le transport en période hivernale si le sentier de motoneige est emprunté.	FCMQ
	Nous souhaitons discuter plus en détails de l'ensemble de la planification forestière sur le territoire de la pourvoirie et à proximité. La répartition spatiale des coupes, les accès incluant les fermetures de chemin, les opérations et les traitements sylvicoles sont tous des sujets susceptibles d'avoir des impacts	Pourvoirie Coin Lavigne inc.

	<p>sur la satisfaction de notre clientèle, notre entreprise et les travailleurs. Il est essentiel de convenir du déploiement des interventions dans l'espace et dans le temps afin d'assurer la pérennité du milieu forestier sur le territoire de la pourvoirie à des fins touristiques et fauniques. Un travail complémentaire doit être fait afin d'assurer le respect des enjeux d'entreprises et d'industries de la pourvoirie. Nous demeurons disponibles pour ces échanges concernant les usages et les opérations. À noter que la prévisibilité des opérations avant la réservation des forfaits, soit l'année précédente, de même que l'adaptabilité de la clientèle et des produits offerts, soit des interventions forestières graduelles et touristiquement acceptables, sont des exemples d'enjeux d'entreprises à prendre en compte. Celles-ci pourraient impacter les procédures actuelles.</p> <p>Si les travaux ont lieu l'hiver et qu'ils passent dans le sentier de motoneiges des mesures devront être convenues pour maintenir une saine cohabitation et si c'est un chantier d'été, pas de transport entre le 15 mai au 5 septembre et pendant la chasse à l'original (carabine) et au chevreuil (carabine).</p> <p>Si un ou des chemins traversent les limites de la pourvoirie sans notre accord, ceux-ci devront être fermés à la suite des travaux à la limite de la pourvoirie.</p> <p>Conserver des paysages de qualité à l'ouest du lac Auger. Si un ou des chemins traversent les limites de la pourvoirie à l'ouest sans notre accord, ceux-ci devront être fermés à la limite de la pourvoirie après les travaux.</p>	
VERCHERES	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
VILLIERS	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
VILLIERS_NORD	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
VILLIERS_NORD_A	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
VILLIERS_CO	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL
YVON	Voir la section « Commentaires généraux – Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière »	PPAL

Commentaires spécifiques aux chantiers non commerciaux

Secteurs	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
ANICET		
ANTIQUE		
ANTOINE		
BAIE_ BOUTEILLE		
BAIE_IGNACE		
BAZINET_ILES		
BEAR		
BEAULIEU	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie du Milieu »	
BENT		
BESS		
BORY		
BOUDERIE		
BULTEAU		
CANTON	Il y a eu du débroussaillage en fin d'automne dans ce secteur, ce qui brise les chemins quand il y a du gel mais pas assez pour geler le chemin au complet... Un coup de « gradeur » après les travaux serait un minimum. Quand le secteur est accessible grâce au pourvoyeur, un coup de « gradeur » après la job est de mise, je pense.....	Pourvoirie du Milieu
CASTELVEYRE		
CHABLIS		
CHABLIS_2017		
CHAISE		
CHARLAND		
CHANTIER_ BMMB		
CHARLAND		
CHARLAND_ EST		
CHOUTEAU		
COLLIN	Au cours des dernières années, nous avons eu aux lacs Grand Collin et Petit Collin des problèmes importants d'algues bleues. Il m'apparaît donc important que l'on impose les mesures nécessaires pour que les travaux n'entraînent pas un apport de phosphore dans les Lacs en cause. Il nous apparaît très important d'assurer la qualité de l'eau et du territoire. Il en va aussi de la valeur de nos propriétés. Merci de votre attention.	Club Collin
COUBRAS		
DARGIE		

DARGIE_NORD		
DEVENYNS_QUEST		
DORIDE	Il y a eu du débroussaillage en fin d'automne dans ce secteur, ce qui brise les chemins quand il y a du gel mais pas assez pour geler le chemin au complet... Un coup de « gradeur » après les travaux serait un minimum. Quand le secteur est accessible grâce au pourvoyeur, un coup de « gradeur » après la job est de mise, je pense.....	Pourvoirie du Milieu
DUBEAU		
DUSSAULT		
DUSSAULT_CP RS		
EMERAUDE		
EVRON		
FER_A_CHEVAL	Les plantations de pin gris qui ont été faites dans ces secteurs ont un impact négatif sur la biodiversité (végétale et faunique). En monoculture, il n'attire aucune espèce animale et son effet observable (mon chalet se situe sur le Lac Fer-à-cheval) sur les populations de lièvres, de tétras et d'originaux est catastrophique. Il est important de conserver la visée d'une gestion écosystémique de la forêt, ce qui implique ici de ne pas débroussailler les feuillus qui se mettent (très doucement) à repousser dans cette zone. Je suis très critique et déçu par les travaux qui ont été faits ailleurs où l'on coupe tout ce qui n'est pas directement productif (\$).	Citoyen
FLEE	Je désire exprimer mes préoccupations quant aux conséquences des travaux projetés. Je désire participer au processus d'harmonisation du chantier touchant mon terrain de piégeage.	Trappeur (Sainte-Béatrix)
GRAINS		
GREGOIRE		
HAREL		
HERELLE		
HEURTIN		
HEURTIN_ PUITS		
HEURTIN_ SABOJ		
JEANTOT		
JEROME		
KATAWAY		
LAC_DE_LA_ DAME		
LAC_DOUBLE	J'ai d'abord une question. Le territoire de la ZEC Lavigne comprenant les lacs Bruneau, Long, Double, Maguine, Une par jour, Bouleau, Baies d'Euzèbe, Angello, Gilles, Gérard et Vauvert	Chasseur/ pêcheur

	<p>est-il concerné par la coupe des arbres? Il l'a déjà été dans un passé pas si lointain - peut-être 2013.</p> <p>Si oui, j'ai deux recommandations à faire. Nous sommes des pêcheurs, mon conjoint et moi, et nous avons remarqué que la coupe des arbres quand elle s'avance trop près du bord des lacs (comme au lac Une par jour), ça crée des problèmes. Étant donné qu'il ne reste pas beaucoup d'arbres, ceux qui sont près de l'eau n'étant plus protégés par les autres qui ont été abattus se retrouvent dans le lac. C'est dommage. Il faut faire attention pour protéger cette belle nature sauvage.</p> <p>Deuxièmement, le chemin qui longe le lac Beaulieu (Pourvoirie du Lac Croche) pour se rendre à cette partie de la ZEC est très étroit et la machinerie ainsi que les camions qui déménagent le bois sont très larges. Lorsque nous rencontrons ces véhicules, c'est très serré. Nous vous remercions de votre attention.</p>	
LAC_DU_BARRAGE		
LAVIOLETTE	Nous ne voulons pas de nouvel accès au territoire de nettoyés... il serait préférable de ne pas aménager les blocs sur le territoire pour mieux contrôler nos accès. nous sommes contre le débroussaillage dans ce coin.	Pourvoirie du Milieu
LEGARE		
LEGARE_SUD		
LEGENDRE		
LEGENDRE_SUITE		
LEGENDRE_2016	Favoriser une répartition des travaux sur deux ans afin de favoriser le couvert de brout. La Sépaq souhaite le maintien d'îlots non traités.	Sépaq
LONEY		
MARDI	<p>Pourquoi le projet d'aire protégée n'apparaît pas sur votre plan de coupe, alors que ces demandes sont en cours et sur le point d'être accordées? Je m'oppose à toute coupe dans cette zone avant que ces demandes soient traitées!!! Après aussi d'ailleurs. Votre travail est bien complexe certes, mais ceci n'est pas accessible (consultation) à la moyenne des gens ordinaires. En plus, vous omettez de montrer cet aspect dans les rapports de consultation... malhonnête. Je ne veux pas de ces coupes sur notre territoire et je ne veux que le moins de transport de poids lourds également. Les forêts ici sont l'habitat des animaux, sont aussi ce qui retient une partie de l'eau au sol, dernières forêt avant les plaines au sud, permettant d'éviter des inondations, à cause des coupes, les animaux perdent leur habitat, les inondations sont plus fréquentes, les maisons coûtent plus cher à assurer à cause de ce phénomène bien réel !!! Les arbres préservent un taux d'oxygène pur dans l'air, nous voulons éviter le smog; qui malheureusement apparaît ici depuis une dizaine d'années plusieurs fois par an! Notre municipalité et celles autour ont les poings liés avec vos manières \$\$\$: nous avons des projets de développement touristiques écologiques de grande envergure dans les zones concernées! Nos sentiers passent par là! Nos lacs, nos refuges! Il ne doit pas y avoir tant de circulation motorisée dans ces secteurs! Tout Matawinie Nord!</p>	Citoyen (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
MASTIGOUCHE		
MATAWIN	Superficies déjà traitées en partie ? Favoriser une répartition des travaux sur deux ans afin de favoriser le couvert de brout.	Sépaq

	Considérer également les travaux de préparation de terrain au CHOUTEAU et LEGENDRE qui sont à proximité.	
MINSIK		
MORIN		
MOSQUIC	Espacer les travaux non commerciaux sur deux années.	Sépaq
MOUSSE		
MOYER_NORD		
NOLETTE		
ODELIN	Favoriser le maintien d'un couvert de brout au niveau de la planification des interventions entre la récolte (GONCOURT) et les travaux non commerciaux (ODELIN)	Sépaq
PELLETIER		
PETAINE		
PIERRON_EST		
PIERRON_NORD		
PIERRON_SUD		
POISSON		
POTHERIE		
RAYMOND	Le secteur de coupe est important sur une bonne partie du Sentier national (sentier des Nymphes). Présence de quelques leans-to le long du SN. Projet de labeliser le SN comme un GR On doit protéger le visuel de chaque côté du sentier, éviter les trouées et préserver le paysage immédiat du sentier. (bande opaque) Éviter les traverses de chemins trop nombreuses sur le sentier.	SDPRM
REVOLVER		
RICHARD		
ROE		
ROULIN		
ROULIN_PUITS	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie du Milieu »	Pourvoirie du Milieu
ROULIN_SABOJ		
RUISSEAU_ST_CYR		
SABERT		
SAINDON		
SIMS		
SIRET		
SPRING		
ST_ANCELME		
STANISLAS		
TARS	Planifier les travaux prévus (TCPR et TCRP) afin de maintenir une présence de couvert de brout dans le secteur.	Sépaq

TAUREAU		
THOMELIN	Je souhaite être averti de la période des opérations de récolte de bois, avant le début des travaux. Je souhaite avoir le temps de retirer mon matériel de trappe et d'informer l'industriel de sentiers de VTT à protéger.	Trappeur (Montréal)
TINEY		
TORTUE		
TURBAL		
VILLAGE_ BARRAGE		
VILLIERS		

Commentaires concernant le processus de consultation, carte interactive et l'émission de commentaires en ligne

Tous les commentaires concernant l'appréciation du processus de consultation publique et des produits offerts tels la carte interactive, les instructions et le formulaire sont répertoriés ci-dessous.

Commentaires	Auteurs
J'aimerais avoir un courriel de confirmation du dépôt de mes commentaires ou en recevoir une copie.	Association des propriétaires riverains du lac Cartier
Le processus devrait informer les Lanaudois de l'état de situation concernant les aires protégées.	Pouvoirie Basilières
C'est bien, c'est correct, satisfaisant, bonne appréciation, très bien, etc.	Citoyens (12)
C'est très important d'informer la population des intentions du gouvernement.	Citoyens / citoyennes
Difficile à naviguer. On doit cliquer plusieurs fois pour pouvoir écrire le commentaire.	
Une consultation publique sous forme de rencontre à la municipalité serait fortement recommandée, car plusieurs citoyens n'ont pas accès à l'Internet ou encore trouve lourd, voire incompréhensible, pour plusieurs citoyens	
C'est bien si des actions suivent ce processus.	
Le site Web est difficile à comprendre et à utiliser.	
La plateforme est vraiment mal faite, il est difficile de s'y retrouver. Ça rend plus difficile le processus de consultation de la population.	
C'est mieux qu'avant mais nous verrons selon les suivis que vous ferez à la suite de mes commentaires.	
À nouveau, des noms identifiant des lieux, des lacs, etc. sont erronés sur la carte de la MRC de Lanaudière et de la MRC de la Matawinie (Lac Pothole au lieu du lac Kempt; Lac de la souris au lieu du lac Manouane; etc.). Il n'y a toujours pas de numéro de téléphone sans frais pour joindre le personnel de la consultation.	
Nous apprécions être consultés et espérons que vous prendrez compte de nos opinions dans le but de protéger notre environnement et conserver notre quiétude.	
Je n'ai pas d'Internet ni d'adresse courriel.	
Délai trop court pour un impact trop grand. Imprécis et pas assez de temps pour l'ampleur du projet. Vraiment pas facile de se repérer sur le site internet et pas assez de temps de consultation pour l'ampleur du projet! 20 jours de consultation pour couper une forêt plus que centenaire? Très insatisfait ! pas accessible facilement. Médiocre, pas assez d'informations, manque de transparence, pas assez de temps.	
Très bien fait cette nouvelle façon de commenter.	
Pas facile à utiliser du tout.	
Pas simple à naviguer, décourage les personnes à participer !	

J'espère qu'elle portera fruit, parce qu'elle n'est pas très intuitive à utiliser pour laisser des commentaires...	
Je viens de voir ça hier (24 heures avant la fin) ce n'est pas facile et demande beaucoup de lecture et de temps, pas accessible pour la moyenne des gens concernés. Pas beaucoup de visibilité. Les rencontres de consultation ne convenaient pas à mon horaire personnel. Surtout vous omettez ce projet ECKO d'aire protégée! Ne couper pas les arbres juste avant!!! Mauvais. Trop compliqué, très long à compléter, pas pour les gens qui ont du mal à lire. Pas respectueux des demandes en cours projet ECKO aire protégée!!!	
C'est un peu compliqué comme système.	
Bien trop discret. Pas assez vulgarisé pour les gens ordinaires qui ne sauront s'y retrouver ni avoir la patience de déterminer dans quelles zones leurs territoires seront affectés par des maudites coupes. Gardons nos forêts de grâce!	
Les sentiers pédestres sont peu visibles et il n'y a pas de courbes de niveau. Une ortho-image aurait été pertinente.	
Le site est très difficile à comprendre et à naviguer et il marche mal sur un appareil mobile. Aussi, plusieurs boutons sont en anglais malgré que le site soit en français.	
Vraiment pas évident de s'y retrouver pour le commun des mortels! Cette façon de faire est clairement faite pour éviter que les gens donnent leur opinion.	
Je trouve bien compliqué à déchiffrer toutes les zones d'aménagement ainsi que les codes de couleur en lien avec les coupes. Des termes sont utilisés et me laissent perplexe en ce qui concerne leurs définitions propres... plus de détails pour une compréhension accrue serait apprécié ! Manque encore d'informations et de détails sur les objets de la légende.	
Formulaire et démarches compliquées.	
Site bien fait mais les réponses sont pas mal orientées. Il n'y a pas de place pour exprimer son opposition au projet de coupe en tant que tel.	
Ce site est clairement conçu pour décourager les citoyens de participer à la consultation. Ses concepteurs devraient avoir honte d'avoir accepté de concevoir un site aussi mal fait. Je ne doute pas une seule seconde du fait qu'il soit beaucoup plus facile pour un lobbyiste de l'industrie forestière de rencontrer les élus pour les convaincre des supposés bienfaits du saccage des forêts au profit d'actionnaires vivant loin des milieux saccagés. De qualifier de "consultation" devrait provoquer une profonde honte chez tous ceux ayant participé à la conception de ce site bidon.	
Le processus est bien structuré.	Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière
Il serait intéressant de pouvoir « ouvrir une session » et qu'une fois nos coordonnées complétées, il soit possible de modifier nos commentaires en tout temps (une fois la bulle enregistrée, on ne peut plus) ou simplement jouter d'autres bulles (sans passer par la méthode copier-coller).	Sépaq
Les champs permettant de s'exprimer avec 5000 caractères limitent l'expression de commentaires.	Association des résidents des lacs Sawin et Bernard
Les données sur les cartes sont parfois mal localisées ou imprécises.	Trappeur

<p>Serait-il possible d'avoir un cadre plus grand pour les commentaires ? Relire un commentaire 5 mots par 5 mots est vraiment difficile.</p> <p>Il serait vraiment plus convivial de rentrer une seule fois les données sur la personne et l'organisme, et ensuite aller placer juste les commentaires. Répéter le nom et les coordonnées de l'organisme à chaque commentaire est vraiment fastidieux.</p> <p>Les cartes interactives sont très claires et des efforts ont été faits sur la clarté des instructions. Par contre, toutes les catégories d'utilisateurs représentées à la TGIRT de Lanaudière ne sont pas présentes dans le menu déroulant. Comme représentante du secteur Eau, je ne peux pas m'identifier correctement.</p>	AGIR Maskinongé
Très positive. Les résultats confirmeront ma perception.	Association des résidents du lac Ouareau
La section « Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes-vous? » devrait offrir un choix « autres organismes », car aucun choix ne permet de représenter les organismes de récréotourisme, ni de plein air, ni de sport motorisé	SDPRM
Pas de vue d'ensemble ni possibilité d'enregistrer les commentaires.	Pourvoirie du lac Croche
Processus mal expliqué et cartes peu claires puisqu'on ne retrouve que très peu d'informations sur les zones visées par les coupes. Il est difficile de naviguer et de trouver l'information qu'on cherche.	Centre de recherche forestier CREAF / Groupe Territoire Culturel
Je trouve cette formule très intéressante. Merci pour la nouvelle façon de commenter. Bravo pour la nouvelle façon de communiquer nos commentaires.	Sentier national au Québec
Il est un peu difficile de joindre la page interactive de commentaires mais l'outil est apprécié.	Association Chasse et Pêche Mandeville inc.
La consultation publique a été tenue lors d'une journée de tempête de neige. Une autre consultation publique aurait dû être tenue. Prendre le temps de consulter, c'est un gage de transparence!	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
La FALC considère que la période de consultation du PAFIO, soit du 4 au 28 février 2020, est plutôt courte, considérant que les villégiateurs principaux intéressés par ces travaux de foresterie ne sont pas disponibles pour des rencontres à Chertsey en hiver. L'absence totale de documents expliquant les raisons et les justifications de ces modifications et la complexité inhérente des cartes interactives du ministère, avec leur jargon particulier aux forestiers, rendent cette consultation peu convaincante pour s'assurer que le citoyen moyen en a bien compris tous les impacts avant que le Ministère de la faune, des forêts et des parcs (MFFP) ne procède aux travaux de foresterie. Le MFFP est-il conscient de cet état de fait et, si oui, que compte-t-il faire pour les prochaines consultations?	FALC

Recommandations

Faisant suite aux différents commentaires reçus, cette section rassemble les recommandations de la MRC de Matawinie, à titre d'organisme chargé de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de Lanaudière. Étant donné que l'harmonisation des usages pour chaque secteur d'intervention est prise en charge par le MFFP et rapportée à la Table GIRT 062, les recommandations ont été regroupées par thèmes.

Certains secteurs ont déjà fait l'objet de commentaires lors d'une consultation similaire tenue en 2018. Ces commentaires ainsi que les recommandations s'y rapportant ne sont pas repris dans le présent rapport. Il est estimé que ces derniers font déjà partie des éléments à prendre en compte par le MFFP.

Conservation et établissement d'aires protégées

Certains secteurs ciblés par le PAFIO font partie des zones d'étude recommandées par un comité régional au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) pour l'établissement potentiel d'une aire protégée. **Il est recommandé que le MFFP retire les secteurs d'interventions de la planification forestière intégrée des territoires pour lesquels il aura produit un avis favorable à la création, par le MELCC, de réserves de territoire aux fins d'aires protégées (RTFAP) lors des consultations interministérielles.**

Habitats fauniques

Le maintien des habitats fauniques constitue une préoccupation constante dans le recueil des commentaires. Plus précisément, les notions de connectivité des forêts, du maintien du potentiel de trappe, du maintien de l'habitat de l'orignal et de la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être ont été abordées. **Il est recommandé que le MFFP maintienne les analyses fauniques préalables à l'harmonisation qu'il a menées au cours des dernières années et qu'il en diffuse le contenu régionalement, tant auprès des utilisateurs de la ressource faunique que des citoyens en général.**

Harmonisation et communication

L'objectif de la consultation est de recueillir les commentaires du public sur la planification forestière, bien que les nombreux utilisateurs du territoire ne soient pas tous connus. Dans cette situation, tous les moyens pour rejoindre la population doivent être envisagés. Afin de s'assurer que les détenteurs de baux et permis divers soient bien informés, **il est recommandé de maintenir l'envoi d'avis ciblés aux organismes et aux individus possédant un bail ou un permis avec le MFFP.**

Certaines préoccupations spécifiques à un secteur d'intervention ou un type d'utilisateur peuvent être regroupées en quelques catégories d'enjeux, alors que d'autres doivent être traitées individuellement. Les utilisateurs concernés par un secteur spécifique ont mentionné, pour la plupart, le besoin de connaître l'année et la période prévue des travaux d'aménagement forestier. Puisque de nombreux exemples récents ont démontré que le processus d'harmonisation actuel répond à la majorité de ces attentes, **il est recommandé de poursuivre la prise en compte des préoccupations soulevées lors de la consultation publique par le biais de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

De nombreuses préoccupations soulevées font régulièrement l'objet d'une harmonisation spécifique à la satisfaction des utilisateurs du territoire concernés. Toutefois, lors d'une consultation publique, les citoyens et les utilisateurs du territoire interpellés ne connaissent que peu ou pas les processus d'harmonisation ayant cours dans la région et ses résultats. Il en résulte de grandes

préoccupations et une crainte que les processus de consultation publique et d'harmonisation ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts, valeurs et préoccupations soulevés. **Il est recommandé d'intégrer à la documentation existante une synthèse du processus d'harmonisation régional ainsi qu'un bilan annuel de ses résultats, afin d'informer les citoyens et de soutenir le processus d'harmonisation spécifique des secteurs d'intervention. Il est également recommandé de transmettre aux délégués de la Table GIRT les démarches d'harmonisation spécifiques avec les utilisateurs qu'ils représentent afin que ces premiers puissent leur offrir un soutien technique.**

Intégrité des territoires fauniques structurés et des territoires récréatifs

La conservation de limites physiques permettant une démarcation entre les différents territoires fauniques structurés et les territoires récréatifs est une préoccupation récurrente des gestionnaires de pourvoiries, de réserves fauniques, de ZECs et de parcs régionaux. Puisque le processus de fermeture de chemins est soumis à l'accord de plusieurs utilisateurs du territoire, cette solution ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. **Il est recommandé que le maintien de l'intégrité des limites de territoires fauniques structurés et de parcs régionaux, de même que l'évitement d'ajout d'accès non désirés à ces territoires soient considérés en amont dans la planification forestière.**

Paysage

L'importance du paysage pour les différents utilisateurs du territoire, notamment pour fins de villégiature et de récréotourisme, est une préoccupation récurrente et majeure parmi les commentaires. Alors que le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) prévoit des lisières boisées en bordure des cours d'eau, de certains milieux humides, des baux de villégiature et de certaines infrastructures récréotouristiques, celles-ci ne sont pas représentées sur les cartes des secteurs d'intervention en consultation. Cette absence amène chez les citoyens et les utilisateurs du territoire des préoccupations qui pourraient être résolues ou amoindries par la simple schématisation de ces lisières. À cet effet, il est donc recommandé :

- **Que le MFFP intègre aux cartes de consultation les lisières boisées réglementaires en bordure des cours d'eau, des milieux humides, des baux de villégiature et des infrastructures récréotouristiques ;**
- **Que le MFFP maintienne les analyses d'impact visuel des travaux d'aménagement sur le paysage dans le cadre du processus d'harmonisation des secteurs où se concentrent la présence de résidents ou de villégiateurs ainsi que pour les secteurs où se concentrent des activités récréotouristiques ;**
- **Que la Table GIRT 062 poursuive ses travaux afin d'identifier des solutions globales ou des balises afin de prendre en compte les paysages sensibles de la région de Lanaudière en amont de la planification forestière ;**
- **Qu'une approche avec les organismes pertinents soit faite afin d'organiser des visites destinées au grand public de travaux effectués dans un environnement visuel sensible.**

Protection des sentiers et des infrastructures

Certaines préoccupations par rapport à la protection des infrastructures récréatives et touristiques (camp de trappe, refuge, belvédère, etc.) ainsi que des sentiers motorisés et non motorisés peuvent être aisément résolues par l'application de la réglementation en vigueur. Une synthèse de ces modalités permettrait de simplifier le démarrage du processus d'harmonisation. Toutefois, ces modalités ne suffisent pas toujours à répondre aux objectifs des utilisateurs, notamment en matière de maintien du paysage immédiat. **Il est recommandé de poursuivre la prise en compte des**

sentiers et de leur environnement lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.

Qualité de l'eau et gestion par bassin versant

L'impact possible ou anticipé de l'aménagement forestier sur la qualité de l'eau fait partie des préoccupations soulevées par plusieurs citoyens et organismes. Plus précisément, les notions de modification des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, d'approvisionnement en eau potable et d'impact sur les habitats aquatiques ont été abordées. **Il est recommandé que le MFFP maintienne les analyses d'impact des travaux forestiers et de la voirie par aire équivalente de coupe par bassin versant, comme il les a menées au cours des dernières années préalablement à l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Quiétude

La quiétude des villégiateurs et des résidents, ainsi que des chasseurs est aussi source de nombreux commentaires. Le bruit des opérations forestières et du transport de bois est la principale source de perte de quiétude mentionnée. Les solutions à proposer pour répondre à cette préoccupation peuvent être multiples : adaptation de la période d'opération, réseau routier utilisé, concentration ou répartition des travaux dans le temps. **Il est recommandé de poursuivre la gestion du maintien de la quiétude des utilisateurs du territoire lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Réseau routier – Cohabitation et sécurité des usages

De nombreuses inquiétudes ont été soulevées en ce qui concerne la cohabitation entre le transport forestier et les autres usagers du réseau de chemin multiusage en territoire public. Il importe d'assurer la sécurité des utilisateurs du réseau de chemins multiusages, que ce soit en influant sur les chemins utilisés, les périodes de transport de bois ou tout autre moyen à la portée du MFFP ou des acteurs du milieu forestier impliqués. **Il est recommandé que la Table GIRT 062 aborde la notion de sécurité dans la cohabitation avec le transport forestier, notamment sous l'optique de l'autocontrôle entre usagers.**

Certains commentaires soulèvent la question du maintien des accès ou du non-accès à certaines infrastructures ou localisation sur le territoire. Ces questions étant plutôt ponctuelles, **il est recommandé de poursuivre la gestion des accès lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Réseau routier – Qualité des infrastructures

Le maintien d'un réseau routier de qualité constitue une priorité pour l'ensemble des utilisateurs du territoire forestier. En plus des dispositions prévues au RADF à cet effet, la Table GIRT 062 a adopté une mesure d'harmonisation générale visant cette préoccupation. Cependant, certaines appréhensions demeurent quant à l'entretien du réseau routier et à l'importance de conserver la qualité initiale des chemins forestiers pendant et après la réalisation des opérations forestières et du transport du bois. Dans une optique d'optimisation du réseau routier multiusage et de diminution des coûts qui y sont associés, **il est recommandé que le MFFP et la Table GIRT 062 abordent le concept de gestion intégrée du réseau routier multiusage, notamment par le biais d'une classification fonctionnelle du réseau.**

Le maintien de la qualité du réseau routier municipal assurant le lien entre le réseau routier multiusage et le réseau routier sous la charge du ministère des Transports (MTQ) représente une préoccupation grandissante chez les citoyens et les municipalités. Dans l'attente d'une vision du gouvernement du Québec en la matière, **il est recommandé qu'un exercice d'identification des**

chemins à double vocation et de suivi annuel soit mené par la MRC de Matawinie en collaboration avec le MFFP.

Suivi et contrôle des travaux forestiers

L'harmonisation des besoins, des intérêts et des préoccupations des utilisateurs du territoire public à la planification forestière est à la base du régime forestier intégré et régionalisé. Toutefois, cette démarche nécessite un suivi et un contrôle efficient des travaux forestiers afin de s'assurer non seulement du respect de la réglementation, mais aussi des mesures d'harmonisation conclues. **Il est recommandé que la Table GIRT convienne avec le MFFP d'une méthode d'échange sur les résultats du suivi et du contrôle des opérations.**

Validité de l'harmonisation dans le temps

Pour la première fois sur la carte interactive de consultation, le MFFP a affiché les secteurs d'intervention pour lesquels l'harmonisation a déjà été complétée. Cette information permettait aux citoyens et aux organismes concernés d'avoir une meilleure vue d'ensemble des travaux qui pourront avoir lieu dans un secteur donné dans les années à venir. Pour chaque secteur, un lien vers la fiche d'harmonisation permettait également de connaître les mesures convenues. Cette nouvelle information a toutefois apporté certaines questions concernant la validité des mesures d'harmonisation convenues plusieurs années auparavant. **Il est recommandé que la Table GIRT 062 discute d'une méthodologie permettant d'assurer la justesse des mesures d'harmonisation convenues plusieurs années avant la récolte, sans pour autant revoir l'ensemble du processus d'harmonisation.**

Documentation et outils en ligne de consultation

Diverses difficultés et limites ont été soulevées en rapport avec les outils et les documents mis à la disposition des citoyens et des utilisateurs du territoire pour participer à la consultation publique. À cet effet, il est donc recommandé :

- **D'affiner la symbologie de la carte interactive afin d'éviter la confusion entre les baux de villégiature, les baux pour fins complémentaires et les baux pour fins commerciales ;**
- **De permettre le visionnement des travaux dans les unités d'aménagement (UA) adjacentes à l'UA 062-71, notamment pour les territoires fauniques structurés et les terrains de piégeage qui se retrouvent divisés par ces limites ;**
- **De permettre la recherche par lac ou par chantier pour faciliter le repérage ;**
- **D'élargir la fenêtre de commentaire afin que le citoyen puisse en avoir une vision d'ensemble lors de la rédaction ;**
- **De remettre en place l'envoi d'un courriel accompagnant la confirmation de dépôt d'un commentaire contenant les informations soumises dans le formulaire en ligne ;**
- **D'élargir les catégories d'utilisateurs dans les choix du formulaire en ligne en y incluant les diverses catégories représentées à la Table GIRT 062 ;**
- **De centraliser dans un document d'aide à l'implication au processus de consultation les informations déjà disponibles se référant à l'aménagement durable des forêts :**
 - o **L'objectif et le déroulement de la consultation publique ;**
 - o **Le processus de planification forestière ;**
 - o **Les travaux d'aménagement forestier proposés et leur définition ;**
 - o **Le processus d'harmonisation des secteurs d'intervention ;**
 - o **Les ressources disponibles pour suivre l'évolution des travaux forestiers sur le territoire.**

Conclusion

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir les commentaires de la population sur la planification de l'aménagement forestier intégré de l'unité d'aménagement (UA) 062-71 de la région de Lanaudière. La tenue d'une consultation publique sur le PAFIO amène toutefois des questionnements de la part d'une partie de la population sur l'affectation du territoire public ou d'autres activités ne relevant pas du MFFP ou de ce type de consultation.

Les commentaires recueillis dans ce rapport permettront d'entreprendre la démarche d'harmonisation de la planification forestière de chacun des secteurs. Les nombreux commentaires ciblant des secteurs précis et des problématiques spécifiques peuvent toutefois être regroupés en un nombre restreint d'enjeux. Ces enjeux pourraient être adressés de manière globale par le MFFP et la Table GIRT 062 afin de diminuer le temps et les ressources nécessaires au processus d'harmonisation. Le traitement d'enjeux globaux ne doit toutefois pas éliminer le processus de consultation en étapes multiples qui permet d'intégrer des enjeux spécifiques à certains territoires et utilisateurs.

Lexique

ALAFO	Association Les Amis de la Forêt Ouareau
AGIR	Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé
APELA	Association pour la protection de l'environnement du lac Archambault
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CP	Coupe partielle
ECKO	Eco Corridor Kaaikop Ouareau
FALC	Fédération des Associations des lacs de Chertsey
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PPAL	Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière
PRFO	Parc régional de la forêt Ouareau
VDLS	Pourvoirie Vent de la Savane
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SDPRM	Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
TMCF	Table municipale de concertation forestière
TGIRT 062	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière
TPI	Terre publique intramunicipale
UA	Unité d'aménagement
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Annexe I

AVIS PUBLIC

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Consultation publique sur les activités forestières

Du 4 au 28 février 2020, la population est invitée à s'informer et à nous faire part de ses préoccupations sur les travaux forestiers inscrits dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFO) de l'unité d'aménagement 062-71, portant sur une partie de la forêt publique de Lanaudière, située dans les MRC de Matawinie et de D'Auray.

Les principaux travaux forestiers prévus incluent les activités suivantes : coupe de bois, préparation de terrain, plantation et débroussaillage. Des travaux de construction et d'amélioration de chemins ont également été planifiés.

Ces travaux auront lieu sur les territoires suivants :

MUNICIPALITÉS		
- Chertsey - Entrelacs - Mandeville - Notre-Dame-de-la-Merci	- Saint-Côme - Saint-Donat - Sainte-Émérie-de-l'Énergie - Saint-Michel-des-Saints	- Saint-Zénon - Territoire non organisé de la Matawinie
TERRITOIRES FAUNIQUES STRUCTURÉS		
- Au Pays de Réal Massé - Centre du pourvoyeur Mastigouche Itée - Domaine Bazinet - Évasion Plein Air Trudeau Inc. - Pavillon Basilières - Pourvoirie Colin Lavigne	- Pourvoirie Domaine du Renard Bleu - Pourvoirie du Lac Croche - Pourvoirie du Milleu - Pourvoirie Rouge Mokocan Inc. - Pourvoirie St-Zénon Inc. - Pourvoirie Vent de la Savane	- Réserve faunique Mastigouche - Réserve faunique Rouge-Matawin - ZEC Boullé - ZEC Collin - ZEC des Nymphes - ZEC Lavigne
PARCS RÉGIONAUX		
- Parc régional de la Forêt Ouareau	- Parc régional des Sept-Chutes	- Parc régional du Lac Taureau

Le Ministère souhaitant échanger avec les utilisateurs de la forêt sur leurs intérêts et leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées, il a confié à la MRC de Matawinie le mandat d'organiser la consultation.

Vous pouvez consulter jusqu'au 28 février 2020 les cartes des travaux planifiés :

En ligne, en consultant la carte interactive à l'adresse suivante :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-aménagement.jsp>

Dans les bureaux du MFFP ou de la MRC de Matawinie, sur rendez-vous, pendant les heures d'ouverture :

Sainte-Émérie-de-l'Énergie - Unité de gestion de Lanaudière

150, rue Saint-Michel, Sainte-Émérie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

Tél. : 450 886-0916

Courriel : consultationpai-lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca

Horaires : lundi au jeudi de 8h 30 à 12h et de 13h à 16h 30.

Rawdon - MRC de Matawinie

3184, 1^{er} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Tél. : 450 834-5441

Courriel : amenagement@matawinie.org

Horaires : lundi au vendredi de 8h 30 à 12h, lundi au jeudi de 13h à 16h 30, ainsi que le vendredi de 13h à 15h 30.

Pendant toute la durée de la consultation, vous pouvez transmettre vos préoccupations et vos commentaires en lien avec les travaux planifiés jusqu'au vendredi 28 février 2020 au plus tard :

- En utilisant le formulaire disponible sur la carte interactive du MFFP à l'adresse suivante :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-aménagement.jsp>

****NOUVEAUTÉ**** - Le formulaire vous permet maintenant de localiser géographiquement les secteurs relatifs à vos préoccupations.

- Par courriel, à l'adresse : consultationpai-lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca

Soirée d'information - Jeudi 6 février 2020 à 19 h

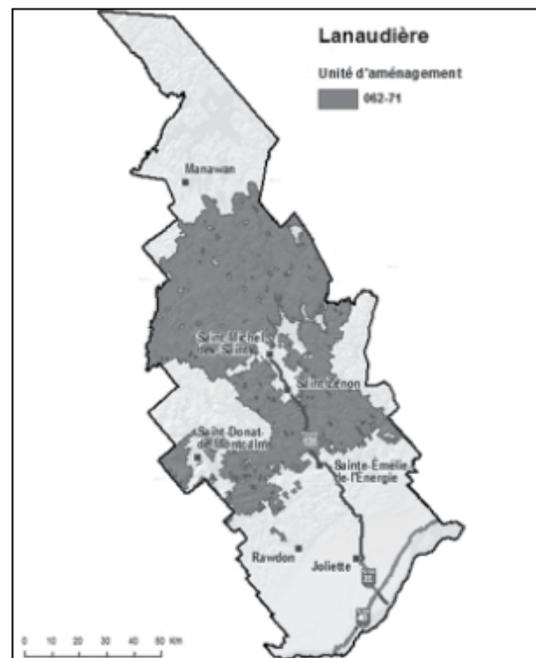
Pour consulter les cartes des travaux planifiés et obtenir des renseignements des représentants du MFFP sur la consultation publique.

Lieu : Église de Sainte-Émérie

350, rue Principale

Sainte-Émérie-de-l'Énergie (Québec)

Rappel : La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec

Annexe II

Présentation de l'ordre du jour de la séance d'information s'étant tenue le 6 février 2020



Séance d'information PAFIO

Région de Lanaudière

Église de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
350, rue Principale
Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Jeudi 6 février 2020,
de 19 h à 22 h

Déroulement :

- | | |
|----------------|--|
| 18 h 30 | Accueil et signature du registre des présences |
| 19 h 00 | Ouverture de la séance d'information |
| 19 h 05 | Présentation du processus de planification forestière et d'harmonisation,
Mme Ariane Tremblay-Daoust, biol., MFFP
Mme Claudine Ethier, Ing.f, MRC de Matawinie |
| 19 h 30 | Période de questions et d'échanges auprès des spécialistes forestiers
(inscription à la période de questions de groupe)
MFFP – Planification forestière et réglementation
MRC – Cohabitation entre les utilisateurs du milieu forestier
Entreprises forestières – Réalisation des travaux |
| 21 h 00 | Période de questions en groupe |
| 22 h 00 | Fermeture de la rencontre |

Annexe III

Registre des signatures des personnes présentes à la soirée d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
Région de Lanaudière
Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 6 février 2020

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
1	ALAIN AUCLAIR	CRÉTA		
2	FRANÇOIS LAROUS	MAPP		
3	CLAUDINE ETHIET	MRC. MATAWINIE		
4	Stéphanie Roblanc	MRC. MATAWINIE		
5	CATHERINE LAVALLÉE	MRC DE MATAWINIE		
6	CHARLES-ÉRIC DÉCLÈTRE	MFFP		
7	ERIC CAVA	MFFP		
8	Guillaume Tremblay	MFFP		
9	Stéphanie Roblanc	MRC de Matawinie		
10	JULIE LEFRANÇOIS	MFFP		

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
Région de Lanaudière
Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 6 février 2020

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
11	BENOUD MIREAULT	VILLEGIAEUR		
12	Benoit Laforte	Villegiateur		
13	Louise Lafontaine	C. Toymme		
14	Richard Belandier	C. Toymme		
15	Marc-André Masse	FACC		
16	ROGER DENONNÉE	Bureau Forestier		
17	JOSÉE BEAUDOIN	conseil municipal		
18	NATHALIE POITRAS	Zec. Lavigne		
19	SERGE L'ARCHEVÊQUE	ST-Côme		
20	Mark Curmeil	ST-Emelie		

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la soirée d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 6 février 2020

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
21	Michel Kébedz	Ville Chertsey	Michel Kébedz	
22	Lucie Potevin	Citoyenne	Lucie Potevin	
23	MICHEL MOREAU	RLTP		
24	MARIO BRIZARD	MAROMEDIA	Mario Brizard	
25	Delphine DELÉGLISE	AGIR Kaskinongé	Delphine	
26	Pierre Lamproville	TRAPEUR	Pierre Lamproville	
27	Sébastien Borgeaud	Pausanias Basilières		
28	Doris Gégou	Citoyen	Doris Gégou	
29				
30				

3

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 6 février 2020

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
41	RICHARD MORIN	Mossons	Richard Morin	
42	Manon Châtter	Association forestière de Lanaudière	Manon Châtter	
43	Karen Ferland	Association forestière de Lanaudière	Karen Ferland	
44	François Pomeroy	Chertsey		
45	Jean Denis Asselin	(St. Corn) Ass. N.O. de la région	Jean Denis Asselin	
46	RENÉ ROMPRÉ	CITOYEN	René Rompré	
47	DONALD BELANGER		Donald Belanger	
48	CAROLÉ DUBÉAL	+ NO	Carole Dubéal	
49				
50				

5

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la soirée d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)

Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 6 février 2020

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
61	Charles Pélissier	TNO.	Charles Pélissier	
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				

7

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)

Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 6 février 2020

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
81	Charles Pélissier		Charles Pélissier	
82	Alain Thausse	Association des Résidents des Lacs Savin et Bernard	Alain Thausse	
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				

9

Annexe IV

Registre des signatures des personnes présentes à la demande d'information supplémentaire – Chertsey

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
Région de Lanaudière
 Séance d'information – Sainte-Émérie-de-l'Énergie – 6 février 2020

CHERTSEY
15 Fév. 9h

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
101	Diana Shannon	Conseillère CHERTSEY		
102	Michel Robitoux	CONSEILLER		
103	Richard Brunon	Resident		
104	ALAIN GAUTHIER	RESIDENT		
105	CLAUDE SAMSON	ECKO		
106	Fabian Gagnon	FALC		
107	Lynne Lalonde	residente		
108	Yvon Boivin	RÉSIDENT		
109	ALAIN AUBIN	CRICIE		
110	GUY LABERRIÈRE	PERSONNEL NON TRAVAIL		

11

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
Région de Lanaudière
 Séance d'information – Sainte-Émérie-de-l'Énergie – 6 février 2020

CHERTSEY - 15 Fév. 9h

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
111	JOHAN PÉREAU	RESIDENT		
112	Charles Turgeon	Resident		
113	Linda Otis	ECKO		
114	Odile Allard	Fonds MCB		
115	Ronald Beliveau	Journaliste		
116	André Gagnon	résident		
117	Pierre Bore			
118	Michelle Joy	Municipalité		
119	Rosée Lavoie	Propriétaire foncier		
120	Robert Carrière	Propriétaire foncier		

12

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information - Chertsey

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)

Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 6 février 2020

CHERTSEY - 15 Fév. 9h

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
121	GILLES NAUD	Association Protection Environnement Les Gales		
122	LOUISE BOISVÉRT			
123	JOHN COLEMAN	Résident 7 ⁰⁰ LUC		
124	MARIE-FRANÇOISE CARLINEL	Résidente 7 ⁰⁰ LUC		
125	MICHEL MALO	Résident 7 ⁰⁰ LUC		
126	GUY LÉVESQUE	Résident 7 ⁰⁰ LUC		
127	BRIGITE SECO	Résident		
128	JOHANNE LEVESQUE	Résidente 9 ⁰⁰ LUC		
129	ANDRÉ BOISVÉRT	Résident		
130	DAVID CHAMAGNE	Résident 9 ⁰⁰ LUC		

13

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)

Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 6 février 2020

CHERTSEY - 15 Fév 9h

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
141	RAYMOND TRUSSART	Résident		
142	MARIE-FRANCE L'ABBÉ	Résidente		
143	VIRGINIE MARTEL	Résidente		
144	MARC VOINSON	Résident FALL		
145	RAMONDO TAVUS	LACTRULÉ		
146	SERGE GAUTHIER	Résident		
147	MONIQUE PAQUIN	Résident		
148	CÉLINE PILAND	Résident		
149	JEAN KRASHEVSKI	"		
150	NATHALIE LAFRANCOIS	Citoyenne		

15

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information - Chertsey

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)

Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émérie-de-l'Énergie - 6 février 2020

15 Fév. 9h CHERTSEY

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
151	Marie RAZAKARAINA Ant	resident		
152	ANTHONY DICKS	Resident		
153	RICHARD BARLOW	RÉSIDENT		
154	Nadine Desmarais	résidente		
155	Sylvie Picard	résidente		
156	Jean Lombard	résident		
157	CHANTAL FOUCAULT	Future Résidente		
158	STAN TAILLÉ	RÉSIDENT		
159	André Foucault	Resident		
160	ÉLISABETH FOUCAULT	Resident		

16

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)

Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émérie-de-l'Énergie - 6 février 2020

CHERTSEY - 15 Fév 9h

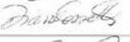
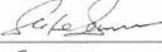
	Nom	Organisme	Signature	Courriel
161	François PERRAULT			
162	Odette LAVIGNE	résidente		
163	Jocelyne FILIPPEAULT	association Propriétaires des Bords		
164	Hélène DUBÉ	RÉSIDENT		
165	Gilles LAUTHIER	891 Deschênes		
166	JEAN-PIERRE BARBE	161 PHILIPPE		
167	Jacques ROBERT	4000 COLLEGE DU SACRÉ		
168	Robert Lacombe	Resident		
169	Haïse TRUDEL	Residente		
170	Lucille BERTIN	Residente		

17

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information - Chertsey

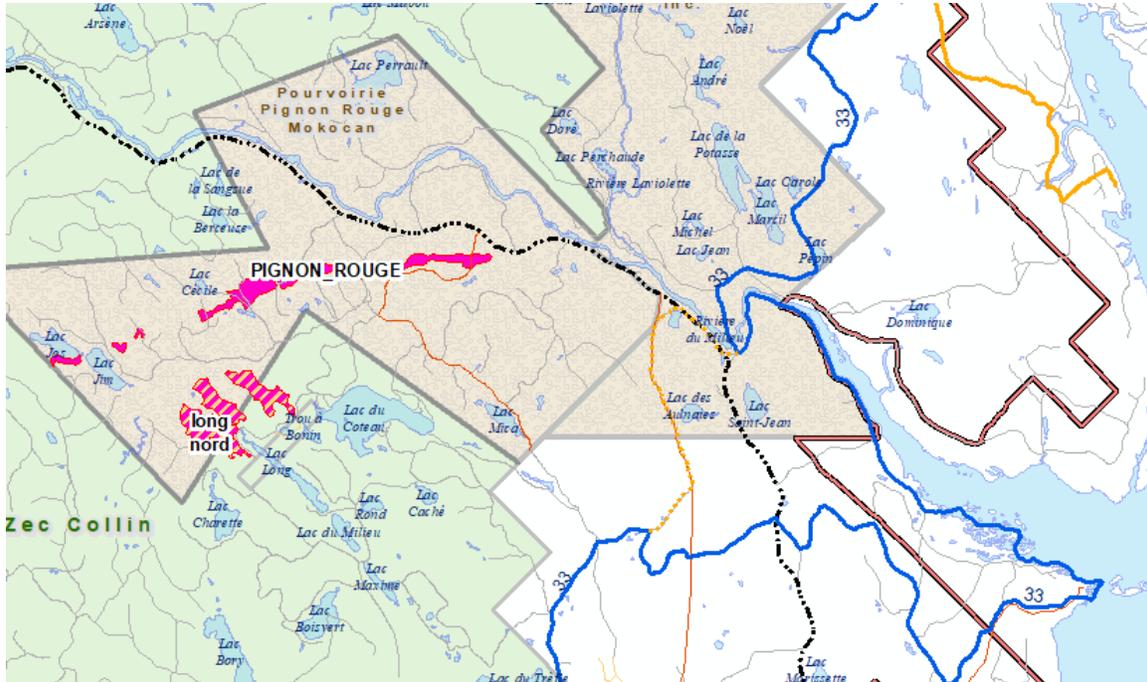
Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2020)
 Région de Lanaudière
 Séance d'information - Sainte-Émérie-de-l'Énergie - 6 février 2020

CHERTSEY - 15 Fev. 20

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
171	G. Morlet	—		
172	D. Cossette	—		
173	Serge Hausman	Lac Clair		
174	PAUL BLAIS		Paul Blais	
175	DAVID EHLRY	desclermontin		
176	François Robitaille	—		
177				
178				
179				
180				

Annexe V

Carte de sentiers motoneige

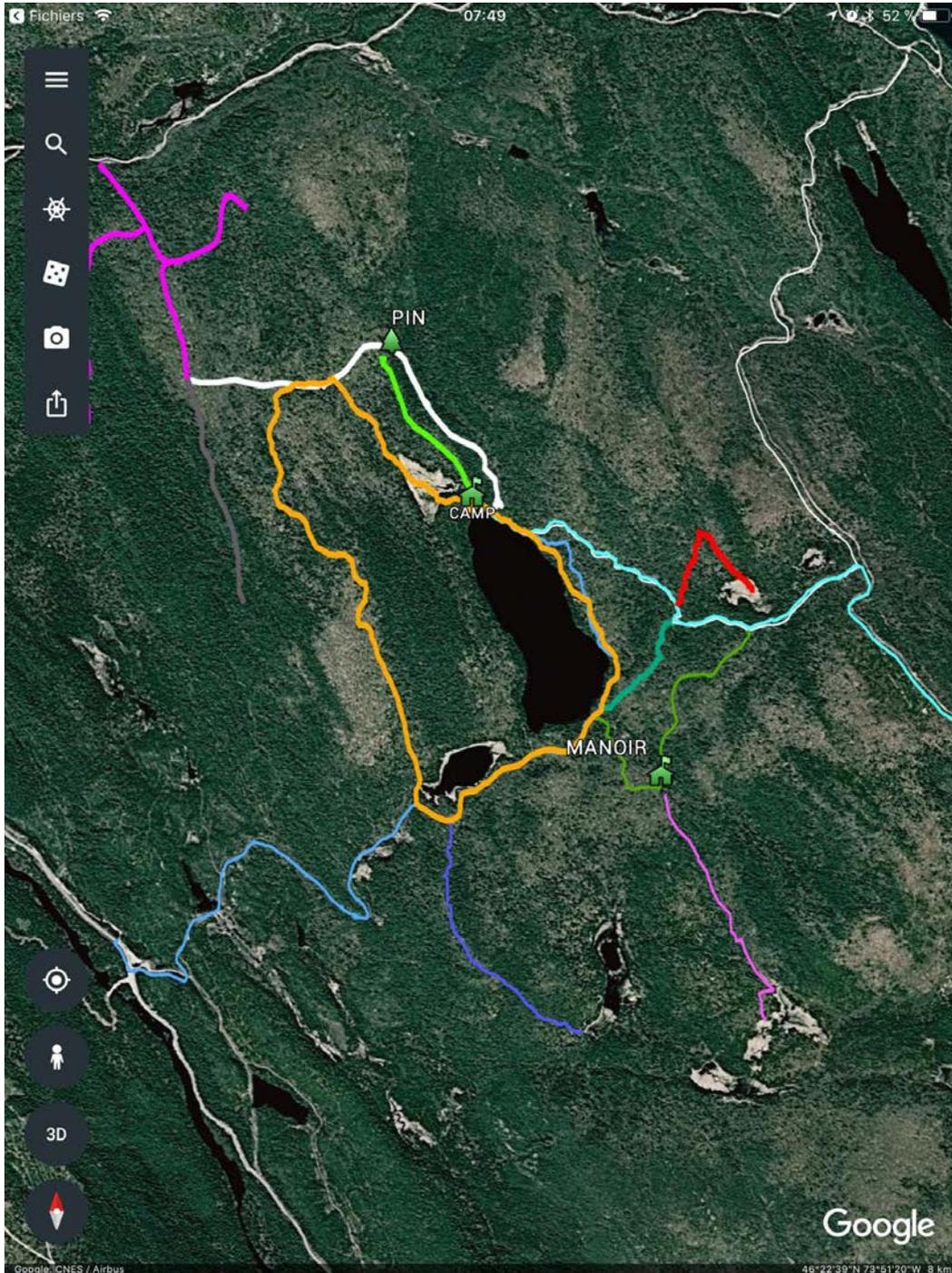


Légende :

- Bleu = Sentier de motoneige Trans-Québec 33
- Orange = Sentiers de motoneige locaux
- Orange pointillé = Sentiers de motoneige locaux non subventionnés
- Noir pointillé gras = Chemin de Manawan

Annexe VI

Carte avec les sentiers GPS



Annexe VII

Courriel de François Robitaille – Villégiatureur Chertsey

Consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière — séance d'information organisée par la municipalité de Chertsey

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'un chalet à Chertsey (un villégiatureur, comme on nous identifie) et j'ai été convié à une séance d'information sur des coupes forestières prévues dans notre secteur. J'ai été extrêmement déçu de voir que le Ministère des Forêts n'était pas représenté lors de la rencontre citoyenne du 15 février dernier à l'Hôtel de Ville de Chertsey. On a invoqué de saines pratiques d'utilisation des fonds publics, ce qui, au chapitre de la crédibilité, est plutôt discutable...

En fait, le message perçu est plutôt que le Ministère n'est pas intéressé à discuter face à face avec les citoyens et qu'il préfère se cacher derrière une mécanique obscure pour recueillir leurs commentaires, sans répondre à leurs questions.

Plusieurs aspects de cette consultation sont d'ailleurs hautement discutables, à commencer par le délai des avis. Le 4 février, à seulement 48 heures de préavis, nous avons été informés, via un courriel de la MRC, de la tenue d'une seule séance d'information portant sur le PAFIO 2020. Selon vos registres, seulement une trentaine de personnes se sont déplacées à Sainte-Émélie-de-l'Énergie dans la tempête de neige qui sévissait. Face aux pressions des citoyens, la rencontre de Chertsey a été organisée et l'invitation a été lancée, ici aussi à quelques jours d'avis, par l'entremise de nos associations de lac. Cette fois, ce sont près de 80 personnes qui se sont déplacées dans l'espoir d'avoir des réponses à leurs questions. Malheureusement, vu l'absence de représentants de votre ministère, la majorité des questionnements est restée sans réponse. Plusieurs y ont vu une opération factice de transparence et l'opacité de vos processus, quant à elle, s'est bel et bien exprimée!

J'en prends pour exemple votre carte interactive qui est difficile à manipuler et qui ne fournit aucune information utile pour alimenter nos commentaires. Outre le PAFIT, qui énonce les grands axes d'interventions, aucun document de référence n'apporte des informations utiles. Où sont les études qui démontrent que les grands principes d'aménagement durable des forêts ont été respectés? Où sont les vieilles forêts? Les milieux humides? Les essences en raréfaction? Les coupes antérieures? Les sites fauniques d'intérêt? Les forêts exceptionnelles? Les espèces menacées? Comment les bassins versants ont-ils été considérés? Qu'en est-il de la prévention de l'érosion? De la protection des paysages (le récréotourisme est un moteur économique en croissance dans Lanaudière)? Avez-vous également considéré la présence potentielle de plantes envahissantes (tel que la *Viburnum alnifolium*) qui attendent les trouées dans la forêt pour devenir un problème écologique important? Aucune de ces informations ne nous ont été présentées!

Est-ce que ces études ont été faites? Si oui, pourquoi ne pas les rendre publiques? Pouvez-vous nous les montrer svp?

Pour alimenter d'avantage le cynisme, certains projets de coupes passés ont été invoqués. Lorsque Madame Ethier a été questionnée sur la rentabilité de certaines coupes, elle nous a répondu, avec une certaine gêne, je dois l'avouer, que les interventions n'ont pas été rentables. Que doit-on comprendre de tout ça? Qu'on coupe des arbres, qu'on détruit des paysages, des écosystèmes et des lieux de promenades en forêt pour rien en retour?!?

Au chapitre de l'acceptabilité sociale, les cartes montrent des coupes de régénération qui seront effectuées à quelques mètres de propriétés. Le chantier (GOUR-PIN, 062-71) propose des

coupes de régénération le long de ruisseaux et près de milieux humides comme on peut très bien les distinguer sur les images satellites. Les résidences de ce secteur sont alimentées en eau potable par des puits de surface, très sensibles, de par leur nature, aux interventions anthropiques avoisinantes. Avez-vous fait des études qui démontrent que vos interventions n'auront aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau dans les puits des résidents voisins? Si oui, pouvez-vous les rendre publiques svp?

Dans la même veine, est-ce que le ministère a fait des études sur les impacts que ses interventions auront sur la valeur des propriétés? Si oui, pouvez-vous les rendre publiques svp?

Finalement, j'aimerais mentionner que la municipalité de Chertsey (comme d'autres municipalités voisines) utilise une partie de nos taxes perçues pour financer l'entretien et le fonctionnement du Parc de la Forêt Ouareau afin que les citoyens puissent en profiter pleinement. Je tiens à dire que je trouve tout à fait inacceptable que mon compte de taxes serve à financer le saccage de ce parc, probablement le dernier parc naturel de cette importance à moins de 75 minutes de Montréal!

Le gouvernement est supposé être ouvert, transparent et au service de ses citoyens. Ce que je vois ici est loin de répondre à ces définitions. Lorsque je vois comment nos terres publiques sont laissées en pâture aux forestières sans que la parole du citoyen moyen puisse réellement être prise en considération, on est pas tellement mieux que d'autres pays qui ne font aucun cas des considérations environnementales ou des personnes qui occupent les lieux.

Une petite question pour terminer: notre chalet est accrédité comme résidence touristique. Les vacanciers qui passent chez nous apprécient la qualité des paysages, des lacs et des forêts qui entourent notre propriété. Lorsque les forestières vont avoir fait leur œuvre, que la forêt sera rasée, les paysages dévastés et que les lacs seront remplis de sédiments, il n'y aura plus d'arbres et il n'y aura plus de touristes. Quel sera le moteur économique de la région?

En espérant que les réponses à cette lettre seront plus que des formules creuses référant à la loi et ses diverses dispositions, je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Un citoyen qui veut des vraies réponses à ses questions,

François Robitaille

Annexe VIII

Mémoire de l'Association Les Amis de la Forêt Ouareau (ALAF0)

Recommandations et commentaires de l'Association des Amis de la Forêt Ouareau sur les ajustements au PAFIT 2018-2023 effectué en février 2020 pour l'UA : 062-71 – Lanaudière

En premier lieu, nous tenons à nous assurer que le MFFP et la MRC donneront suite cette fois-ci aux commentaires des citoyens provenant de la consultation avant d'octroyer les contrats de coupes aux forestières. L'association Les Amis de la forêt Ouareau (ALAF0) constate:

- Que le Parc régional de la Forêt Ouareau (PRFO) n'est plus un parc à vocation prioritaire récréotouristique. C'est devenu un vaste chantier d'exploitation pour les compagnies forestières. Les randonneurs doivent se contenter de circuler dans les rares boisés restants et, encore, ils sont contraints de traverser de larges chemins forestiers défigurant le paysage. Tous ces chemins forestiers qui traversent le parc déséquilibrent la biodiversité existante, tant végétale que faunique.
- Que l'ALAF0 est exclue, comme tous les utilisateurs non motorisés, de l'actuel processus de soi-disant harmonisation. Nous voulons que les randonneurs fassent partie du processus décisionnel et soient invités à la Table GIRT.
- Que, jusqu'à date, notre participation à la Table municipale de concertation forestière (TMCF) ne nous donne pas le poids escompté dans les instances décisionnelles malgré de nombreuses heures passées à essayer de s'entendre sur une façon d'approcher les différents enjeux concernant la vocation du Parc régional de la Forêt Ouareau.
- Que les coupes prévues le long du Ruisseau Noir dans le secteur Johnson sont directement situées dans un lieu privilégié pour le récréotourisme à Chertsey (Mont 107). Les coupes déjà effectuées (et celles prévues) ne respectent pas les principes de biodiversité concernant la fragilité des bassins versants ce qui affecte plusieurs milieux humides. Cette situation est inacceptable.
- Que la forêt Ouareau est davantage menacée par l'altération de la forêt naturelle puisqu'elle a subi des coupes importantes depuis les 20 dernières années. Considérant ces constats, ne serait-il pas nécessaire d'arrêter les coupes afin de répondre à vos objectifs concernant ces enjeux (80 % de forêt fortement altérée) (p. 46 du PAFIT 2018-2023) si vous voulez respecter vos objectifs?
- Que le MFFP a déjà autorisé des coupes près du Sentier national et même utilisé des sections de ce Sentier national au Lac Toussaint pour en faire un chemin forestier.

RECOMMANDATIONS :

- Dans un souci de respect du Parc régional de la Forêt Ouareau, **nous demandons la fermeture des chemins forestiers actuels et la remise en état tel qu'il est précisé à la page 44** « L'aménagement écosystémique est une approche qui vise à maintenir les écosystèmes sains et résilients en misant sur une diminution des écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. » car ces chemins dénaturent le parc régional et servent de dépotoirs pour des voitures incendiées et pour du braconnage. Les randonneurs sont pénalisés par la situation alors que la MRC a pour mandat de faire du récréotourisme une de ses priorités. Où sont, dans le PAFIT 2018-2023, les mesures prises pour favoriser la mise en œuvre d'un récréotourisme dans les Parcs régionaux auxquelles on s'attendrait dans les merveilleux sites d'activités nature telles que le ski, la raquette, la marche, etc. ?
- Selon la recommandation (10) de la Vérificatrice générale du Québec dans son rapport pour l'année 2017-2018: « **Rendre compte aux citoyens de l'utilisation des sommes investies dans les travaux sylvicoles et de l'efficacité des travaux réalisés.** ». Nous exigeons que le MFFP agisse tel qu'il le souligne à la page 11 du PAFIT « Une gestion forestière durable, structurée et transparente ».

- Étant donné que le MFFP ne consacre pas suffisamment de ressources à la surveillance, nous recommandons que les pénalités infligées lorsqu'une forestière ne respecte pas les devis, soient supérieures aux gains potentiels anticipés sachant que les dommages s'étendent sur plus de 60 ans. Ce manque de surveillance nuit au respect des zones humides, des pentes extrêmes, des sols fragiles, des espèces rares. Les forestières ne respectent pas toujours le règlement des normes d'intervention du MFFP une fois sur le terrain. Les zones de villégiature et de récréotourisme font parfois les frais de ce manque de surveillance: les chemins forestiers sont trop près des sentiers pédestres et des refuges, rien n'indique que les chemins forestiers sont des culs-de-sac, etc.

À la rencontre spéciale, à Chertsey le 15 février 2020, impliquant plus de 77 citoyens :

- Il a été indiqué par la MRC que cette rencontre n'est qu'à titre informatif seulement et qu'aucun commentaire ne serait noté par la MRC; toutes les questions restées sans réponses devront être acheminées au MFFP selon le processus prévu par ce dernier. Dès le départ, la MRC nous a annoncé que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) avait déjà affecté 87 % du territoire de la Matawinie en zone forestière et que les garanties de coupe étaient déjà engagées envers les forestières.
- De plus, la MRC nous mentionne que la foresterie représenterait 60 000 emplois au Québec. Or, il est à noter que, les compagnies forestières, tout en visant à exploiter de plus en plus de bois, coupent des emplois en incorporant des abatteuses d'arbres qui remplacent la majorité des bûcherons et en automatisant au maximum leurs scieries, ce qui remplace la majorité des opérateurs. Nous savons aussi qu'en 2018, la scierie de Crête à Chertsey a exploité 46 % plus de bois que sa capacité nominale, et ce, sans ajouter un quart de travail! C'est donc dire que Crête ne manque ni de bois ni de main-d'œuvre.
- De façon générale, il nous est apparu évident que l'acceptation sociale des participants à la rencontre pour les travaux de foresterie, tels que proposés et le processus de consultation, n'était pas au rendez-vous. Sommairement, les citoyens ne voyant que des responsables et des documents de foresterie et rien sur la villégiature et le récréotourisme, questionnent la démarche de consultation qui semble ne supporter que la foresterie. Les participants se demandent comment les enjeux d'économie du récréotourisme et de villégiature ont été pris en compte dans la préparation de ce PAFIO et comment la démarche de consultation publique et d'harmonisation des travaux tiendra compte de l'opinion des citoyens.
- Nous refusons un processus de soi-disant harmonisation qui ne tient compte que des critères et besoins des compagnies forestières lesquelles sont omniprésentes dans toutes les instances de décision. Surtout considérant comment cela a été appliqué jusqu'à présent. En fait nous refusons toute coupe dans le parc de la forêt Ouareau. D'ailleurs la portion couvrant 39% du PRFO proposée pour de nouvelles aires protégées n'apparaissent pas dans ces ajustements, pourtant le PRFO avait été identifié comme prioritaire par le MELCC pour son relief montagneux exceptionnel.
- Nous avons constaté que dans les dernières 27 dernières années il a été coupé 1 km² par année dans le PRFO et que, dans le PAFIO 2018-2023, ce chiffre monte à 4 km² par année. C'est un non-sens dans un parc régional.
- Pourquoi se concentrer sur les 120 km² exploitables pour la coupe de bois du PRFO au détriment du récréotourisme quand l'unité d'aménagement 072-61 couvre une surface exploitable de 4 000 km²? Le PRFO ne représente que 3 % de ce territoire exploitable.
- Considérant les mauvaises expériences passées de coupe de bois qui ont laissé des paysages de désolation, quelle est la position du MFFP pour y remédier surtout dans les zones de villégiature et de récréotourisme?
- Et le point sur lequel on insiste sans arrêt et pour lequel nous n'avons pas de réponse est: Pourquoi la forêt Ouareau?

Annexe IX

Municipalité de Chertsey – Résolution 2020-052



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÉSOLUTION

À la séance ordinaire du 17 février 2020, à laquelle sont présents le maire, M. François Quenneville et les conseillers suivants :

M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tient une consultation publique du 4 au 28 février 2020 sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 062-71;

ATTENDU QUE le chantier de travaux forestiers commerciaux GOUR_PIN est situé sur le territoire de la Municipalité de Chertsey;

ATTENDU l'enjeu de maintien du paysage pour les résidences privées situées à proximité du secteur GOUR_PIN, lequel pourrait être harmonisé par la mise en place de lisières boisées ou par l'adaptation des limites du chantier;

ATTENDU l'enjeu de quiétude pour les résidences privées situées à proximité du secteur GOUR_PIN, lequel pourrait être harmonisé par la mise en place d'un calendrier ou d'un horaire d'opération adapté;

ATTENDU la préoccupation concernant le transport forestier sur les chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a mis sur pied une Table municipale de concertation forestière.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil :

Dépose la présente résolution dans le cadre de la consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 062-71;

Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'harmoniser le chantier GOUR_PIN, en collaboration avec la Table municipale de concertation forestière de Chertsey.

Résolution numéro 2020-052

Extrait du registre des procès-verbaux, sous réserve des signatures à y être apposées.

Fait à Chertsey, ce 18^e jour du mois de février 2020.



Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Annexe X

Lettre de la Pourvoirie St-Zénon



Saint-Zénon, le 26 février 2020

Unité de gestion de Lanaudière
150 St-Michel
Sainte-Émélie de l'énergie, Québec

Objet : Commentaires PAFIO – Territoire Pourvoirie St-Zénon

Bonjour,

Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée afin de vous faire parvenir nos commentaires sur les coupes forestières planifiées sur le territoire de la Pourvoirie St-Zénon.

Comme vous le savez, la Pourvoirie St-Zénon Inc. est en activité depuis plus de 30 ans. La nouvelle direction, en place depuis juin 2019, a changé beaucoup les activités de la Pourvoirie. Nous opérons maintenant 365 jours par année. Nous pratiquons la pêche tant estivale qu'hivernale, l'astronomie avec le 2^e plus grand observatoire astronomique au Québec et comblons aussi notre année avec la chasse à l'ours, orignal et chevreuil en plus du trappage l'hiver.

Nous comprenons et respectons que nos droits sur le territoire sont partagés avec plusieurs entités. Nous nous permettons de vous transmettre nos commentaires sur le tracé proposé en vous expliquant nos préoccupations :

	Point de vue	Justification	Solution proposée
Chemins prévus	Le tracé du chemin menant du A à B sur la carte est jugé selon nous non sécuritaire.	<ol style="list-style-type: none">1. La route proposée débouche sur la route la plus achalandée de la pourvoirie. Plus de 80% de notre clientèle circule sur ce chemin.2. La route proposée croise un parc d'enfant qui a été érigé à l'intersection du chemin du lac bois franc et le chemin du lac merisier.	<ol style="list-style-type: none">a. Procédé à un nouveau tracé qui permettra de sortir par le chemin du lac Mario qui est moins utilisé en terme de circulation et est utilisé actuellement que 6 mois par année.b. Procédé à un nouveau tracé qui sortira au sud du petit lac bois franc en utilisant le sentier de randonnée déjà ouvert, la zone des chalets et du parc d'enfants sera évitée.c. Si le tracé du chemin ne peut être modifié, nous demandons à ce que les ponceaux qui seront installés demeurent en place et soit carrossables été comme hiver, de façon permanente. De plus, il faudra vous assurer d'une signalisation adéquate en lien avec la sécurité des usagers et des enfants.
Chemins prévus	Autres accès prévu au sud du territoire : fermer les accès connectant	<ol style="list-style-type: none">1. Il est prévu par réglementation que les utilisateurs du territoire doivent venir s'enregistrer à l'accueil. Ceci n'est pas le cas actuellement. En réduisant	<ol style="list-style-type: none">a. Démanteler la route forestière à la limite du territoire de la pourvoirie. Remettre le tout dans son état naturel. Les utilisateurs utiliseront donc les chemins reconnus pour

111 chemin de la Pourvoirie, Saint-Zénon, Qc J0K 3N0
www.pourvoirie-stzenon.com

Suite de l'annexe X

Suite de la lettre de la Pourvoirie St-Zénon

2

	directement à la ZEC.	l'accessibilité par des routes non-contrôlés nous pourrions mieux assurer la sécurité de ces gens.	s'enregistrer et accéder à ces chemins par la suite.
Type de coupe	La coupe de régénération située à l'est de la coupe partielle, au niveau du lac petit bois franc, doit être changée.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le chalet petit bois franc est un chalet qui nous rapporte près de 25% de nos revenus annuels. La coupe de régénération prévue nuira grandement à la vue à partir du chalet. Ceci a un impact direct sur la nature que les gens recherchent et défraient des sommes considérables pour en bénéficier. N'ayant plus cela, nos revenus seront largement en baisse, mettant une pression énorme sur notre budget; ayant des emprunts gouvernementaux (Ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec) à rembourser. 2. Nous avons un belvédère construit dans cette zone pour l'observation de la forêt, de la faune et de la flore. 	<ol style="list-style-type: none"> a. Modifier la coupe de régénération à la partie EST en coupe partielle, préservant ainsi le point de vue du chalet. b. Éviter de faire des coupes de régénération autour et près du belvédère construit sur le flanc de montagne. c. Déplacer la limite EST des coupes afin de préserver une bande de forêt de chaque côté des sentiers touchés d'au moins 200m. d. Si la coupe de régénération est obligatoire, SVP procéder au reboisement du secteur, au minimum en bordure du lac petit bois franc.
Zone de coupe	Élargir la zone	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le territoire menant de la limite nord de la zone de coupe a déjà été traversé dans le passé par un chemin forestier. L'utilisation actuelle du territoire entre le Lac la Fraye et le lac noir est peu utilisée. 2. La coupe proposée croise des sentiers de randonnées qui sont utilisés 12 mois par année. Nous avons récemment reçu le permis de changement de vocation de ces sentiers pour les élargir et les mettre aux normes des sentiers de ski de fond, dossier #000653-18-914 octroyé par le MERN. 3. La zone de coupe touche également le secteur pour lequel nous sommes en attente d'un permis d'érablière. 	<ol style="list-style-type: none"> a. Puisque nous ignorons l'essence de bois recherchés, nous proposons que le territoire de coupe soit déplacé dans une zone où notre niveau d'activité est moindre et que ceci ne nuira à aucun de nos deux entités. b. Protégez la zone identifiée comme zone d'érablière à devenir.
Dates de coupe	Fixer la période de coupe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plus de 93% de nos revenus sont fait de mai à octobre. Notre clientèle vient ici pour la faune, la flore et la quiétude. La coupe forestière doit être 	<ol style="list-style-type: none"> a. La période idéale, de notre côté, tout l'accès au territoire en saison estivale, doit être envisagé entre la mi-août et la mi-septembre.

111 chemin de la Pourvoirie, Saint-Zénon, Qc J0K 3N0
www.pourvoirie-stzenon.com

Suite de l'annexe X

Lettre de la Pourvoirie St-Zénon

3

La coupe forestière doit être planifiée et circonscrite dans une période de temps qui conviendra aux parties concernés.

Nous aimerions avoir la possibilité de rencontrer une personne au ministère afin d'expliquer nos points de vue et de trouver, en collaboration avec le forestier, un terrain d'entente qui facilitera les travaux. Nous avons sans aucun doute l'expérience et les connaissances du territoire. Nous pouvons apporter notre support pour l'exécution des travaux.

Nous demeurons à votre entière disponibilité pour toutes questions et commentaires.


Sylvia Masson
Co-proprétaire


Magalie Dionne
Co-proprétaire

111 chemin de la Pourvoirie, Saint-Zénon, Qc J0K 3N0
www.pourvoirie-stzenon.com

Annexe XI

Mémoire – Fédération des Associations de lacs de Chertsey

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LACS DE CHERTSEY



FALC



COMMENTAIRES DE LA FALC SUR LE PAFIO 2020 DANS LANAUDIÈRE

Février 2020

1- Rencontre de la table municipale de concertation forestière (TMCF) de Chertsey le 2020-02-24

La FALC demande que les considérations suivantes fassent partie des commentaires de la consultation.

Il a été précisé à la rencontre de la TMCF par les représentants du Ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP) et de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie que la révision du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2020 est en fait une révision du PAFIO quinquennal 2018-2023 du territoire public (TP), dont les travaux seront exécutés d'ici la fin de 2023. Un nouveau processus quinquennal PAFI Tactique – PAFI Opérationnel sera prévu pour 2023-2028. Il est aussi mentionné que seulement les commentaires reliés à la présente consultation du PAFIO seront considérés pour le rapport du PAFIO 2020.

En ce qui concerne les travaux de foresterie prévus pour le secteur Gour-Pin situé au Nord-Ouest du 7^e Lac, pour lequel aucun processus d'harmonisation n'a encore été effectué, une résolution du conseil municipale de Chertsey demande au MFFP d'harmoniser ce secteur en collaboration avec la TMCF de Chertsey. Le MFFP mentionne que les bénéficiaires de garantis d'approvisionnement (BGA) ne sont pas intéressés à court terme par ce secteur.

Le secteur Johnson est montré en gris sur la carte interactive du MFFP dont la légende indique que l'harmonisation de ce secteur a déjà été complétée et qu'une partie des travaux de foresterie a aussi déjà été Complété. Il a été convenu que le MFFP fournira l'information de la partie pas encore exécuté et qu'un nouveau processus d'harmonisation pour ce secteur devra se faire avant d'y exécuter quelques travaux que ce soit. Le MFFP mentionne également que due à la faible qualité des feuillues dans ce secteur combiné à la difficulté d'accès due au profil accentué, les BGA ne sont pas intéressés par ce secteur qui ne sera vrai semblant jamais exploité.

Les discussions sur les aires protégées du Parc régional de la forêt Ouareau (PRFO) étant toujours en cours où des surfaces peuvent aussi bien être ajoutées qu'enlevées, de même qu'une étude détaillée du couvert du PRFO sous la juridiction de Eco Corridor Kaaikop Ouareau (ECKO) est aussi en cours, il est convenu qu'aucun travail de foresterie ne sera débuté dans le PRFO avant les conclusions de ces activités. Il est aussi convenu que les harmonisations déjà réalisées en 2014 et 2015 dans le PRFO ne sont pas valides pour réaliser des travaux de foresterie dans le PRFO. Elles devront donc être toutes reprises avant tout travaux de foresterie dans le PRFO et tenir compte des rapports des aires protégé et du rapport de l'étude de ECKO. Il a été aussi mentionné par la FALC que suite aux visites de la TMCF au PRFO, aucune coupe tel qu'exécutée nous est acceptable.

1



FALC



2- Consultation PAFIO 2020 plutôt courte et complexe pour le citoyen typique non initié.

La FALC considère que la période de consultation du PAFIO, soit du 4 au 28 février 2020, est plutôt courte, considérant que les villégiateurs principaux intéressés par ces travaux de foresterie ne sont pas disponibles pour des rencontres à Chertsey en hiver. L'absence totale de documents expliquant les raisons et les justifications de ces modifications et la complexité inhérente des cartes interactives du ministère, avec leur jargon particulier aux forestiers, rendent cette consultation peu convaincante pour s'assurer que le citoyen moyen en a bien compris tous les impacts avant que le Ministère de la faune, des forêts et des parcs (MFFP) ne procède aux travaux de foresterie. Le MFFP est-il conscient de cet état de fait et si oui, que compte-t-il faire pour les prochaines consultations?

3- Rencontre spéciale à Chertsey le 15 février 2020 impliquant plus de 50 citoyens.

Nous apprécions qu'en l'absence de représentants du MFFP, les représentants de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Matawinie aient accepté l'invitation de se déplacer un samedi afin de permettre à tous les villégiateurs de pouvoir poser les questions qui les concernent. Cependant, il a été indiqué par la MRC que cette rencontre n'est qu'à titre informatif seulement et qu'aucun commentaire ne sera noté par la MRC et que toutes les questions qui ne seront pas répondues à la satisfaction des participants devront se faire selon le processus écrit prévu à cet effet. Dès le départ, la MRC nous a annoncé comme entrée en scène, que le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN) avait déjà affecté 87% du territoire public de la Matawinie en zone forestière et que les garanties de coupe étaient déjà engagées envers les forestières.

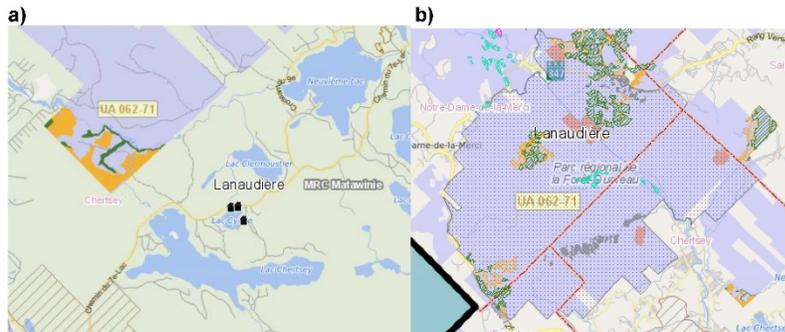
De plus, la MRC nous mentionne que la foresterie représenterait 60,000 emplois au Québec. Or, il est à noter que, les compagnies forestières, tout en visant à exploiter de plus en plus de bois, coupent sur les emplois en incorporant des abatteuses d'arbres qui remplacent la majorité des bûcherons et en automatisant au maximum leurs scieries, ce qui remplace la majorité des opérateurs. Nous savons aussi qu'en 2018, la scierie de Crête à Chertsey une entreprise qui a su améliorer sa performance avec une scierie des plus moderne et complètement automatisée, a exploité 46% plus de bois que sa capacité nominale et ce, sans ajouter un quart de travail! C'est donc dire que Crête ne manque ni de bois ni de main-d'œuvre.

On ne comprend pas pourquoi la direction de Crête mentionne aux citoyens qu'elle devra couper du personnel et vendre de l'équipement si les coupes du PRFO lui sont interdites ? En fait, ceci ne représente que 3% de l'unité d'aménagement (UA) 072-61, où il reste beaucoup d'autres endroits loin des citoyens pour y couper du bois.

De façon générale, il nous est apparu évident que l'acceptation sociale des participants à la rencontre pour les travaux de foresterie, tels que proposés et le processus de consultation, n'était pas au rendez-vous. Sommairement, les citoyens ne voyant que des responsables et des documents de foresterie et rien sur la villégiature et le récréotourisme, questionnent la démarche de consultation qui semble ne supporter que la foresterie. Les participants se demandent comment les secteurs d'économie du récréotourisme et de villégiature ont été consultés dans la préparation de ce PAFIO et comment la démarche de consultation publique et d'harmonisation des travaux tiendra compte de l'opinion des citoyens ?



4- Secteurs principaux concernés par la FALC dans Lanaudière.



Carte a) Nouveaux travaux planifiés au secteur des grands lacs de Chertsey.

Nous comprenons que, pour ce nouveau secteur de travaux identifié en jaune et vert sur la carte ci-haut, un processus d'harmonisation doit être développé en accord avec les principaux intéressés, avant qu'une date d'exécution ne soit déterminée et qu'un contrat soit octroyé selon les modalités du processus d'harmonisation. Nous sommes aussi très préoccupés par le fait que ces travaux de foresterie vont couper sensiblement le corridor forestier naturel entre la région des grands lacs et le PRFO. Y-a-t-il un plan d'harmonisation de prévu pour ces nouveaux travaux planifiés au nord-ouest du 7e Lac et tout près de celui-ci? Si oui, qui sera invité à y participer et quand?

Carte b) Travaux prévus dans le Parc Régional de la Forêt Ouareau (PRFO)

Nous considérons que les 4 démarches d'harmonisation Beaulne, NDM, Mousse et Johnson du PRFO, exécutées en 2014 et 2015, couvrant au total moins de 1 km² sur les 18 km² du PAFIO et pour certaines d'entre elles, au mieux seuls les motoneigistes et les quadistes ont été considérés, ne sont pas suffisantes pour l'ensemble des travaux du PAFIO du PRFO. De plus, les villégiateurs du lac Baulne et les récréotouristes non motorisés du PRFO n'ont pas été considérés, en ignorant pratiquement totalement les sentiers existants et ceux planifiés dans le plan de gestion de la SDPRM. De plus, ces harmonisations ne tenaient pas compte des nouvelles aires protégées identifiées et pas encore approuvées couvrant 39% du PRFO. À notre avis, ces harmonisations ne sont pas valables pour exécuter les travaux de coupe de bois dans le PRFO tel que suggérés et refusons toutes nouvelles coupes qui serait exécutée sur cette base. Nous déplorons que le PRFO, ainsi identifié pour son relief montagneux exceptionnel, fasse l'objet de travaux de foresterie pour le PAFIO 2018-2023 et ce de façon quatre fois plus intense par année que pour les vingt-sept années passées soit 4 km² par an pendant 5 ans par rapport à 1 km² auparavant pendant 27 ans.

Pourquoi se concentrer sur les 120 km² exploitables pour la coupe de bois du PRFO au détriment du récréotourisme quand l'unité d'aménagement 072-61 couvre une surface exploitable de 4,000 km²?

Nous croyons qu'une autre itération des démarches d'harmonisation est requise et qu'un accord soit atteint avec les représentants de la TMCF, avant que le MFFP puisse octroyer les travaux et fixer une date d'exécution des travaux dans le PRFO.



Pourquoi les secteurs identifiés au comité sur les aires protégées nécessaires à une bonne harmonisation, n'apparaissent-ils pas sur les cartes interactives, ne serait-ce qu'à titre provisoire?

Travaux de la table municipale de concertation forestière (TMCF) de Chertsey.

Depuis le début de 2018, la ville de Chertsey a mis en place la TMCF, afin de trouver la meilleure façon de développer selon les priorités de développement économique de villégiature, de récréotourisme et de foresterie le territoire de la municipalité de Chertsey. À cette table participent le Ministère de la faune, de la flore, de la forêt et des parcs (MFFP), le Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC), la MRC de Matawinie, la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM), la municipalité de Chertsey (MDC0, le groupe Crête, la fédération du club de motoneigistes du Québec (FCMQ), la Fédération des associations des lacs de Chertsey (FALC), les amis de la forêt Ouareau (ALAF0) et Eco corridor Kaaikop Ouareau (ECKO). On remarque l'absence de représentant du Ministère du tourisme et de celui de l'environnement.

Jusqu'à maintenant, les discussions de la TMCF n'ont visé, que les travaux de foresterie du Territoire public (TP) de Chertsey du PRFO et ceux du Territoire public intra municipal (TPI) de Chertsey. Le TPI ne fait pas partie de la présente révision du PAFIO 2018-2023 et les travaux de foresterie le concernant ont été mis en suspens pour le moment et ce, à la suite de la rencontre sur le PAFIO à Chertsey le 16 mars, 2016.

La révision du PAFIO ajoute des travaux de foresterie dans un secteur du TP de Chertsey situé immédiatement au nord-ouest du 7e Lac pour lequel aucun processus d'harmonisation n'a encore été entamé. Ce nouveau secteur fera l'objet des prochaines rencontres de la TMCF de Chertsey.

Pour le moment, les ministères et les forestières n'ont pas encore proposé de solutions de coupes qui pourraient être acceptables pour le public villégiateur. Nous pensons que celles-ci espèrent seulement que le citoyen accepte ce qui a été fait jusqu'à maintenant et continuer ainsi à exploiter la forêt comme elles l'ont toujours fait. Nous vous confirmons que nous n'accepterons jamais de coupes forestières telles qu'elles ont été exécutées à date dans le PRFO.

Quel sera le rôle de la TMCF de Chertsey à la table de Gestion intégrée des ressources du territoire de Lanaudière (GIRT) dans le processus en cours, étant donné que la TMCF n'existait pas lors du dernier exercice de PAFIO? Chertsey ne représente qu'une partie mineure de l'UA de la Matawinie et nous doutons de la pertinence de la TMCF à la Table GIRT. Pouvez-vous nous confirmer que nous avons tort?

Nous déplorons aussi le fait que seuls les représentants du récréotourisme motorisé bénéficiant des chemins forestiers sont présents à la table GIRT et qu'aucun représentant du récréotourisme non motorisé affecté négativement par les travaux de foresterie n'y soit représenté! Pouvons-nous espérer que le MFFP change cette situation?

5- Constat de visites des membres de la TMCF de Chertsey de sites exploités pour la foresterie

Les représentants de la TMCF ont effectué 5 visites de sites à la suite de leur exploitation pour la foresterie. Les 5 sites visités sont 1) le secteur Christine au sud du lac Brûlé, 2) la Montagne noire de St-Donat, 3) le PRFO secteurs du Massif et celui du lac Baulne, 4) terre privée de M Lessard à St-Calixte et terre privée de G Gagnon à l'est du lac Cyrille à Chertsey.



En conclusion, dans les trois premiers sites, on a vu tout ce qui n'est pas compatible avec la villégiature et le récréotourisme : des chemins forestiers de plus de 20 mètres d'emprise, bordés d'andains gros comme des maisons ou lorsqu'étendus grands comme des champs de football; en forêt, les chemins des débusqueuses pour sortir le bois laissent des ornières profondes souvent remplies d'eau et lorsque les branches sont laissées sur place, celles-ci laissent des espaces considérables non accessibles à toute activité piétonnière en forêt pour des dizaines d'années après l'exécution des coupes.

Pour les deux dernières visites de terres privées, les coupes directement contrôlées par le propriétaire et exécutées dans le cas de M Lessard, par une abatteuse d'arbres montée sur de larges roues munies de pneumatiques ne nécessitant pas de larges chemins d'accès, ne causant pas d'ornières profondes, nous démontrent une piste de solution positive qui pourrait être considérée favorablement par le public. Il faudrait y ajouter le déchetage des branches laissées sur place pour rendre encore plus attrayante cette approche. Cette nouvelle approche pour les terres privées n'a pas encore été proposée à la TMCF par les ministères ni les forestières pour les terres publiques sujettes au récréotourisme ou à la villégiature.

6- Autres sujets-questions d'intérêt général

Étant donné que les ressources de surveillance du MFFP sont limitées, nous recommandons, que les pénalités infligées lorsqu'une forestière ne respecte pas les devis, soient sensiblement supérieures aux gains potentiels anticipés par celle-ci afin d'éliminer la tentation de couper plus de bois qu'autorisé par exemple et dont les dommages sont pour plus de 60 ans au moins.

Comment peut-on s'assurer que des facteurs tels l'aménagement durable des forêts, les zones humides, les pentes extrêmes, les sols fragiles, les espèces rares, essences en raréfaction, les sites fauniques d'intérêt, les espèces menacées, la protection des paysages, les zones de villégiature et le récréotourisme surtout le non motorisé, les études économiques ont été considérées dans les zones du PAFIO? Il nous semble que seuls les intérêts du MFFP et des forestières sont pris en compte!

Comment le MFFP-MRC comptent-ils procéder cette fois-ci pour donner suite aux commentaires des citoyens provenant de la consultation avant d'octroyer les contrats de coupes aux forestières?

Le PAFIO antérieur pour le PRFO a été sujet à modification à la suite des discussions d'aires protégées dans ce secteur. Ce nouveau PAFIO en tient-il compte? Si oui quand et comment? Combien de km² sont-ils affectés selon les zones concernées?

Redevances : pouvez-vous renseigner sur les revenus de redevances de la foresterie pour la Matawinie, et plus particulièrement pour Chertsey ? En comparaison avec les revenus du récréotourisme et de villégiature.

Pourquoi favoriser la foresterie à la villégiature et au récréotourisme alors que le MFFP n'a fait aucune étude économique pour les comparer? Le MFFP prévoit-il en faire afin de justifier sa position?

Considérant les mauvaises expériences passées de coupe de bois qui ont laissé des paysages de désolation, quelle est la position du MFFP pour y remédier surtout dans les zones de villégiature et de récréotouriste?

Sachant qu'il faut au moins 30 ans et plus pour que la forêt se régénère, à quoi faut-il s'attendre ou une grande partie de la population planifie prendre sa retraite dans la magnifique forêt de Chertsey?



Suite de l'annexe XI

Mémoire – Fédération des Associations de lacs de Chertsey

Les représentants du MFFP n'ont-ils pas pensé à fournir un texte sommaire identifiant les changements apportés par région, pourquoi et pour quand les travaux sont prévus?

Les représentants du MFFP n'ont-ils pas pensé à identifier les harmonisations faites par région afin de faciliter le citoyen à s'y retrouver? Par exemple, ajouter simplement Chertsey ou PRFO dans la description de celles-ci.

Nous pensons qu'il est temps de cesser les coupes forestières commerciales dans une municipalité qui veut axer son développement sur la villégiature et le récréotourisme. Que compte faire la municipalité de Chertsey afin de s'assurer que le développement économique de la villégiature et du récréotouriste auront effectivement priorité sur le développement économique forestier?



Fabien Gagnon

VP FALC



FALC

6



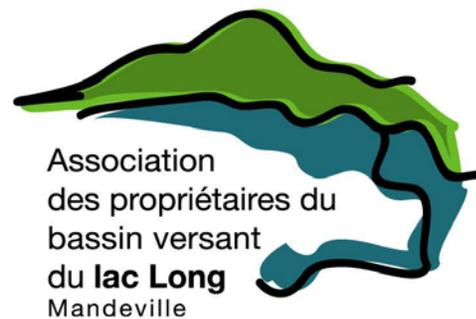
Annexe XII

Mémoire – Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)

Consultation publique sur
le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)
Municipalité de Mandeville
(MRC de d'Autray)

Transmis à consultationpafi-lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca

**Mémoire
de
l'Association des propriétaires
du bassin versant du lac Long (Mandeville)**



28 février 2020
Mandeville

Suite de l'annexe XII

Mémoire – Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)

Contenu du mémoire

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG (MANDEVILLE).....	3
<i>Mission</i>	3
CONTEXTE DE LA CONSULTATION.....	3
LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION.....	6
<i>Protection de l'équilibre écosystémique des lacs du bassin versant du lac Long</i>	6
<i>Protection de la villégiature du lac Long</i>	7
<i>Protection des sentiers de randonnée autour du lac en Coeur</i>	7
<i>Argument sur la sécurité des randonneurs des sentiers du lac En Coeur et des résidents du lac Long</i>	8
<i>Modifier la délimitation des unités d'aménagement forestier</i>	8
CONCLUSION.....	9

Suite de l'annexe XII

Mémoire – Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG (MANDEVILLE)

Née de la volonté des propriétaires de résidences autour du lac Long, en la municipalité de Mandeville, l'*Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)* (ci-après « l'Association ») a été constituée le 2 septembre 2007 lors de l'Assemblée générale de fondation qui regroupait 90% de tous les citoyens résidants et villégiateurs du lac.

Mission

L'Association a comme mission de

- protéger et mettre en valeur l'eau et les autres caractéristiques patrimoniales, y compris le paysage, du bassin versant du lac Long et de ses sous-bassins, pour nous, pour nos enfants et nos petits enfants (développement durable);
- assurer l'équilibre écologique et le respect de la capacité de support des écosystèmes, particulièrement de l'écosystème lacustre du lac Long, notamment en encadrant adéquatement le développement du territoire;
- protéger la qualité de notre milieu de vie, y compris la tranquillité des lieux notamment par l'adoption et la promotion d'un *code de vie* traduisant le consensus des membres;
- agir en concertation avec les propriétaires et leur famille et grâce à leur participation active à cette démarche, réaliser les objectifs, les moyens et les projets appropriés;
- identifier les actions naturelles et humaines contraires à la qualité de l'eau et des autres éléments du bassin et prendre action pour faire les améliorations requises.

CONTEXTE DE LA CONSULTATION

La présente consultation publique intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, c. A-18.1; ci-après « *L.a.d.t.f.* »), laquelle loi débute par le préambule suivant :

CONSIDÉRANT que les forêts occupent un immense territoire et qu'elles constituent un bien collectif inestimable pour les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que les forêts ont contribué à bâtir l'identité québécoise et qu'elles doivent continuer d'être source de fierté;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec en sensibilisant la population à cet égard afin qu'elle contribue à l'aménagement durable des forêts et à leur gestion;

CONSIDÉRANT que les forêts jouent un rôle de premier plan dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques aux niveaux local, national et mondial grâce notamment à leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques et à la conservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les forêts répondent aussi à de nombreux besoins socioéconomiques;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir la viabilité des collectivités forestières, notamment en augmentant et en développant les produits et services issus de la forêt, en valorisant l'utilisation du bois, en développant une industrie novatrice, performante et concurrentielle et en assurant la pérennité des forêts dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir un modèle de gestion forestière qui soit axé sur de nouvelles approches d'aménagement forestier et qui tienne compte de l'impact des changements climatiques sur les forêts, des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones et des régions du Québec ainsi que du potentiel économique, écologique et social des forêts et de tous les produits qui en découlent;

(Nous soulignons)

L'article 2 *L.a.d.t.f.*, pour sa part, explicite ce en quoi consiste l'aménagement *durable* des forêts en ces termes :

« 2. L'aménagement durable des forêts contribue plus particulièrement:

1° à la conservation de la diversité biologique;

2° au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;

3° à la conservation des sols et de l'eau;

4° au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;

5° au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;

6° à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées. »

Clairement, cette disposition nous indique que l'aménagement durable de la forêt ne concerne pas que l'exploitation des ressources ligneuses, mais que ce concept prend aussi en considération les autres utilisations de la forêt, notamment celles faites par les populations qui les fréquentent et y résident.

Tel est le cas des résidents du lac Long, à Mandeville, lesquels se voient directement concernés par les projets des coupes forestières dans les bassins versants des lacs À l'Eau claire et En Cœur, lesquels sont situés à la tête du bassin versant du lac Long (voir la figure suivante). C'est avec ces considérations en tête que l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville) dépose le présent mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le PAFIO de notre secteur d'intérêt.

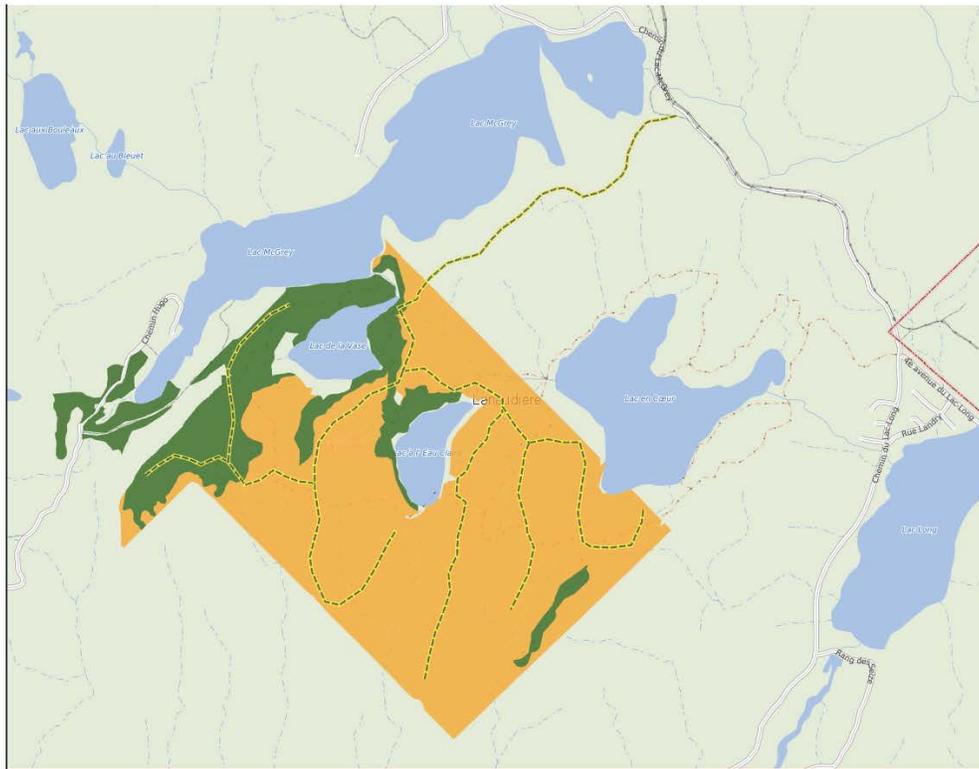


Figure 1: PAFIO pour lac À l'Eau claire et lac En Cœur, Mandeville (chantier Vase)

En participant à la consultation publique par le dépôt de son mémoire, l'Association souhaite faire connaître ses valeurs et ses besoins aux différents acteurs décisionnels et, ainsi, influencer la gestion des forêts dans le secteur du bassin versant du lac Long.

Nous constatons d'emblée que la Loi reconnaît que la gestion des forêts ne saurait être véritablement durable que si elle favorise la participation active et la contribution des populations concernées, lesquelles sont ainsi invitées à exprimer leurs attentes et leurs intérêts.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente intervention de l'*Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)*.

LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION

L'Association a pris connaissance du PAFIO pour le territoire de Mandeville et y a constaté que certaines coupes y sont prévues dans une partie du bassin du lac En Cœur et tout autour du lac À l'Eau claire, lesquels font partie d'un même sous-bassin qui se déverse directement dans le lac Long.

Tel qu'en fait état le nom de l'Association et les énoncés de sa mission, ses membres se soucient particulièrement de l'équilibre écosystémique des lacs et milieux forestiers qui forment le bassin versant du lac Long.

Protection de l'équilibre écosystémique des lacs du bassin versant du lac Long

Or, les coupes proposées qui empiètent à l'intérieur des bassins versants des lacs À l'Eau claire et En Cœur sont fortement susceptibles d'avoir une incidence sur l'équilibre écosystémique de ces lacs et, incidemment, sur l'équilibre écosystémique du lac Long.

Une étude sommaire de l'état des lacs sur le territoire de Mandeville intitulée *État d'eutrophisation des lacs de Mandeville* (juillet 2007) a permis de démontrer que les deux seuls lacs *oligotrophes* de la municipalité, à l'époque de cette étude, étaient les lacs À l'Eau claire et En Cœur. Le lac Long, dans lequel ces deux lacs se déversent, fut pour sa part identifié comme lac *mésotrophe*, c'est-à-dire que ce lac a donc amorcé un processus de vieillissement.

Ces résultats, bien qu'ils commencent à dater, doivent nous inciter à la prudence : il apparaît important de préserver l'équilibre écologique des lacs À l'Eau claire et En Cœur, afin de les conserver dans leur état de relative « jeunesse ». De plus, nous devons chercher à minimiser les actions humaines qui pourraient avoir pour effet de contribuer au vieillissement prématuré du lac Long.

Suite de l'annexe XII

Mémoire – Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)

C'est pourquoi, notamment, les coupes forestières à l'intérieur des bassins des lacs À l'Eau claire et En Cœur devraient être évitées.

Protection de la villégiature du lac Long

Le lac Long constitue le seul lac « habité » de son bassin versant. On y trouve plus d'une cinquantaine de résidences occupées, de façon permanente ou saisonnière, par des résidents ou des villégiateurs. L'occupation de ce territoire existe depuis au moins une cinquantaine d'années et le lac Long connaît actuellement sa quatrième génération de villégiateurs qui viennent y trouver un milieu de vie de qualité, la tranquillité et les paysages d'une nature grandiose.

La municipalité de Mandeville mise d'ailleurs sur la qualité de sa villégiature et de ses paysages pour garder ses résidents saisonniers et en attirer d'autres. Ceux-ci participent par ailleurs activement au développement économique de la municipalité qui, par les années passées, a connu une fragilité économique relative parce que reposant sur une seule industrie – l'exploitation forestière. Ceci explique pourquoi il faut chercher à diversifier cette économie et la municipalité de Mandeville mise désormais sur une exploitation forestière basée sur les meilleures pratiques qui respectent et protègent la diversité de nos écosystèmes.

C'est pourquoi la municipalité de Mandeville mise notamment sur la qualité des cours d'eau et de la forêt et fait la promotion des attraits des paysages sur son territoire pour favoriser l'essor d'une villégiature dynamique, soutien important du développement économique de la municipalité¹.

Protection des sentiers de randonnée autour du lac en Cœur

L'Association tient par ailleurs à attirer l'attention des intervenants ici concernés sur l'existence des sentiers de randonnée autour du lac en Cœur.

Ces sentiers, répertoriés et cartographiés sur les cartes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune², constituent un attrait récréotouristique important de ce secteur de la municipalité de Mandeville. Plusieurs villégiateurs fréquentent en effet ces sentiers qui offrent des points de vue de qualité remarquable, particulièrement à l'époque des couleurs d'automne, et un défi physique intéressant en raison de la topographie accidentée de ce secteur.

L'Association constate par ailleurs que les projets de coupes forestières interféreront directement avec les sentiers de randonnée présents dans ce secteur. Notamment,

¹ « Nous sommes de lacs et de rivières » affiche le site Internet de la municipalité (www.mandeville.ca).

² Dossier #681 326 – 311 06 200-0201.

plusieurs chemins forestiers croiseront les sentiers de randonnée existants. Sans parler de la qualité du paysage qui se trouvera forcément grandement perturbée par les coupes forestières projetées.

Argument sur la sécurité des randonneurs des sentiers du lac En Cœur et des résidents du lac Long

L'Association se soucie également, fortement, de la sécurité des usagers de ces sentiers, de même que de celle des résidents du lac Long qui vont régulièrement en forêt. Ainsi, nos préoccupations concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- la sécurité des résidents et des villégiateurs dont une grande partie sont des enfants qui circulent régulièrement sur ce territoire; une brève analyse des dangers inhérents à l'exploitation forestière permet de constater que ceux-ci constituent un niveau de risque considérable pour la population³;
- aux dangers de l'exploitation elle-même, s'ajoute la circulation des camions sur le même réseau routier actuellement utilisé par les résidents et les villégiateurs;
- la quiétude des résidents et des villégiateurs qui risque d'être fortement affectée par les activités de coupes forestières et de transport du bois;
- l'impact de la circulation de véhicules lourds sur les chemins menant au lac Long et des coûts liés à leur entretien et à leur réfection.

Modifier la délimitation des unités d'aménagement forestier

Compte tenu des propos qui précèdent, l'Association demande donc aux autorités compétentes de modifier la délimitation des unités d'aménagement forestier afin d'exclure toute coupe forestière dans les bassins versants du lac À l'Eau claire et du lac en Cœur, sous-bassin du lac Long.

Selon son évaluation de l'espace concerné, d'une superficie de l'ordre de 1 km², l'Association reconnaît la qualité de cet espace forestier comme « témoin » du milieu naturel boréal à partir des qualités suivantes : relief, eau, forêt, végétation et faune. L'Association est confiante qu'une telle superficie pourrait être compensée à l'extérieur du sous-bassin versant du lac en Cœur. En effet, l'examen des possibilités d'exploitation

³ - « Au Québec entre 2012 et 2017, plus de 90 % des marchandises échangées sont véhiculées par les véhicules lourds (VL). Ce faisant, les VL dégradent fortement les routes, occasionnent des accidents mortels, encombrent la circulation, sans compter le fait qu'ils génèrent plus de 25 % des émissions de CO₂ du Québec (changements climatiques). Constituant 2,5 % du parc automobile, les VL sont impliqués dans 10 % des accidents routiers et presque 20 % des accidents mortels ». Source : <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/recherche/programme-recherche/laureats/vehicules-lourds-et-securite-routiere-analyse-des-mesures-coercitives-et-preventives-sur-les-comportements-des-proprietaires-exploitants-et-conducteurs-de-vehicules-lourds-et-evaluation-de-leurs-effets-sur-la-securite-routiere/>.

forestière régionales permet de constater qu'il y a encore plusieurs superficies exploitables à l'extérieur des bassins versants habités du territoire de Mandeville.

L'Association estime donc que les plans d'exploitation forestière devraient, maintenant et pour le futur, **éviter tout projet de coupe forestière dans les différents bassins versants des lacs habités par des résidents ou des villégiateurs sur le territoire de Mandeville** dont, particulièrement, celui du lac Long.

Aussi, l'Association est d'avis que les coupes forestières ne doivent pas être autorisées, non seulement à l'intérieur du bassin versant du lac Long et de ses sous-bassins que sont les lacs À l'Eau claire et En Cœur, mais dans l'ensemble des bassins versants habités sur le territoire de la municipalité de Mandeville.

L'Association estime que la protection intégrale et systématique des espaces forestiers situés dans des bassins versants habités, comme dans le cas du lac Long, constituerait une façon pertinente d'augmenter la superficie des aires protégées de la forêt boréale du Québec, lesquelles sont toujours en déficit par rapport à l'objectif de 17 % que s'est fixé le gouvernement du Québec. L'Association considère que l'occasion qui nous est ici offerte est belle de marquer un tournant dans la gestion intégrée de nos ressources forestières en y favorisant une meilleure cohabitation des usages.

La position de l'Association exprimée dans ce mémoire est également appuyée en ce sens par les autres organismes environnementaux membres du RAME.

CONCLUSION

Bref, dans le cadre de la présente consultation, l'Association est d'avis que la protection des bassins versants des lacs de villégiature doit être promue et prise en compte à l'intérieur des plans d'exploitation forestière en évitant de pratiquer toute coupe forestière à l'intérieur des bassins versant de lacs habités de façon à :

- préserver, en priorité, la qualité des milieux de vie utilisés par les humains dont, particulièrement, celui du lac Long;
- protéger l'équilibre écosystémique des lacs de villégiature sur le territoire de la municipalité de Mandeville dont, particulièrement, celui du lac Long;
- protéger l'intégrité des paysages qui attirent des randonneurs et villégiateurs sur les sentiers existants sur le territoire de la municipalité dont, particulièrement, ceux qui se trouvent autour du lac en Cœur;
- permettre une exploitation intégrée et durable des ressources forestières sur le territoire de Mandeville tout en favorisant la cohabitation des différents usages.
- diminuer les impacts des véhicules lourds sur l'environnement et sur la population

Suite de l'annexe XII

Mémoire – Association des propriétaires du bassin versant du lac Long (Mandeville)

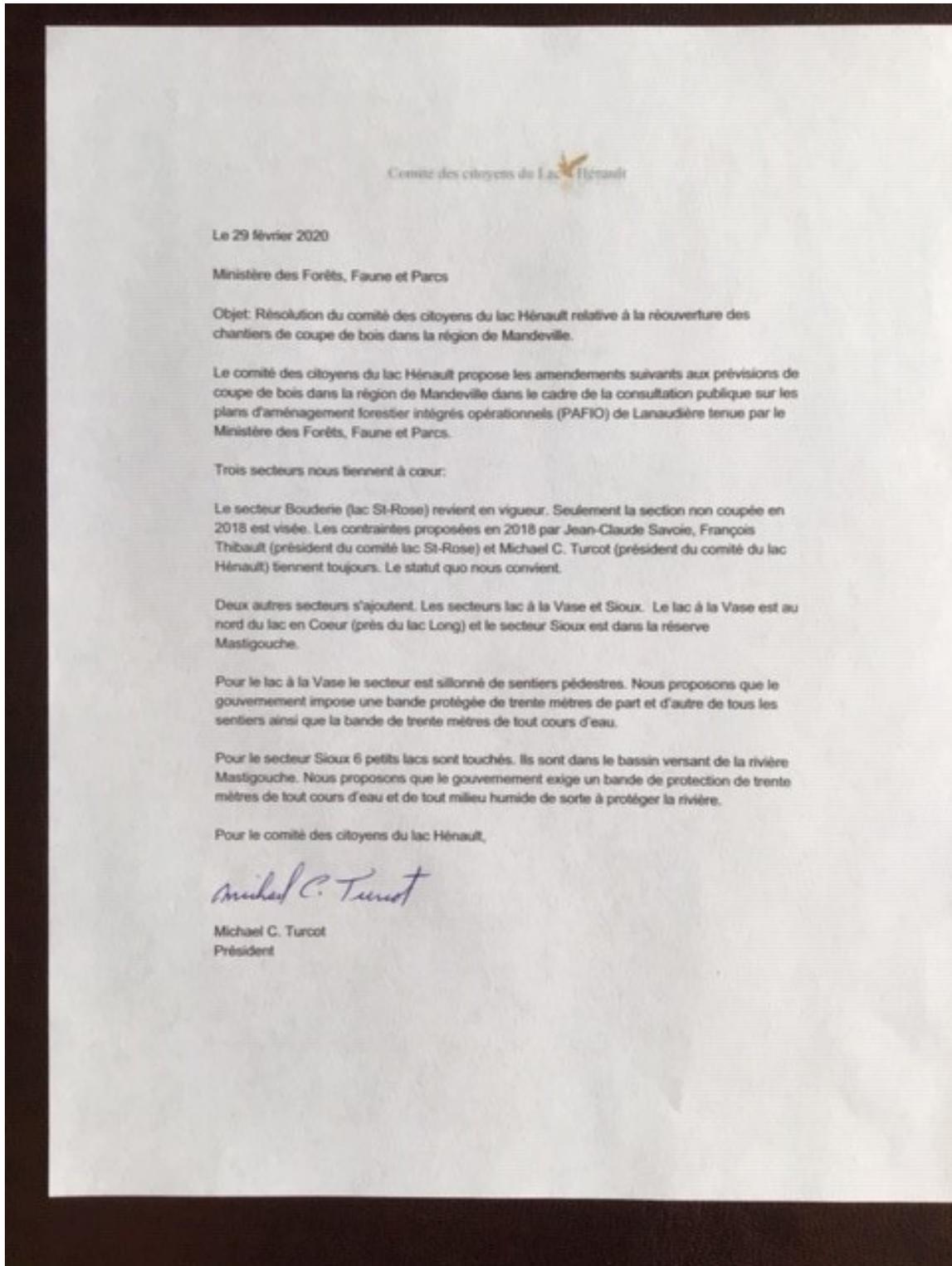
L'Association remercie les autorités compétentes de l'attention qu'elles porteront à ses propos.

Mémoire rédigé par :


Jean-François Girard, avocat et biologiste
pour l'Association des propriétaires
du bassin versant du lac Long (Mandeville)

Annexe XIII

Résolution – Comité des citoyens du lac Hénault



Annexe XIV

Marc Voinson – Commentaires sur le PAFIO 2020 dans Lanaudière

Marc Voinson

COMMENTAIRES SUR LE PAFIO 2020 DANS LANAUDIÈRE

Février 2020

Table des matières

CONSULTATION PAFIO 2020	2
COUPES FORESTIÈRES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS DE CHERTSEY	3
COUPES FORESTIÈRES DANS LE PARC RÉGIONAL OUREAU (PRO)	4
L'identification d'aires protégées dans Lanaudière.....	5
UN ÉCO-CORRIDOR POUR SOUTENIR UNE BIODIVERSITÉ MALMENÉE.....	5
Besoin de maintenir un corridor qui assure une continuité de la forêt laurentienne.....	5
LA CONSERVATION DES FORETS COMME ATTRAIT PRINCIPAL POUR LA VILLÉGIATURE ET LE RÉCRÉOTOURISME	6
Mettre en valeur nos forêts à long terme.....	7
PLAN D'AMÉNAGEMENT DES TPI ET DES TERRES PUBLIQUES AXÉ SUR LE RÉCRÉOTOURISME S'APPUYANT SUR LA CONSERVATION DES FORÊTS	8
La rentabilité des coupes commerciales invasives dans une région de villégiature ?	9
Adopter un arbre pour la conservation de nos forêts et pour mieux connaître nos forêts	9
NON AUX INTERVENTIONS FORESTIÈRES À CHERTSEY!.....	10

1



FALC



CONSULTATION PAFIO 2020

Nous avons reçu le 4 février 2020 un message par courriel nous informant de la tenue d'une rencontre le jeudi 6 février dernier à Sainte-Émilie-de-l'Énergie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) qui propose de nouveau la prochaine campagne de coupes forestières qui aura lieu dans Lanaudière.

Nous avons été informé alors de la consultation du

'Du 4 au 28 février 2020, la population est invitée à s'informer et à nous faire part de ses préoccupations sur les travaux forestiers inscrits dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 062-71, portant sur une partie de la forêt publique de Lanaudière, située dans les MRC de Matawinie et de D'Autray.'

Cette rencontre a été convoquée à deux jours d'avis alors qu'il était connu des autorités qu'une tempête de neige importante était prévue. Le Préfet a été interpellé pour faire reporter la rencontre à un moment plus propice pour permettre à un plus grand nombre de personnes de se déplacer. Nous avons malheureusement essuyé un refus sous prétexte que des rendez-vous privés peuvent être demandés les jours ouvrables pour obtenir de l'information.

Bien que les cartes de ce PAFIO, nous donnent des indications sur les surfaces qui seront affectées par des travaux forestiers plusieurs questions de fond demeurent en suspens faute de textes explicatifs complémentaires.

Aussi, nous avons demandé au Préfet de faire en sorte de tenir une nouvelle rencontre d'information au cours des prochaines semaines et ce, le samedi pour que tous ceux qui sont intéressés à comprendre la nature des coupes qui s'en viennent et le calendrier aient la possibilité de s'y rendre et d'exprimer leurs points de vues sur de telles propositions de coupes forestières.

Nous avons eu confirmation qu'une **rencontre publique se tiendra le samedi 15 février 2020 à 9 :00.**



À cette assemblée publique étaient présents des représentants de la MRC de la Matawinie.

COUPES FORESTIÈRES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS DE CHERTSEY

Nous comprenons que des coupes sont prévues au nord du Septième Lac (lac Chertsey). Dans l'image suivante, les zones en jaune sont des coupes partielles et les zones en vert sont des coupes dites de régénération soit 90% des tiges.

Dans cette même zone il y a déjà eu deux séries de coupes forestières au début des années 2000.

Une première coupe dite de régénération a été faite au bout du chemin forestier qui avait alors été fait pour permettre cette première intervention. Nous pouvons encore voir, plus de dix ans après, les tas de restes des arbres, des andains, alors abattus.

Par la suite, une ou deux années après, Foresterie Saint Donat opérera des coupes dites jardinières dans les territoires situés entre le chemin du Septième, le ruisseau Gour et la zone où avait été faites ces coupes de régénération.

Nous pouvons encore voir les tracés des ornières faites par les roues de la machinerie utilisées alors car les coupes avaient été faites à l'automne, pendant la période de la chasse, alors que le sol était fortement détrempe.



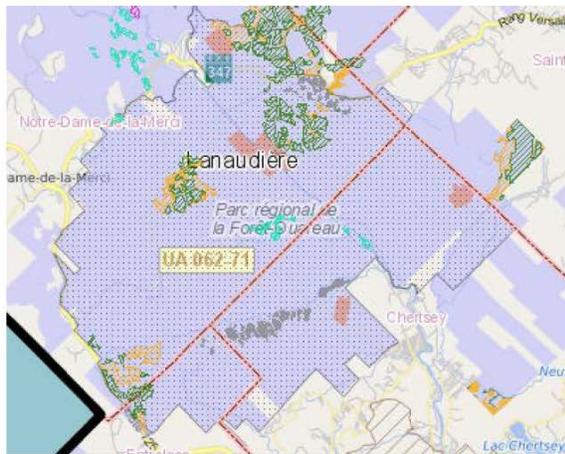
Suite de l'annexe XIV

Marc Voinson – Commentaires sur le PAFIO 2020 dans Lanaudière



COUPES FORESTIÈRES DANS LE PARC RÉGIONAL OUAREAU (PRO)

Alors que les discussions coordonnées par le Ministère de l'environnement traitent pour la désignation d'aires protégées dans Lanaudière et qu'il est question de désigner une grande partie du parc comme aires protégées, le Ministère des forêts de la faune et des parcs propose de multiples coupes forestières dans le PRO (voir carte suivante).



4



FALC



L'identification d'aires protégées dans Lanaudière

Le Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) a poursuivi ses consultations sur l'identification d'aires protégées dans Lanaudière en coordonnant les rencontres du Comité sur les aires protégées de Lanaudière (CAPL) qui s'est réuni en quelques occasions en 2019. Trois sites potentiels ont été privilégiés : le Parc régional de la forêt Ouareau (PRFO), le parc des Sept Chutes et la pourvoirie la Basiliaire.

De concert avec la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie, la Municipalité régionale de la Matawinie (MRC) a fait une proposition réduisant sensiblement la surface en aires protégées dans ces trois sites (39 % seulement du PRFO). Par le biais de Eco Corridor Kaaikooops Ouareau (ECKO) qui participe officiellement aux rencontres du CAPL, la FALC a suivi de près les discussions visant à désigner des aires protégées dans Lanaudière.

(Paragraphe à revoir selon suivi de la rencontre du 4 décembre) Des actions devront sans doute être engagées en cours des prochains mois pour dénoncer cette proposition faite par la MRC si elle est entérinée en décembre 2019 lors d'une rencontre du CAPL. Une mobilisation citoyenne sera nécessaire en 2020 pour chercher à faire désigner l'entièreté du PRFO en aire protégée.

UN ÉCO-CORRIDOR POUR SOUTENIR UNE BIODIVERSITÉ MALMENÉE

Besoin de maintenir un corridor qui assure une continuité de la forêt laurentienne

Au Québec il semble que l'on crée des parcs régionaux ou provinciaux pour préserver des territoires pour les besoins et les intérêts des forestiers et de l'industrie forestière. Ce ne sont pas des lieux récréotouristiques ni des réserves écologiques mais bien des zones réservées aux exploitants forestiers où incidemment, des villégiateurs et touristes pourront aller se balader. L'exemple de l'exploitation systématique, année après année, des boisés du parc régional de la Ouareau nous porte à le croire.

En 2009 la province naturelle des Laurentides méridionales comptait 6,51% d'aires protégées sur son territoire, l'objectif étant de 12 % pour en moyenne



pour l'ensemble du Québec¹. Combien d'aires protégées avons-nous représentatives de la forêt laurentienne? Le Québec n'est-il pas en manque d'aires protégées dans sa portion sud de son territoire (vallée du Saint Laurent et la portion sud du bouclier laurentien). Nous prétendons qu'il serait improductif à moyen et long terme de continuer de raser les coins de forêts de la région des grands lacs de Chertsey et celles qui restent du parc régional de la Ouareau.

C'est pourquoi nous croyons qu'au lieu de s'évertuer à chercher le moyen de justifier des coupes de régénération qui alimentent les forestières, la MRC devrait appuyer nos efforts visant à mieux comprendre les différentes niches écologiques qui constituent cette partie de territoire pour les protéger, les mettre en valeur et leur permettent de devenir avec le temps des sites d'écosystèmes forestiers d'exception.

Nous pensons qu'avec les TPI dans la région des grands lacs de Chertsey et les coins de forêts peu touché par les coupes de régénération (jusqu'à 90% des tiges) nous pourrions contribuer à combler un déficit en réserve de biodiversité caractéristique de la forêt laurentienne mixte dans le sud de la province.

Nous proposons de combiner les d'aires protégées projetées dans le PRFO, dans le parc des Sept Chutes et dans la Pourvoirie Basiliaire pour y ajouter des zones ou serait adopté une approche de conservation des couverts forestiers au Mont Kaikops et dans les territoires entourant la région des grands lacs de Chertsey.

Un tel corridor assez continue assurerait la conservation de types diversifiés de couvert forestier bien représentatifs de la forêt laurentienne qui soient, à courte distance des centres urbains de Laval-Montréal-Rive sud, un réservoir de biodiversité et **un attrait récréotouristique indéniable**.

LA CONSERVATION DES FORETS COMME ATTRAIT PRINCIPAL POUR LA VILLÉGIATURE ET LE RÉCRÉOTOURISME

La valeur d'un objet est souvent dépendant de sa rareté, on cherche une plante rare, une espèce en danger ou menacée, un écosystème forestier d'intérêt parce qu'ils sont rares justement et surtout risquent de disparaître de nos territoires ou même de la planète. L'empreinte et l'emprise de l'humain sur la planète sont

¹ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/fr/section3-1.pdf



telles qu'elles menacent bien des lieux, des espèces et des ensembles écologiques.

Bien qu'il soit possible de trouver dans un tel corridor des espèces rares ou menacées dans ces terres publiques ou ces terres publiques intra-municipale (TPI), on perdait peut-être de vue l'intérêt que représente l'ensemble de ce couvert forestier entourant nos 'grands lacs de Chertsey' et l'oasis du parc régional de la Ouareau par rapport à cette forêt laurentienne mixte située dans la partie méridionale du Québec qui est passablement maltraitée.

Ce n'est pas parce que nous avons trouvé le Petit ginseng ou des Couleuvres vertes et des pins centenaires qu'en soit cela fait de ce coin de forêt une forêt qui devrait **obtenir** une protection. Mais peut être que l'ensemble de ce que nous avons observé représente un beau coin de forêt diversifié d'un intérêt certain pour les citoyens de Montréal qui aimeraient découvrir cette forêt laurentienne dans toute sa splendeur et sa diversité

Mettre en valeur nos forêts à long terme

Si certains pensent qu'une forêt se doit d'être coupée sinon c'est une perte économique pour l'industrie forestières d'autres y voient une valeur patrimoniale qui peut être appréciée en soi à long terme pour plusieurs générations.

Ces dernières années et en particulier en 2016, des utilisateurs de la forêt, villégiateurs pour beaucoup, des chasseurs, des marcheurs, des mycologues gastronomes, de simples citoyens et payeurs de taxes, sont venus dire à la MRC et à leurs ingénieurs forestiers que les forêts qui entouraient leurs lacs et celles qui constituent une grande part du parc régional de la Ouareau ont une valeur importante à leurs yeux,

Une valeur d'usager qui donne tout son sens à la vocation récréotouristique et de villégiature et aux activités économiques reliées à cette vocation que la municipalité entend donner à la région dite des grands lacs de Chertsey et à celle qui est attribuée au parc régional de la Ouareau.

Une valeur bien plus importante que les seules redevances et retombées économiques que représenterait un aménagement forestier du type de régénération qui consiste à tout raser les arbres sur des portions importantes de ce même territoire.

Pour beaucoup, il apparaît clair que le type et les techniques d'exploitation forestière proposées étaient totalement incompatibles avec leur usage de la forêt



récréotouristique et l'équilibre qui s'est établi entre leur usage récréatif de la forêt, l'équilibre écologique de leur présence de villégiateurs autour des lacs de la région.

Nous pensons que nous devons prendre le temps de mieux comprendre les différentes composantes des forêts pour mettre en valeur les sites qui ont des potentiels de devenir d'intérêt écologique et ne plus penser une approche en foresterie qui propose des techniques forestières invasives mais considère à la place une exploitation très sélective. Nous sommes convaincus qu'avant d'intervenir avec de quelconques mesures d'aménagement forestier dans ce continuum de terres publiques et privées, il y a lieu d'approfondir dans les prochaines années les observations de ces différents ensembles forestiers qui composent les TPI et les terres publiques.

Nous considérons que ces deux îlots de forêts, celui des TPI de la région des 'grands lacs de Chertsey' et celui du PRFO représentent des réserves de biodiversité qui soutiendraient un bon échantillon d'espèces représentatives de la forêt laurentienne mixte.

En préservant et mettant en valeur les différentes niches écologiques que nous avons identifiées nous croyons bâtir dans notre coin, facile d'accès pour les randonneurs de Montréal, un capital nature intéressant à fort potentiel. Il serait inconséquent de dilapider par des techniques forestières invasives ce potentiel. Surtout qu'il n'y a pas de retour après une intervention invasive comme nous avons pu l'observer dans certains coins des TPI qui ont fait l'objet récemment de coupes forestières.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DES TPI ET DES TERRES PUBLIQUES AXÉ SUR LE RÉCRÉOTOURISME S'APPUYANT SUR LA CONSERVATION DES FORÊTS

Il est plus que temps que nos autorités publiques (municipales et provinciales) mettent de l'avant une autre vision du développement que celle d'une exploitation forestière intensive à court terme (qui exclut toute autre utilisation de la forêt pour des dizaines d'années).

Un développement harmonieux qui marie les usages que l'on peut faire à long terme de la forêt:

8



FALC



Suite de l'annexe XIV

Marc Voinson – Commentaires sur le PAFIO 2020 dans Lanaudière

- récréotouristique et de villégiature
- usage de produits non ligneux de la forêt et mycologie;
- randonneurs;
- chasseurs;
- une foresterie non commerciale;
- protection de sites écologiques potentiellement d'intérêt.

Maintenir des couverts forestiers dans le pourtour de nos lacs participe à limiter les apports en phosphates dans un aménagement et développement qui tiennent compte de l'hydrographie.

Nous avons pu commencer à observer des coins de forêts qui ont attiré notre attention des coins qui nous ont fait exprimer un petit sourire d'émerveillement, des WOWs.

La rentabilité des coupes commerciales invasives dans une région de villégiature ?

Il nous faudra une démonstration de la part des supporteurs des coupes forestières que la valeur économique de leurs coupes forestières ponctuelles dépasse celle que nous pourrions tirer, au cours des prochaines années, dans une utilisation variée de ces couverts forestiers à plusieurs autres niveaux.

Nous pensons qu'il est temps de cesser les coupes forestières commerciale dans une municipalité qui veut axer son développement sur la villégiature, le récréotourisme.

Adopter un arbre pour la conservation de nos forêts et pour mieux connaître nos forêts

Nous ne comprenons pas que le gouvernement qui dispose de surplus budgétaire tiennent tant à collecter les maigres redevances en offrant les forêts aux entreprises forestière en faisant fi de l'attrait récréotouristique dans ce territoire de Lanaudière que représentent nos forêts. Il ne faut pas oublier que les coupes dites de régénérations (90% des tiges) sont incompatibles avec un usage de la forêt par les villégiateurs.

9



FALC



Les villégiateurs seraient prêts à compenser le gouvernement pour le manque à gagner en termes de redevances en payant les redevances au gouvernement pour les arbres de nos TPI et des autres terres publiques entourant nos lacs et ce non pas pour les couper mais pour les laisser debout.

Les citoyens mobilisés depuis plusieurs années ont appris à connaître et apprécier davantage leur milieu de vie grâce aux nombreuses activités organisées par la FALC. Nous voulons mettre en valeur les terres publiques qui entourent nos lacs et représentent un attrait indéniable en y développant un réseau de sentiers pédestres, en y exploitant les produits forestiers non ligneux.

Nous sommes conscients de la valeur des forêts des TPI et des terres publiques, non seulement pour la réserve de biodiversité qu'elles représentent mais aussi pour le rôle écologique fondamental qu'elles exercent pour assurer la qualité exceptionnelle de l'eau du secteur des grands lacs. Ils forment dorénavant une équipe soudée, multidisciplinaire et déterminée à ce que ces milieux de vie soient reconnus à leur juste valeur.

NON AUX INTERVENTIONS FORESTIÈRES À CHERTSEY!



10

FALC



Annexe XV

Résolution CM-104-2018 de la MRC de Matawinie



Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Tél.: 450.834.5441 1.800.264.5441 Téléc.: 450.834.6560

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

Extrait de procès-verbal Séance ordinaire du Conseil de la MRC 14 mars 2018

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émérie-de-l'Énergie
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Bertrand Taillefer, conseiller de comté, représentant de Notre-Dame-de-la-Merci
Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

SONT ABSENTS

M. Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Isabelle Falco, adjointe exécutive

CONSULTATION PAFIO 2018-2023 LANAUDIÈRE

CM-104-2018

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 de l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que 98 % des forêts publiques de la région de Lanaudière se localisent dans le territoire de la MRC de Matawinie et que l'unité d'aménagement 062-71 couvre environ les 2/3 de ce territoire forestier;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de soumettre les préoccupations de la MRC comme présentées par le Service d'aménagement.


Lyne Arbour
Secrétaire trésorière et directrice générale

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 26^e jour de mars 2018

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE



Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Tél.: 450.834.5441 1.800.264.5441 Téléc.: 450.834.6560

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
12 février 2020

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guibault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Héléne Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

FORÊT – CHEMINS DOUBLE VOCATION - DÉCISION

CM-048-2020

Considérant la résolution CM-076-2019 du Conseil de la MRC de février 2019 par laquelle une démarche de représentation auprès du gouvernement du Québec a été amorcée afin que le ministère des Transports tienne compte de la réalité forestière régionale dans l'établissement de critères d'admissibilité raisonnables pour les chemins à double vocation;

Considérant l'enjeu financier que représente le maintien des infrastructures municipales sur lesquelles circule du transport forestier, sans que ces dernières ne se qualifient à titre de chemin à double vocation;

Considérant l'enjeu de sécurité des citoyens que représente la cohabitation des véhicules avec le transport forestier sur des chemins municipaux qui ne peuvent être adaptés en conséquence faute de ressources financières;

Considérant que des voix citoyennes s'élèvent en requérant de la surveillance accrue et des contrôleurs routiers lorsque du transport forestier s'effectue sur les chemins municipaux;

Considérant que le vieillissement de la population risque d'exacerber la problématique de cohabitation des usagers des chemins municipaux avec le transport forestier puisqu'un certain nombre de villégiateurs viennent désormais s'installer de manière permanente dans nos municipalités;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite maintenir ses interactions constructives avec l'industrie forestière régionale dans le but de maintenir une bonne cohabitation des usages tant en milieu forestier qu'en milieu municipal, notamment en évitant de transposer le fardeau du maintien de la qualité des chemins municipaux à ce secteur;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :



Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue, Rowdon (Québec) J0K 1S0
Tél.: 450.834.5441 1.800.264.5441 Téléc.: 450.834.6560

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Extrait de procès-verbal
Séance ordinaire du Conseil de la MRC
12 février 2020

- Interpelle M. François Bonnardel, ministre des Transports, afin que :
 - les critères permettant de qualifier les chemins à double vocation soient revus de manière à allouer des compensations financières aux municipalités pour l'entretien des infrastructures utilisées pour le transport de bois;
 - la question de sécurité des citoyens sur les chemins municipaux en période de transport forestier puisse être examinée, par exemple, par le biais de contrôleurs routiers, de surveillance routière ou de toute autre manière;
- informe M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de la démarche de la MRC de Matawinie;
- informe les députés de la région de Lanaudière de la démarche de la MRC de Matawinie;
- informer les MRC limitrophes de la démarche de la MRC de Matawinie;
- fasse parvenir la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 17^e jour de février 2020

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE